

**SERVICE DE PNEUS**  
TIRE SERVICE  
**Firestone** **MICHELIN** **LYTE LTD.**  
"LA PLUS VASTE ORGANISATION DE VENTE,  
SERVICE ET RECHAPAGE DE PNEUS AU QUÉBEC"  
128 avenue St-Sacrement, Québec — Tél: 681-0511

# L'Action Québec

Québec  
66e année, No 441  
Jeudi,  
15 février 1973  
15 cents

DOCTEURS  
**DORION** | **DIONNE**  
ANDRE | CHISLAIN  
**OPTOMETRISTES**  
EXAMENS DE LA VUE  
• LUNETTES • VERRES • LENTILLES CORNÉENNES  
870 est, rue St-Joseph — Tél.: 529-9642  
(Face à l'ancien bureau)

Domaine de la construction

## "Les négociations seront longues, difficiles et ardues"

— Roland Cyr, de l'ACM

MONTREAL (PC) — C'est avec appréhension que les entrepreneurs dans l'industrie de la construction envisagent les négociations qui doivent débuter dans les prochaines semaines pour le renouvellement du décret qui régit les conditions de travail dans cette industrie et qui expire le 30 avril prochain.

"Les négociations seront longues, difficiles et ardues", a affirmé M. Roland Cyr, nouveau président de l'Association de la construction de Montréal, ACM, qui tenait hier son assemblée annuelle à l'hôtel Bonaventure.

Pour sa part, M. Jean-Yves Gagnon, directeur des relations ouvrières à l'ACM, a déclaré qu'il est presque impossible d'en arriver à un règlement négocié si la CSN et la FTQ refusent de s'asseoir à une même table, car aucune entente ne peut être signée sans l'accord des deux groupes syndicaux.

On sait que M. André Desjardins, directeur du Conseil des métiers de la construction, FTQ, a refusé catégoriquement de négocier à une même table que les représentants de la CSN. Pour sa part, M. Michel Bourdon, président de la Fédération du bâtiment et du bois, CSN, s'est dit prêt à négocier à une table commune mais qu'il ne fait pas de ce point une condition préalable à toute négociation.

M. Jean-Yves Gagnon a fait part aux membres de l'ACM des demandes syndicales formulées jusqu'à maintenant; seule, la FTQ a soumis une partie de sous peu, tandis que la CSN doit soumettre ses demandes. Elle doit les compléter

mettre son projet complet le 26 février prochain.

### Craintes patronales

Le président de l'ACM a exprimé sa crainte que ces négociations et la possibilité du déclenchement d'une grève le premier mai prochain viennent ternir les perspectives prometteuses de l'année qui commence. M. Cyr a souligné que 1973 sera une année excellente pour l'industrie de la construction dans la région de Montréal — construction du métro, début des travaux pour les Jeux olympiques, projet Concordia...

Bien que les demandes salariales n'aient pas encore été précisées, M. Cyr a déclaré qu'il s'attend à ce que la FTQ réclame la parité salariale avec Toronto. Quant à la revendication d'un salaire annuel garanti pour tous les travailleurs de la construction, le président de l'ACM a affirmé que "cette demande est confuse et qu'à prime abord, elle semble inapplicable".

Si la partie syndicale est profondément divisée, l'unité n'est pas faite non plus du côté patronal. En effet, depuis le début des contacts préliminaires aux négociations, la Fédération de la construction du Québec a fait bande à part et n'a pas participé avec les autres associations patronales à la formation d'un comité patronal de négociation.

Hier, la Fédération de la construction du Québec a annoncé qu'elle ne participerait pas à une réunion convoquée pour le 28 février prochain et convo-

que toutes les parties à une rencontre qui devrait avoir lieu le 5 mars.

Par ailleurs, toutes les parties attendent une décision du ministère du Travail quant à la représentativité de la Centrale des syndicats démocratiques, CSD, dans l'industrie de la construction. Alors que la CSD n'a pas encore dévoilé le bilan de sa campagne de recrutement dans la construction, les autres groupes, autant syndicaux que patronaux, se disent convaincus que la CSN n'a pas réussi à recruter 20 p.c. des travailleurs de la construction, condition sine qua non pour être jugée légalement représentative.

La guerre entre la FTQ et la CSN sera sans doute l'un des facteurs importants dans les prochaines négociations. Ainsi, la FTQ réclame ni plus ni moins la signature par les employeurs de l'arrêt de mort de la CSN dans la construction, en demandant d'être reconnue comme la seule association syndicale représentative et en exigeant l'exclusivité du placement de la main d'œuvre. Un porte-parole de l'ACM a fait valoir que ces deux demandes contreviennent directement au bill 290 — loi sur les relations de travail dans la construction.

Par ailleurs, au cours d'un dîner-causerie, le président sortant de l'ACM, M. J. McDonald, s'est élevé contre certaines pratiques syndicales sur les chantiers de construction qui auraient pour principal résultat d'abaisser la productivité. Selon lui, les syndicats, et particulièrement les délégués de chantiers, contraignent les employeurs à accepter des conditions tout à fait déraisonnables et différentes de celles prévues dans le décret.

M. McDonald a invité les entrepreneurs à ne pas "céder au chantage", sous peine de voir les ouvriers et les syndicats "multiplier les actes illégaux et les actes d'indiscipline".

L'ACM regroupe quelque 1,400 entrepreneurs généraux et spécialisés qui emploient 37 p.c. de la main-d'œuvre dans la construction au Québec et qui sont responsables de 50 p.c. du volume d'affaires de cette industrie.



Madame Eva Large a embrassé un vieil ami, le major Lockhart jr, (photo de gauche) à la base Clark, hier. Originaire d'Alexandria, en Louisiane, le major Lockhart (dans la photo de droite), examine une photographie d'un de ses enfants qu'il n'avait encore jamais vu, puisqu'il est né après que son père eut été fait prisonnier au cours d'un engagement au-dessus du Nord-Vietnam.

## Dans les rues de Hanoï Marc Cayer déambule librement

HANOI (AFP) — Un "prisonnier de guerre" un peu différent des autres déambule librement, depuis hier, dans les rues de Hanoï. C'est un Canadien. Il se nomme Marc Cayer.

Il était détenu depuis 1968 au Nord-Vietnam. Comme les 116 aviateurs américains libérés lundi dernier par les Nord-Vietnamiens, et bien qu'il soit civil, il porte la tenue réglementaire des détenus qui ont été autorisés à franchir le seuil des prisons ou des camps d'internement nord-vietnamiens: pantalon bleu et blouson à fermeture éclair en popeline grise. Si ce n'était son accent du "terroir normand", on pourrait le prendre pour un pilote de chasseur-bombardier. A cette seule différence près qu'il a appris l'anglais en prison durant ses cinq ans de captivité.

"Aujourd'hui, dit-il, j'ai un peu oublié le français. Par contre, j'ai eu pour camarades de prison, deux étudiants américains, qui parlent très bien la langue de Voltaire".

C'est en 1971, alors qu'il se trouvait avec treize autres prisonniers à Phu Ly, à une cinquantaine de kilomètres de Hanoï, que les autorités du camp lui demandèrent de donner des cours de français.

"Cela m'a permis, dit-il, de rompre un isolement moral".

Pour Marc Cayer, agronome québécois qui fut fait prisonnier en 1963 à proximité de Hué, les plus mauvais moments de sa captivité furent en effet ceux durant lesquels il dut rester neuf mois seul, complètement isolé dans sa cellule d'un camp près de Hanoï, pensait-il, où il demeura jusqu'en juin 1971. A cette date-là, poursuit-il, je fus transféré à Phu Ly qui était un très bon camp. C'était comme une maison avec deux chambres et une salle à manger. Nous étions quatorze avec des douches.

Dans les propos de cet agronome qui travaillait au Sud-Vietnam pour l'organisme américain Voluntary Service, il y a une pointe d'amertume: "J'étais payé 80 dollars par mois et j'ai perdu cinq ans de ma vie".

S'il se plaint des premiers temps de sa captivité, en particulier treize jours de marche à travers la jungle, effectués cependant avec des arrêts, et une nourriture peu abondante, Marc Cayer qui a passé les derniers jours de sa vie en prison au "Hilton Hotel" de Hanoï, reconnaît qu'à partir de 1971 environ les Nord-Vietnamiens ont fait des efforts pour rendre la vie moins dure à leurs prisonniers.

"Durant les derniers mois passés à Phu Ly, dit-il, la nourriture s'était nettement améliorée et nous avions même deux bouteilles de vin par jour pour quatorze personnes. Au Hilton Hotel, c'était l'abondance: il y avait de la viande, des poissons, des patates, des choux, des légumes divers. J'ai vu des pilotes qui grossissaient".

"Je n'ai pas eu, en ce qui me concerne, à me plaindre de la question vestimentaire. J'en ai toujours eu assez. Durant l'hiver j'ai eu jusqu'à quatre couvertures, ce qui est important quand on compare à ce qu'avaient les Nord-Vietnamiens. Nous avons même eu des moustiquaires. L'ex-détenu canadien continue de s'entretenir avec beaucoup de franchise avec le correspondant de l'AFP à Hanoï, faisant ressortir les "bons" et mauvais côtés de sa détention.

A propos de ce séjour à Phu Ly, Marc Cayer rapporte qu'ils furent privés du mois d'octobre au mois de mai de promenades hors de leurs chambres à la suite de la tentative d'évasion de trois pilotes américains.

Questionné par le correspondant de l'AFP sur ce qui lui avait paru le plus pénible durant sa captivité, Marc Cayer a répondu: "Incontestablement le manque de courrier".

"Je n'ai pas eu de nouvelles de ma famille en l'espace de cinq ans". "Je viens juste de recevoir un paquet de Noël que m'adressait ma sœur Henriette", précise-t-il.



Un réacteur C-141 de l'Aviation américaine, transportant une vingtaine de prisonniers libérés du Vietnam, a fait escale pendant une heure à Honolulu, hier, en provenance de la base Clark, aux Philippines. Les prisonniers américains, en route pour leurs foyers, ont été chaleureusement accueillis. On aperçoit ici le lieutenant Edward-A. Davis, de Leola, en Pennsylvanie, en compagnie de son chien "Ma-Co" dont un Nord-Vietnamien lui a fait cadeau pendant sa période de réclusion. L'appareil que commandait Davis avait été abattu le 26 août 1965.

Pour assister à une réunion du CCTM

## LABERGE EN LIBERTÉ

par François LINTEAU

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), M. Louis Laberge, qui purge actuellement à la prison d'Orsainville une peine d'un an de prison, pourra assister aujourd'hui à Montréal à la réunion du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

En effet, M. Laberge a présenté récemment une requête en ce sens et elle a été acceptée par les autorités de la prison. C'est en fait à la demande de ses collaborateurs de la FTQ que M. Laberge a présenté cette requête.

On sait que cette réunion du CCTM revêt une importance primordiale pour le monde syndical, car on y discutera certainement du Bill 89 sur l'exercice du droit de grève dans le secteur public. Ce projet de loi a une portée plus générale et peut toucher le secteur privé à cause de la définition qu'elle donne des services essentiels.

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre a été créé en vue d'étudier les avant-projets ou projets de loi touchant le monde des relations de travail.

Quant au président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Marcel Pepin, il semble qu'il n'ait pas présenté de requête pour lui permettre d'assister à la réunion. Enfin, la Corporation des enseignants du Québec (CEQ) ne fait déjà plus partie du CCTM depuis plusieurs mois.

## 200 familles sans abri

ALGER (Reuter) — Environ 200 familles sont sans abri à la suite d'un mystérieux affaissement de terrain qui s'est produit dimanche dernier, près d'Alger, et qui a détruit plusieurs groupes de maisons.

Le journal El-Moudjahid rapporte qu'un pipe-line a été endommagé, et que du pétrole s'est répandu dans le barrage voisin de Hamiz, qui irrigue une plaine fertile.

Aucune indication n'est donnée sur l'importance des dégâts, mais le journal écrit que les récoltes de céréales dans la région immédiate, au sud-ouest, d'Alger, n'ont pas été touchées. On ne signale pas de victimes.

Les causes du soudain affaissement de terrain — au cours duquel des torrents d'eau sont sortis de crevasses — n'ont pas été déterminées. Mais le journal écrit qu'il est possible qu'il soit dû à un tremblement de terre.

## CRIME ORGANISÉ

Prêt de \$80,000 sans garantie

MONTREAL (PC) — Une entreprise de Montréal a obtenu en 1969 un prêt de \$80,000 d'une banque suisse aux ahamas, sans garantie et sans présentation de son état financier, a révélé mercredi un témoin à la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Gary Ball, 38 ans, que le juge avait averti la veille de ne pas tenter de donner un spectacle devant la commission, a révélé que la Presidential Mortgage and Acceptance Ltd., dont il est le secrétaire-trésorier, avait obtenu ce prêt grâce à l'intervention d'un nommé Harry Smith, de Montréal, décédé depuis.

M. Ball a admis qu'il n'avait pas fait de rapport d'impôt depuis cinq ans et que sa compagnie n'en avait pas fait l'an dernier parce qu'elle montrait un déficit. Le témoin, qui a admis ne pas avoir une aussi bonne mémoire qu'il le désirerait, a répondu de façon évasive à nombre de questions; à d'autres, il a répondu qu'il ne se souvenait pas. A presque toutes ses réponses, il ajoutait: "Au meilleur de ma connaissance".

A plusieurs reprises, il a demandé à l'avocat de la commission d'être spécifié dans ses questions. Auparavant, son avocat, Me Michel Proulx, avait expliqué que la police de Montréal avait effectué une descente à la Presidential, le 18 décembre dernier.

Au cours de cette opération, des documents ont été saisis. Une plainte a été portée contre Armen Aienian — autre témoin assigné par la commission — mais aucune n'a encore été portée contre M. Ball, contre son frère Gordon et André Martin, en rapport avec les opérations de la Presidential.

Me Proulx n'a cependant pas réussi à obtenir que M. Ball ne témoigne pas afin de ne pas s'incriminer. L'avocat a affirmé que ses clients avaient appris des enquêteurs dans cette affaire que des plaintes seraient portées prochainement.

A plusieurs reprises, le témoin a demandé à Me Louis Carrier, procureur de la commission, de poser des questions plus précises. "Je ne tente pas d'échapper aux questions. Mais il faut me les poser de la bonne façon. Je ne veux pas prendre la chance d'aller en prison".

Il a admis avoir discuté de sport par téléphone avec des personnes de Vancouver, Winnipeg, Miami, Toronto. Il a aussi admis s'être "peut-être" servi d'un faux nom.

Avant d'être secrétaire-trésorier de la Presidential, où il prête de l'argent, il a admis avoir été preneur aux livres et gérant d'un café.

Dans le cas d'un autre établissement, il a peut-être été un des directeurs, mais il a dit ne pas se souvenir exactement de ses fonctions, s'il était président ou vice-président.

Un autre témoin, Sam Duchenoey, a admis n'avoir jamais rempli de rapport d'impôt et avoir permis plusieurs fois à des amis de déposer des sommes d'argent dans son propre compte de banque.

Il a dit qu'après avoir subi une opération pour tumeur au cerveau, il ne peut plus se rappeler des incidents trop lointains. Il doit revenir devant la commission jeudi matin.

## Golstein: un "joueur dégénéré"

MONTREAL (PC) — Des sept témoins entendus hier devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, un seul n'avait jamais rempli un rapport d'impôt et ne prétendait pas être sans emploi.

Sam Golstein, 44 ans, a donné à la commission la permission d'obtenir du ministère du Revenu des informations sur ses rapports d'impôt dont il n'a pas gardé de copies. Comme profession, il a donné "vendeur d'excursions dans les places de jeu" ou "junkets".

Les six autres témoins affirment tous être sans emploi et n'avoir jamais fait de rapport d'impôt ou de ne pas les avoir faits depuis cinq ans. Mais, d'après les questions des procureurs de la commission, la plupart semblaient posséder plusieurs comptes de banques.

Golstein a dit qu'il était un "joueur dégénéré" et qu'il prêtait et empruntait souvent des sommes de \$1,000 et de \$1,500, sans intérêt sur une base d'amitié. Il s'est lancé depuis un an seulement dans son activité actuelle. Auparavant, il a passé 22 ans comme employé de cafés et particulièrement comme gérant des cafés Casa del Sol et Café Métropole.

Gordon Ball, 32 ans, frère de Gary Ball, entendu au cours de la matinée, président de la Presidential Mortgage and Acceptance Ltd., qui, d'après lui, a un chiffre d'affaires annuel d'environ \$100,000 mais qui ne détient qu'une seule hypothèque de \$10,000.

Il possède de nombreux comptes dans des banques dont il ignore le nom, ne connaissant que l'adresse et pour lesquels il n'a pas de chèques. Il a admis n'avoir jamais eu d'autres occupations que le "gambling". Mais il a nié que le bureau de la Presidential serve à des preneurs aux livres.

Durant son témoignage, son avocat Me Michel Proulx a fait remarquer au juge Réal Brunet, président de la commission, que les questions posées par l'avocat de la commission lui étaient suggérées par un agent qui avait participé à la descente effectuée par la police en décembre dernier au bureau de la Presidential.

A la suite de cette descente, aucune accusation n'a été portée contre les frères Ball à qui cependant, la police aurait déclaré qu'elle en porterait bientôt. Me Proulx a déclaré que l'agent suggérerait des questions susceptibles d'étayer sa preuve contre les frères Ball et que ce fait violait les droits des témoins.

L'objection a cependant été rejetée par le juge Brunet qui a déclaré qu'il n'existait aucune certitude que des accusations seraient portées.

## Mini-Une

SAIGON (AFP) — L'effectif des militaires américains restant au Sud-Vietnam s'élève, jeudi, à 15,744 hommes, a déclaré le commandement militaire américain à Saigon. Au moment de l'engagement maximum des forces américaines au sud, le corps expéditionnaire comptait 549,500 hommes.

Le ministre des Affaires extérieures, Mitchell Sharp, a déclaré hier aux Communies, que le gouvernement tenterait d'obtenir la libération d'un citoyen canadien emprisonné depuis 10 ans à Cuba, Ronald Patrick Lippert, de Kitchener, en Ontario, a été condamné à 30 ans de prison pour trafic d'armes. Il avait avoué avoir fait le trafic de grenades.

## Sommaire

|                      |         |
|----------------------|---------|
| Classées             | 12      |
| Le Monde             | 6       |
| D'un océan à l'autre | 8       |
| Décès                | 7       |
| Finances             | 13      |
| Horoscope            | 13      |
| La Belle Province    | 14      |
| La famille           | 5       |
| Mots croisés         | 12      |
| Opinions             | 4       |
| Patron-Mode          | 5       |
| Québec centre        | 3       |
| Québec métro         | 3       |
| Québec région        | 2       |
| Sports               | 9-10-11 |

## la météo

Régions de Québec, des Laurentides, du St-Maurice et des Cantons de l'Est: Aujourd'hui: neige et poudrière continuant cette nuit; accumulation de quatre à huit pouces de neige. Vents du nord-est ou de l'est de 20 milles à l'heure avec rafales atteignant 35 milles à l'heure. Maximum aujourd'hui 20 à 25. Minimum cette nuit: 5 à 10. Vendredi: chutes de neige locales; les vents tourneront au nord-ouest. Maximum vendredi: 15.

## Aux comités d'écoles Les parents ne se contentent plus d'une consultation de surface

par Nicole BEAULIEU

Il y a seulement cinq ans, les parents qui osaient se mêler de la chose scolaire, étaient considérés comme des intrus.

La loi 27 a confirmé le droit des parents à la participation et oblige les commissions scolaires à consulter les parents.

Trois mois après la mise sur pied, des comités d'écoles, le président du comité de parents de Québec, M. Jos Villeneuve, jette un regard satisfait sur le travail accompli mais conserve un œil critique sur les structures nouvellement instaurées.

"Nous ne nous contenterons pas d'une consultation de surface", déclare-t-il d'emblée, laissant par là entendre que les parents sont déterminés à jouer un rôle vraiment actif auprès des commissions scolaires.

Elus à la tête du comité qui regroupe tous les présidents de comités d'école de la CECQ, M. Villeneuve n'est pas un nouveau venu dans le domaine puisqu'il a œuvré au sein de comités qui existaient à Québec bien avant l'entrée en vigueur de la loi 27.

Bien que les structures de participation prévues par la loi sur le regroupement scolaire ne présentent pas grand-chose de neuf pour les gens de la Vieille Capitale (le législateur s'est en

effet inspiré de celles qui étaient déjà en place), M. Villeneuve note certains changements survenus chez les administrateurs scolaires; le personnel de cadre jusqu'à la réserve, a notamment modifié son attitude à l'égard des parents avec qui il entretient maintenant des relations beaucoup plus cordiales.

### L'électoratisme: un danger

L'entrée en vigueur de la nouvelle législation n'a pas été sans provoquer des remous parmi la population et nombre de personnes qui avaient œuvré par le passé au sein des comités de parents, ont cru bon se retirer, probablement effarouchées par le renouveau; d'autres qui étaient jusque-là restées à l'écart, se sont lancées à fond de train dans les comités; ce véritable remue-ménage a eu pour principal résultat que 50 des 60 comités d'écoles ont été confiés à des présidents qui occupent ces postes pour la première fois.

De l'enthousiasme initial, plusieurs nouveaux venus sont passés à un sentiment défaitiste devant les difficultés qui ont promptement surgi: quatre ou cinq au moins parmi les présidents ont démissionné de leur poste au bout de quelques semaines, déçus de ne pouvoir vivre une participation réellement conforme à leurs désirs.

Déjà, on peut percevoir les points faibles d'un système qui, malgré l'intention du législateur ne garantit pas une participation authentique des parents: "Le danger, souligne M. Villeneuve, est que les commissions songent à utiliser les comités de parents plus qu'à recevoir leurs recommandations".

Cette inquiétude lui vient principalement du fait que les commissions ont maintenant à affronter l'électorat. Soumis à la voix du public, n'auront-ils pas tendance à prendre des décisions politiquement rentables qui s'inspirent davantage de considérations électorales que de préoccupations exprimées par la population?

"Certains comités commencent à sentir que la CECQ est réticente devant certaines recommandations et qu'elle n'est en fin de compte, pas obligée d'y donner suite. On commence à se dire ici et là: "A qui sert de travailler puisque tout est décidé d'avance?"

De récentes prises de décision à la CECQ ont laissé les parents septiques et incitent nombre d'entre eux à repenser leur rôle. Toute l'agitation qui entoure la question du réaménagement scolaire met en lumière le fait suivant: les commissions ne se contentent pas volontiers du rôle d'administrateur scolaire pour laisser l'animation aux parents qui la revendiquent.

L'animation: aux parents "L'animation du milieu, c'est le rôle des parents, pas celui des commissions", insiste M. Villeneuve. "Mais, l'administration seule n'est pas rentable pour le commissaire, c'est le blème de l'électoratisme".

Plus éveillés qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, les parents auront à dresser l'oreille et à se faire présents, puisqu'on vient de leur définir le droit à la participation: "Ils devront, ajoute M. Villeneuve, se poser des questions. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que leur congrès qui se tiendra en avril a pour thème: "Parents ou en êtes-vous?"

D'ici la fin de l'année, ils auront à se prononcer sur une foule de questions importantes; l'une d'entre elles concerne le regroupement des comités d'écoles et de parents en une fédération provinciale. Dé-

jà, les membres de ces comités ont senti en maints endroits, la nécessité de se donner des structures qui leur permettent d'obtenir audience auprès des autorités gouvernementales.

Il ne faut pas se leurrer: le champ d'action des comités créés par la loi 27 s'arrête à la Commission scolaire locale et il n'existe actuellement aucun organisme qui puisse se prétendre représentatif des parents à un niveau supérieur.

La Fédération des Commissions scolaires du Québec a beau dire qu'elle représente les parents, il reste que ses préoccupations sont d'abord d'ordre administratif et financier alors que celles des pa-



M. Jos Villeneuve, président du Comité de parents de Québec.

rents se situe avant tout au plan humain: les problèmes suscités par le réaménagement des écoles de la CECQ le prouvent bien", signale M. Villeneuve.

### Pour une véritable participation

Les parents auront également à faire pour que le comité d'école leur reste entre les mains. Ainsi, le comité de parents de la CECQ a l'intention de demander que des amendements soient apportés à la loi 27 afin que le soin de former des comités d'écoles soit désormais confié aux ex-présidents et non plus au directeur d'école comme c'est le cas actuellement.

En certains endroits, ce mécanisme de la loi a eu pour effet d'entraîner une ingérence du directeur d'école au sein du comité qu'il a non seulement formé mais a façonné à son image. Ailleurs, c'est l'enseignant qui profite de sa situation pour faire passer ses idées, au détriment de la participation des parents que les comités doivent en premier lieu favoriser.

Conscients de leur responsabilité, "les parents, estime M. Villeneuve, vont exiger de plus en plus qu'on tienne compte

de leur opinion". Habitué de faire cavalier seul, l'administration scolaire devra tenir compte de ce partenaire exigeant qui a fait son apparition ces dernières années. Quelle sera l'efficacité de ce duo?

"La consultation, répond M. Villeneuve, n'a pas encore donné ses preuves mais elle vaut la peine d'être expérimentée".

## Rencontre entre St-Georges Côté et les dirigeants du Carnaval de Québec

St-Georges Côté et l'exécutif du Carnaval doivent se rencontrer aujourd'hui afin d'en arriver à une entente sur la question de "Place Carnaval".

Rappelons que M. Côté avait exprimé le 24 janvier son intention de poursuivre les autorités du Carnaval de Québec 1973 qui ont décidé de prendre le nom de "Place Carnaval" pour l'emplacement en face du Parlement

où seront réunies cette année diverses activités. Or ce nom avait été enregistré en 1964 en Cour supérieure par St-Georges Côté et Guy Samson. On a parlé d'une poursuite de quelque \$10.000.

Cette affaire devrait connaître son dénouement aujourd'hui alors que M. Côté proposera de vendre le nom pour un certain montant.

## Négligence criminelle ?

Raymond Dupuis, un jeune père dans la vingtaine, domicilié à Giffard, subit présentement son procès sous l'accusation d'avoir abandonné son enfant de 4 mois qui a succombé par la suite de manque de soins.

L'affaire remonte au mois de mai 1971, alors que le bébé Dupuis était mort des suites de blessures internes et externes.

En effet, le Dr Richard Authier, médecin légiste, qui avait pratiqué l'autopsie, a déclaré hier, devant le juge Paul Roy de la Cour des sessions de la paix, qui préside le procès, que l'enfant avait 18 côtes de fractures, en plus de porter des marques de blessures superficielles.

Dupuis est accusé en vertu de l'article 189 qui dit que "quiconque, illicitement, abandonne ou expose un enfant de moins de 10 ans, de manière que la vie de cet enfant soit effectivement mise en danger ou exposée à l'être, ou que sa santé soit effectivement compromise de façon permanente ou exposée à l'être, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans".

Le procès s'est poursuivi hier.



Quelque 200 miliciens sont présents en Allemagne dans le cadre de l'exercice Reforger IV. On aperçoit sur la photo le copol Robert Paquin, fils de M. et Mme Jean-Marie Paquin, 3495, rue Guimond, à Giffard. Robert est membre du 713ème escadron de transmission stationné au Manège militaire de Beauport. Il est de plus étudiant au CEGEP de Limoilou.

## Action politique

par GABRIEL LOUBIER



## Est-ce mal de vouloir unir les Québécois ?

La mission de l'homme politique n'est pas de diviser les hommes, mais de les unir dans la poursuite d'objectifs communs. Et tout effort positif accompli dans cette direction mérite, à mon sens, l'estime et l'appui de l'opinion publique.

Des journaux ont récemment parlé de "tractations" auxquelles aurait été mêlé, d'après eux, le chef de l'Union nationale. Le mot "tractation", nous dit Larousse, se prend habituellement en mauvaise part. Il semble qu'en l'utilisant, on ait voulu évoquer des manœuvres secrètes et plus ou moins licites, qui se seraient déroulées dans le dos des militants.

Dans ce sens-là, je n'ai jamais été et je ne serai jamais partie à aucune "tractation" avec quelque formation politique que ce soit.

Mais pourquoi donner à entendre que des rencontres ou des conversations entre membres de divers partis, en vue d'une action commune dans des domaines où les objectifs sont les mêmes, seraient nécessairement quelque chose de condamnable?

On a vu par exemple les grandes centrales ouvrières constituer des fronts communs en vue de négociations particulièrement importantes, sans pour autant renoncer à leur identité ou à leur autonomie. Pourquoi ce qui semble natu-

rel sur le front syndical, ou sur le front patronal, deviendrait-il répréhensible sur le front politique?

Depuis un an, je ne m'en cache pas et je n'en conçois aucun complexe de culpabilité, j'ai maintes fois invité mes compatriotes québécois à s'unir davantage. J'ai déploré les cloisonnements idéologiques ou politiques qui les empêchent trop souvent de travailler ensemble et de progresser ensemble. La plupart de nos difficultés et de nos échecs, ai-je dit, nous viennent de nos divisions, de nos chicanes stériles et bien des fois enfantines.

La concertation: voilà, à mon sens, l'un des mots-clés de notre avenir collectif. Concertation sur le plan économique, bien sûr; et concertation aussi sur le plan politique. Il faut savoir placer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers et des questions de prestige personnel.

Tout cela, je l'ai prêché publiquement, en pleine lumière. Car avant d'entreprendre des démarches concrètes auprès des autres formations politiques, je voulais d'abord alerter l'opinion, qui a un très grand rôle à jouer en cette matière. N'est-ce pas la volonté populaire qui est l'instance suprême en démocratie?

Mais des démarches concrètes pour en arriver à une plus grande cohésion et à une plus

grande efficacité de nos instruments politiques, il y en aura sûrement quand le temps sera venu. Et pas seulement après d'un seul part.

Qu'on me comprenne bien: il ne s'agit pas de tenter une fusion des divers partis qui se battent entre eux sur les banquettes de l'Opposition, au lieu de se battre ensemble contre un gouvernement qui n'a pas atteint un seul de ses objectifs majeurs après trois ans de pouvoir.

Je pense qu'il serait assez vain de vouloir revenir au bipartisme. Mais si le multipartisme est chez nous pour y rester, il est temps que nous commençons à en tirer les conséquences. C'est qu'il faudra nous habituer au jeu des alliances électorales, parlementaires et même gouvernementales, comme cela se pratique dans tout les pays rompus au pluralisme politique.

Je parle évidemment d'alliances ouvertes, publiques, conclues avec le concours des militants. Ce qui me paraît beaucoup plus sain pour la démocratie que les jeux de couloirs qui se passent actuellement sur la scène fédérale, loin des yeux et des oreilles du public, et à la faveur desquels ce sont trop souvent des minorités doctrinaires et extrémistes qui imposent leurs vues à la majorité des Canadiens.

## Lévis-Québec à pied sec

## Deuxième lettre cette semaine

(Par Claude GREGOIRE)

Dans une lettre ouverte au ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard, la Chambre de Commerce régionale Desjardins exige une réponse favorable dans les plus brefs délais, concernant le lien direct entre Lévis et Québec.

Il s'agit de la deuxième sorte de l'organisme au cours de la semaine, la première étant dirigée vers la ministre des Affaires municipales.

Dans la lettre expédiée hier, "les Chambres de Commerce de la Rive-Sud de Québec veulent savoir où en est le ministère de la Voirie en ce qui concerne le projet d'un lien direct".

"Vous nous aviez dit publiquement qu'une réponse définitive serait apportée avant la fin de 1972, poursuit le président de la Chambre de Commerce régionale Desjardins, M. Pierre Jean. Déjà deux mois se sont écoulés en 1973 et aucun son de cloche n'est sorti officiellement de votre ministère."

Cette intervention de la Chambre de Commerce coïncide avec l'assurance de M. Pinard que le rapport sur le lien direct préparé par son ministère sera complété d'ici la fin du mois.

"Pour notre part, explique M. Jean, le rapport Moquin, sur le lien direct qui a été dé-

posé à l'Assemblée nationale par le député J.-A. Roy et que vos sous-ministres connaissent bien, pose l'interêt évident de rendre d'abord service à plus de 500.000 Québécois sur tous les plans de l'activité humaine."

"Nous savons que certains rapports de la Cité de Québec, de la CUQ et du Port de Québec vous ont été remis. Dès lors, dans l'interêt économique et social des populations concernées, nous vous prions de rendre publics ces documents. De plus nous croyons que vous avez tous les éléments pour décider de l'établissement d'un tel lien direct, entre Lévis et Québec, contre à contre".

Selon l'organisme, les arguments, pour promouvoir le projet d'un lien direct sont basés sur des besoins réels que nous pouvons constater quotidiennement. En plus de ces données, ajoute-t-il, que le ministre peut confirmer comme étant réelles, la Chambre se base sur des travaux antérieurs qui confirment les exigences quotidiennes.

"Les arguments que vous et

vos prédécesseurs avez avancés depuis vingt ans pour nier l'urgence ou la possibilité d'établir un tel lien direct ne tiennent plus, c'est-à-dire la faille Logan, les problèmes techniques, les problèmes financiers, l'aspect esthétique, la claustrophobie, etc."

"Après cent ans de représentations tant par les corps politiques que par les corps intermédiaires, nous croyons de notre devoir d'exiger une réponse favorable de votre part. Les représentants publics des populations concernées sont entièrement d'accord pour l'établissement d'un tel lien direct dans les plus brefs délais."

Selon l'organisme, les informations jusqu'ici accumulées portent à croire que le ministère de la Voirie n'a jamais étudié sérieusement un projet de lien direct. Si c'est vrai, poursuit-il, nous ne pourrions concevoir que le gouvernement du Québec trahisse allégrement du Québec travaille contre les intérêts de la population québécoise.

## Denis Jobin votre informateur en affaires sociales



Ne manquez pas, à compter de la semaine prochaine sur les ondes de votre poste de radio favori, une nouvelle série d'émissions mettant en vedette Denis Jobin. Il répondra à toutes vos questions relatives aux lois administratives par le ministère des Affaires sociales du Québec.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES

## Au menu du jour

### Dîners — Conférences — Assemblées

#### Université Laval

Panel sur l'avortement à 20h, à l'amphithéâtre Gignas, faculté de Médecine. Panelistes invités: Mme Edith Blais, M. Guy Bourgeault, s. j., M. Raymond Côté et Ghyslaine Rheault.

### Spectacles

#### Spirisphère 2

Spectacle religieux à 20h30 en l'église St-Mathieu de Montmagny

### Expositions

#### Edifice Samuel Holland

Salle La Rotonde — peintures à l'huile d'artistes connus (jusqu'au 18 février)

#### Foyer du Palais Montcalm

Oeuvres de Pauline Rouillard (jusqu'au 18 février)

#### Foyer artistique,

847 rue St-Jean  
Oeuvres de Claude et Michel Asselin (jusqu'au 17 février)

### Vous craignez que VOTRE DENTIER bouge ou tombe...

Au moment inopportun? Finis les soucis si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non seule, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, elle facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

## Carrières et professions

### AGENTS D'AFFAIRES DEMANDES

Une expérience dans le domaine unioniste français dans les districts de la ville du Québec, Lac St-Jean, Rimouski, Sept-Îles et Baie James. Curriculum vitae demandé.

L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS  
ARTISANS ET EMPLOYEURS DU QUÉBEC  
a/s M. F.O. Jodoin, secrétaire-trésorier

8306, rue St-Denis, Montréal, Tél.: 1-514-382-1501

## ASSISTANT-GERANT DES VENTES

Opportunité pour devenir Gérant. Compagnie établie d'engrais chimiques — 100 ans d'existence.

Age 30 à 40 ans — Connaissances agricoles — Ambitieux.

Salaires à discuter — Toutes dépenses payées  
Fonds de pension. Connaissances de l'anglais.

Ecrire à: M. Jean Paul  
B. P. 150  
Ville Chambly, P.Q.

**Vous allez aimer ça**



Le maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, semble très intéressé à prendre la place du bonhomme Carnaval qui dit avoir à Lynda Tremblay, duchesse de Lévis. Les trois ont participé à une conférence de presse hier, au cours de laquelle les autorités du Carnaval ont dévoilé le programme des activités sur la Rive-Sud.

# Lien direct Carnaval-Lévis

Par Claude GREGOIRE

Le programme des activités du carnaval de Québec sur la Rive-Sud a été dévoilé hier après-midi, en présence du président du carnaval, de la duchesse de Lévis et du Bonhomme Carnaval.

L'ouverture de la plaza du carnaval terrain du manège militaire de Lévis se fera mercredi, le 21 février, mais elle sera précédée d'un défilé dont le parcours a été décrit lors d'une brève cérémonie à l'hôtel de ville.

Le défilé partira du Centre d'achats de Lévis et empruntera les rues Saint-Henri, Saint-Georges, Desjardins, Saint-Louis pour aboutir à la plaza. Il se mettra en branle à 20h30.

L'ouverture de la plaza aura lieu immédiatement après le défilé. Durant le carnaval, soit du 21 février au quatre mars, elle sera le lieu de diverses attractions: glissade, patinoire, souk à la corde et jeux divers.

Voici la liste des autres activités, par ordre chronologique.

Vendredi, 23 février: 21 heures: soirée carnavalesque western à l'Auberge de la Colline en présence du Bonhomme Carnaval. L'artiste invité sera Willie Lamotte.

Samedi, 24 février: 14 heures: fête des enfants à la plaza

du carnaval. Services d'autobus gratuits. Présence du Bonhomme Carnaval.

— à 13 heures: courses d'autoneige au centre industriel de Saint-Romuald. Présence du bonhomme Carnaval.

— à 20 heures: couronnement de Miss Commandeurs, le club de hockey junior "B" de Lévis-Lauzon, au Casino Variété, de Lauzon. Présence du bonhomme.

Dimanche, 25 février à 13h30: Course de chevaux et de poneys dans le village de Saint-Louis de Pintendre. Inscriptions sur place.

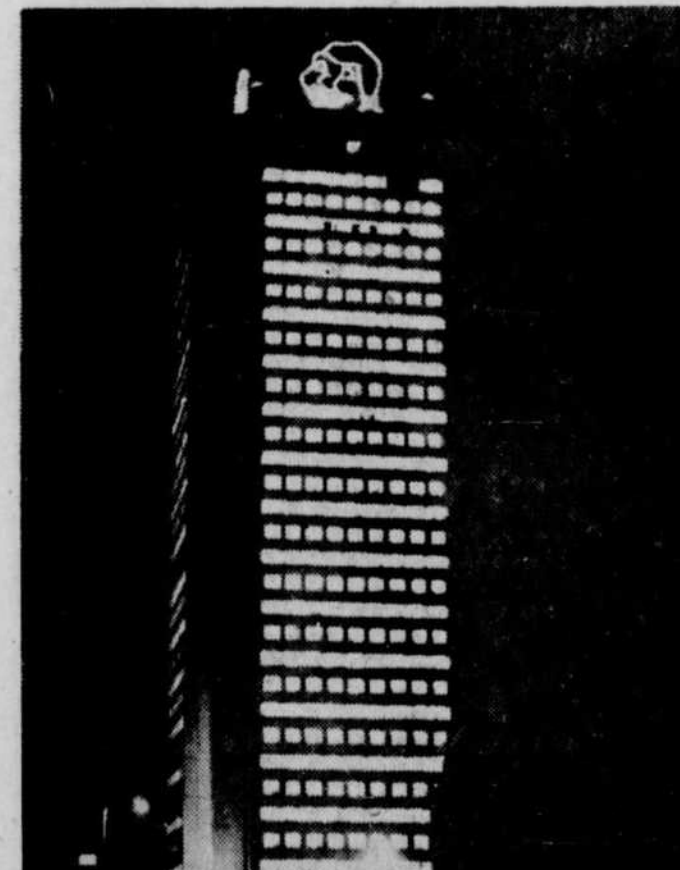
— à 19h30: cocktail dansant du Bonhomme Carnaval au Casino Variétés de Lauzon. La Reine et les duchesses seront présentes.

Mardi, le 27 février à 19 heures: souper canadien au restaurant "La Flambee". Présence du bonhomme, de la Reine et des duchesses.

Mercredi, 28 février, à 21h30: descente au flambeau au centre de ski de Lauzon. Le bonhomme y participera.

Dimanche, le 4 mars à 14 heures: course de ski de fond à la piste du Club de ski de fond de Lauzon, en circuit fermé.

Le président du comité des activités de la Rive-Sud, M. Jean-Guy Côté, a de plus, rappelé que chaque mardi à 12 heures, il y a un dîner du carnaval.



L'effigie illuminée du Bonhomme est apparue depuis hier sur le toit du Complexe "G". Au-dessus de cet édifice de trente étages, le jovial personnage semble crier aux milliers d'habitants qui l'entourent: "Le Carnaval de Québec, vous allez aimer ça". (Photo: L'Action-Québec, François Boulay)

**LIVREURS DEMANDES**

(possédant véhicule automobile) pour la livraison de L'ACTION-QUEBEC dans la ville et la banlieue.

Se présenter à L'ACTION-QUEBEC, 3, Place Jean-Talon, Québec.

Informations: M. J. Lévesque

# Feu vert pour CKRL-FM à Laval

Par Nicole Beaulieu

C'est à 17 h. aujourd'hui qu'entre en ondes CKRL-FM, première station radiophonique universitaire de type FM de langue française en Amérique du Nord.

A ce moment précis, prendra fin le compte à rebours que le recteur de l'Université Laval, M. Larkin Kerwin a lui-même mis en marche hier après-midi, lors de la cérémonie d'inauguration qui se déroulait au Pavillon de Konink.

CKRL-FM aura un rôle d'animation et de rayonnement à exercer non seulement sur la communauté universitaire, mais sur la société québécoise, a affirmé M. Kerwin, en présence du ministre Jean-Paul L'Allier, du représentant du CRTC, M. Réal Therrien, et du président du conseil d'administration de Campus Laval FM Inc., M. Gilles Jobin.

L'histoire de la nouvelle station remonte à mai 1971 alors qu'une équipe multidisciplinaire de huit étudiants commençait l'élaboration du projet FM-Laval avec l'aide du programme Perspectives-Jeunesse; le 8 octobre suivant, ils présentaient au CRTC un mémoire pour l'obtention d'un permis de radiodiffusion en modulation de fréquence pour la région de Québec, permis qui leur fut octroyé le 14 juillet 1972.

L'administration de CKRL-FM relève d'une corporation indépendante formée en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies; tout Québécois peut

devenir membre de la cotisation en versant une cotisation annuelle et participer ainsi à l'élection

du conseil d'administration. La participation intensive des Québécois, universitaires et au-



Louise McGowan-Gagnon et Jean-Marc Chouinard

tres, à la radio de Laval, constitue l'un des principaux défis que les fondateurs et premiers responsables se sont fixés. Ainsi, les cinquante premières heures de programmation s'inspirent de projets soumis tant par les étudiants et par les professeurs que par des citoyens étrangers au campus.

"Nous avons tenté une approche nouvelle. On pourrait en déduire que nous en revenons à la radio d'antan...", expliquait hier, la directrice de la programmation, Mlle Louise McGowan-Gagnon.

Malgré la jeunesse des participants, la direction du poste CKRL-FM n'entend pas céder sur la qualité des émissions. Le directeur, M. Jean-Marc Chouinard, a particulièrement insisté sur la valeur des émissions qui passeront sur les ondes de ce poste nouveau genre qui en vertu de son statut, ne doit accepter aucun message commercial.

# Lewis se rendra à Orsainville

QUEBEC (P.C.) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, profitera de son passage à Québec, pour rencontrer les grévistes du magasin à rayons Maurice Pollack et de la division Seven Up de la firme d'emballage Claire-Fontaine.

Le programme de la visite du leader national du NDP a été rendu public mercredi.

M. Lewis sera accueilli à l'aéroport de Sainte-Foy, à 10 heures 20, vendredi matin, par un groupe de militants, dont le président provincial, M. Raymond Laliberté.

A 11 heures, il se rendra à la prison d'Orsainville où il aura des entretiens avec les présidents des trois centrales emprisonnées à cet endroit, MM. Marcel Pepin (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Yvon Chabonneau (CEQ).

M. Lewis rencontrera les grévistes de Pollack et Seven Up à 3 heures vendredi après-midi, à l'édifice du Conseil du travail de Québec, dans la basse-ville.

La grève chez Seven Up dure depuis le 14 août et touche 47 employés; au magasin Pollack, 45 employés sont en grève depuis le 23 septembre.

A 6 heures, M. Lewis dînera en compagnie des ex-candidats NDP dans la région de Québec lors des dernières élections et à 8 heures il participera à une assemblée du parti à la Salle Marquette du Collège des Jésuites, dans la haute-ville.



Mlle Michèle Prémont, âgée de 21 ans, a été blessée aux jambes, vers 17 heures hier, lorsqu'elle a été heurtée par une automobile sur le chemin Sainte-Foy. Elle a été transportée au Centre hospitalier de l'Université Laval dans l'ambulance de la police de Sainte-Foy.

(Photos: L'Action-Québec — François Boulay)

# Faits divers

## 1 mort et 6 blessés

Une violente collision frontale, impliquant deux automobiles, s'est produite aux petites heures ce matin sur la route 185, à environ un mille au nord de la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, dans le comté de Temiscouata, causant la mort de M. Jean-Marie Rousseau, âgé de 22 ans, de la rue Chouinard, de Notre-Dame-du-Lac.

Six personnes ont subi des blessures dans ce fatal accident qui est survenu vers 2 heures 45 mais aucun des blessés n'est dans un état critique.

Les agents de la SQ du poste de Notre-Dame-du-Lac, ont fait enquête sur les lieux. Les membres de la famille de la victime de même que le coroner ont été informés de la tragédie.

L'Ecole des compagnons de Carrière.

Les perquisitions effectuées à Ville Belair et à Ville Vanier ont permis aux policiers de trouver des objets volés dans une résidence de cette dernière municipalité.

Les agents qui ont participé à cette opération sont les détectives Wolf et Kennedy, assistés des agents Gauvin et Cloutier.

## Maniaque sexuel arrêté

Un individu d'une trentaine d'années, domicilié sur la rive sud, et qui était recherché depuis plusieurs mois par la police de Sainte-Foy pour des actes d'exhibitionnisme et de grossière indécence a été arrêté.

Il fait présentement face à une vingtaine d'accusations.

Ce vieux voyageur en automobile. Lorsqu'il apercevait des groupes d'écoliers et d'écolières à la sortie des institutions d'enseignement, il immobilisait son véhicule et, nu sous son paletot, il donnait son "show". Puis, il prenait la fuite en vitesse, craignant la police. L'enquête a été longue, mais il fallait le prendre sur le fait. Ce sont des agents en civil, circulant dans une voiture non identifiée, qui ont procédé à l'arrestation du maniaque sexuel.

## Perquisitions fructueuses

Les agents de l'escouade des enquêtes criminelles de la Sûreté de Sainte-Foy, agissant sous les ordres du lieutenant Eugène Rodrigue, ont découvert des objets volés depuis l'automne dernier dans des automobiles en stationnement, de même que des accessoires provenant d'un vol avec effraction commis à

## Québec en bref Travaux publics

Le Service des travaux publics de la ville de Québec a présenté, hier après-midi, pour la première fois, un rapport annuel des activités pour l'exercice financier 1971-72. A cette occasion, le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a déclaré qu'une telle initiative permettrait de faire le point sur l'année écoulée et qu'il n'aurait pas encore fait, de présenter à l'avenir, un tel rapport.

## Logement

Le gouvernement provincial a fait parvenir récemment aux autorités municipales de Québec, un rapport ayant trait aux caractéristiques générales des logements au 1er juin 1971. Il faut préciser cependant que les conciergeries ne font pas partie de ce recensement. Seuls y figurent les maisons seules, les duplex et les maisons de deux appartements. A Québec, il existait en 1971, 54,260 logements de ce genre. Sur ce nombre, 50,200 étaient pourvus d'eau courante chaude et froide; 50,150 de baignoire ou douche, et 53,890, de toilette avec chasse d'eau.

# Moins de navires plus de tonnage

QUEBEC (P.C.) — Malgré un nombre inférieur de navires qui ont accosté dans le port de Québec le volume du tonnage net a été beaucoup plus considérable en 1972 que l'année précédente.

En tout l'année dernière, 1,951 bâtiments (714 océaniques et 1,237 côtiers) ont amarré aux quais de Québec, comparativement à 2,001 en 1971. Un grand total de 15,580,000 tonnes furent manutentionnées en 1972 à comparer à 11,060,220 l'année précédente.

Selon M. André Martel, en charge du bureau de quai, ce phénomène s'explique du fait que le port accueille depuis quelque temps des bâtiments plus considérables. Le port reçoit maintenant des navires de 50,000 tonnes aux installations portuaires de la raffinerie Algérie d'Or, ce qui contribue à

gonfler le volume de transbordement.

Selon le directeur général du port, M. Paul Bousquet, ces statistiques démontrent que 1972 a été une année sans précédent et les perspectives pour 1973 sont encore meilleures.

**A NOTER**

Le code postal de l'Action-Québec G1K 7K9

# Les Québécois doivent se battre pour leur identité culturelle

— Marcel Chaput

(B.A.) — Selon l'ex-président du Ralliement pour l'indépendance nationale (RIN), M. Marcel Chaput, la plus grande bataille à livrer maintenant pour les Québécois, est celle de son identité culturelle.

Alors qu'il s'adressait hier aux membres du club Fleury-de-Lys de Québec, réunis pour célébrer leur 10ème anniversaire de fondation, M. Chaput a indiqué que pour en arriver à nous définir clairement, "il nous faut combattre avec la dernière énergie toute ambiguïté nationale". C'est la seule façon d'en arriver à une cohésion psychologique essentielle, croit-il.

M. Chaput estime que jusqu'à maintenant les efforts des indépendantistes ont porté sur

l'idéal de l'indépendance du Québec, mais que trop occupés à cette tâche d'éducation, ils avaient été superficiels. "Nous avons oublié des batailles essentielles qu'il est urgent de livrer afin d'insuffler un renouveau dans la pensée nationaliste."

Il n'est plus suffisant, dit-il que nous voulons l'indépendance du Québec, mais il faut savoir ce que nous voulons être culturellement, soit une nation franco-québécoise ou un mauvais reflet des Etats-Unis.

L'ex-chef du RIN estime qu'il est maintenant important d'identifier ses ennemis et ses faux frères pour les combattre. Ces faux frères, dit-il, c'est dénoncer:

a) Le Rapport Parent qui

pour donner à notre enseignement une dimension nord-américaine a oublié la dimension franco-québécoise.

b) Tous ceux, qui au Québec, "y compris Le Devoir", entretiennent les mythes mortels des droits acquis, des deux peuples fondateurs du Canada, et de la nécessité d'un Québec bilingue. "Toute reconnaissance des droits acquis est ipso facto, une légitimation de la violence. Il nous va falloir réapprendre que le Québec est un pays occupé. Par conséquent, on ne parlera plus désormais de la Conquête de 1760 mais bien de la Défaite de 1760."

c) Il nous faudra comprendre, poursuit-il, qu'en dépit du Rapport Gendron, le seul ter-

ritoire américain qui ne peut pas être bilingue, est le Québec pour des raisons de conservation et de légitime défense.

d) Enfin, estime M. Chaput, il nous faudra comprendre que la seule façon d'attirer les immigrants dans nos écoles françaises, c'est de leur offrir de vraies écoles franco-québécoises.

# L'industrie du cidre de pomme connaît un essor encourageant

(B.A.) — A peine sortie d'une clandestinité étouffante, l'industrie québécoise du cidre de pomme semble engagée dans un essor très encourageant. Telle est l'opinion émise hier par le député de Rouville, M. Marcel Ostiguy, devant l'Association des consommateurs de Québec.

Chiffre à l'appui, M. Ostiguy

a indiqué qu'on espérait en vendre environ 1.5 million de gallons en 1973, et que cette quantité devrait doubler d'ici 5 ans, au Québec seulement. Il y aurait possibilité également d'en exporter un million de gallons sur le marché d'exportation.

En 1972, il s'est vendu 700,000

gallons de cidre pour un montant de \$5 millions. Cette quantité a été absorbée en entier par le marché québécois.

Le député de Rouville, endroit qui constitue le paradis de la pomme et du cidre au Québec, a d'autre part mentionné que depuis un an, l'équipement de production avait évolué très rapidement.

"Par exemple, si l'on considère la capacité des cuves qui servent à la fermentation et au vieillissement du jus de pomme, on s'aperçoit que leur capacité globale est passée de 216 mille gallons en novembre 1971 à près de 2.2 millions de gallons en décembre 1972."

Quant à la capacité annuelle d'emballage, elle était de 6 millions de bouteilles en novembre 1971 pour passer à près de 5.5 millions de gallons en décembre 1972.

Naturellement, toute l'industrie du cidre repose sur ses possibilités d'avenir, celles-ci étant reliées à deux éléments importants, soit la valeur du produit et l'acceptation du consommateur. Selon M. Ostiguy, il n'y a pas de doute sur la qualité exceptionnelle du produit, et quant à l'acceptation du consommateur, elle est en train de se faire, aidée qu'elle est et sera par une publicité bien menée.

# L'île d'Orléans privée de courant

Des équipes de l'Hydro-Québec étaient au travail depuis sept heures ce matin pour découvrir et corriger les causes de la panne d'électricité qui a affecté tous les résidents de l'île d'Orléans.

La panne n'était pas encore réparée, et l'on ne prévoyait pas le moment où le courant serait rétabli dans tous les foyers de l'île.

L'agent des relations publiques de l'Hydro-Québec, M. Michel Dubé, devait émettre un communiqué vers la fin de l'avant-midi relativement aux causes exactes de ces bris.

La panne n'était pas encore réparée, et l'on ne prévoyait pas le moment où le courant serait rétabli dans tous les foyers de l'île.

Les techniciens ont constaté que des isolateurs étaient brisés et que des conducteurs primaires étaient rupturés.

De plus, un transformateur était hors d'usage au poste de

# L'avertissement de Pompidou au peuple français

De notre correspondant, Maurice HERR

L'entrée en lice de M. Pompidou a donné une dimension nouvelle au débat politique qui est au cœur de la bataille électorale. En rappelant que l'enjeu des scrutins des 4 et 11 mars prochains était bel et bien le régime lui-même et, au-delà, la forme et les structures de la société française tout entière, le président de la République a situé les responsabilités de chaque électeur.

Maintenant, et au moment même où s'ouvre, d'une façon officielle, une campagne électorale qui dure depuis près d'un an, les choses sont claires et les choix définis. Car, comme M. Pompidou l'a démontré, il s'agit effectivement d'un duel entre la coalition socialo-communiste qui voudrait imposer à la France un système collectiviste, et "tous les autres".

Le ton bonhomme utilisé par le président dans son entretien radio-télévisé avec un journaliste de l'O.R.T.F., contrastait avec la sévérité de ses analyses du fond. Il s'en est pris plus particulièrement au parti communiste qui, de son point de vue, et quoi qu'on en dise, n'a pas changé et demeure un parti totalitaire et collectiviste dont la rhétorique et les méthodes sont incompatibles avec le tempérament et les habitudes des Français.

Cet aspect des choses avait été un peu oublié au cours de ces dernières semaines en raison des manifestations et des propos rassurants et apaisants des coalisés de la gauche. Certains commentateurs paraissent même se satisfaire du fait que les sondages révélaient une montée socialiste propre à équilibrer les forces de M. Mitterrand face à celles du parti communiste. Et ces commentateurs déclaraient qu'en cas de victoire de la gauche, le parti socialiste serait assez fort, en tout état de cause, pour contenir les entreprises totalitaires des communistes.

M. Pompidou a montré qu'il n'y avait là qu'illusions. La masse des suffrages électoraux recueillis par les socialistes, même si elle était plus volumineuse que celle des communistes, ne peserait

pas lourd face au puissant appareil du parti de M. Marchais qui, par les syndicats et par de multiples organisations dans tous les secteurs de la vie publique, dispose de troupes nombreuses, disciplinées et bien encadrées auxquelles les socialistes n'auraient rien à opposer en cas de conflit, hormis quelques députés nationaux.

A cet égard, M. Pompidou a rappelé ce qui s'est passé en Allemagne de l'Est et en Tchécoslovaquie, notamment, au lendemain de la dernière guerre. Dans ces pays, les communistes étaient largement minoritaires. Ils y ont pourtant pris le pouvoir, et s'y sont solidement maintenus. L'expérience communiste qui semble aujourd'hui tenter un certain nombre de Français serait donc un voyage sans retour.

Cependant, les avertissements du président de la République suffiraient-ils à ôter aux Français ce goût du changement politique qui semble faire, en ce moment, la fortune de la coalition de gauche? La majorité sortante, gaulliste et libérale, au pouvoir depuis quinze ans, et elle est en mesure de présenter un bilan de gestion extrêmement positif. Mais quinze ans de présence des mêmes au gouvernement, dans un pays qui a si longtemps goûté "les poisons et les délices" de l'instabilité politique et gouvernementale, c'est beaucoup. D'autant qu'en certains domaines cette majorité a certainement manqué d'imagination créatrice et qu'elle a souvent préféré la France aux Français. En outre, un certain nombre de scandales, gaullistes et libéraux, ont incontestablement terni l'image de marque du gaullisme "pur et dur" d'antan.

L'appel au changement procède d'un certain esprit d'adventure dont le peuple français n'est pas dépourvu, pour le meilleur et pour le pire, et l'on comprend, dès lors, que le chef de l'Etat, garant du régime et de la constitution ait cru nécessaire de mettre l'opinion en garde contre les aspirations du chemin inconnu dans lequel elle serait tentée de s'engager pour le seul plaisir de "changer".

Cependant, les jeux sont loin d'être faits à quatre semaines du premier tour du scrutin. Et il est à cet égard curieux de constater que si les sondages globaux révèlent une incontestable avance de la coalition socialo-communiste sur la majorité sortante — 43% contre 37% — l'analyse de la situation, circulaire par circulaire, que les journaux commencent à publier, fait apparaître une solidité insoupçonnée des positions de la majorité.

Le scrutin majoritaire uninominal à deux tours réserve toujours des surprises aux faiseurs de pronostics, qui se sont maintes fois trompés dans leurs calculs. Aussi bien, serait-il prématuré de considérer dès à présent comme acquis un renversement complet de la situation politique en France.

(Copyright by B.I.P.) M. H.



L'ACTION-QUEBEC est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, L'Action-Québec est imprimé par l'Action Sociale Limitée, 3 Place Jean-Talon, Québec, 2e, Code postal G1K 7K9 tél. : 522-4771. Président, Guy Hamel, vice-président, J.-R. Deslisle, directeur général, Fernand Blais; directeur adjoint, Denis Gauthier; rédacteur en chef, Roger Bruneau; directeur de la production, Alphonse Proulx; directeur adjoint de la circulation, Jacques Lévesque; directeur de la publicité Gilles Normandin; comptable, Emilien Bonnelly; directeur, Jules Lortie.

# Si Toronto m'était conté...

(Par Clément MARCHAND)

Il paraît que Toronto a entrepris de s'enfler, de devenir plus grosse que Montréal. Les efforts de tout le Canada anglais se conjuguent pour faire de la capitale ontarienne la métropole de tout le pays.

Depuis un certain octobre québécois, et même bien avant puisqu'il date des premières années du "déboîement", un mouvement de désaffection mont-réalaise s'est amorcé au profit de Toronto où l'on construit en vitesse des multitudes de gratte-ciel pour y emporter les sièges sociaux des plus importantes compagnies. On se dépêche de mettre les valeurs économiques de l'abri des convoitises québécoises, jugées entrepreneurs et dangereuses depuis la levée d'un parti indépendantiste qui a coïncidé avec l'affirmation d'un caractère québécois plus tranché et beaucoup moins accommodant.

On a vu comment le Canada anglais a réagi en marge des distinctions internationales dont la ville de Montréal s'est montrée digne: l'Exposition universelle en 1967, les Jeux Olympiques en 1976. Entre-temps, l'attribution d'une franchise aux Expos, l'avènement d'un cinéma québécois, l'aug-

# Tel Québec... tele jeunesse...

Si nous discutons tant soit peu avec des étudiants et jeunes travailleurs, nous nous rendons vite compte qu'on veut améliorer la situation au Québec, qu'on tente de viser une certaine forme de prospérité. Il s'agit là d'un nationalisme concret qui sera le plus profitable à la nation québécoise.

La jeunesse nous semble bourrée de promesses: elle est plus instruite, plus hardie, plus revendicatrice. Cependant, elle n'est pas encore arrivée à la cheville de ses aspirations. Nous y décelons des symptômes qui pourraient dégénérer en des maux analogues qui ont paralysé leurs ancêtres. Tellement que, si on regarde la dispersion des forces étudiantes qui ne semblent pas réaliser l'efficacité d'une force collective, les éternelles discussions sur les moyens à prendre pour réaliser des objectifs et l'importance excessive accordée à un seul secteur de la vie humaine, nous sommes portés à reprendre le vieux cliché qui croit que plus ça change, plus c'est pareil au fil des générations.

Les jeunes ne semblent pas prendre conscience de l'impérieuse nécessité du consensus nécessaire pour la croissance d'une petite nation comme le Québec, tout comme les Québécois sont divisés en deux clans séparés (fédéralistes et souverainistes), alors qu'il importe de trancher au plus vite la question politique. La révolution cybernétique prend de plus en plus d'ampleur chez nos voisins américains alors que le Québec n'a pu réaliser encore un développement industriel satisfaisant. Les retards accumulés prennent des proportions alarmantes en 1970, alors que l'humanité évolue à un rythme accéléré. Les jeunes, comme les Québé-

cois en général, doivent prendre conscience que des forces humaines de nature et d'intensité différentes ne s'attirent peut-être pas, essayez de trouver un marxiste qui sera ami avec un financier capitaliste), mais finissent par s'harmoniser si on y met de la volonté.

Les étudiants veulent ressusciter les fédérations étudiantes, mais leur action se trouve compromise parce qu'on ne parvient pas à s'entendre sur les modalités d'action, surtout au niveau de l'orientation politique de la future fédération. Dans le contexte général du Québec, des pétitions sont signées depuis un demi-siècle en faveur de l'adoption de la langue française comme seule langue au Québec, ce qui nous donne une idée de l'ampleur de l'incurie successive de nos divers gouvernements; alors la question reste en suspens, une grande partie des gens continuent à chialer pour la langue française. Le débat sur la langue brûle des énergies considérables au Québec depuis toujours, alors que le développement social, culturel et surtout économique est négligé. La population ne prend pas les moyens pour arriver à ce qu'elle veut, alors la plaie tuberculeuse de la langue continue à la ronger.

Il est de coutume au Québec de ne considérer qu'un seul côté d'un problème, alors que les impératifs régissant une société sont multidimensionnels et en interaction directe. Pour une majeure partie de notre existence, ce fut la religion qui prédominait. Dans les années '60, le Globe and Mail a intensifié le débat Dieu comme étant la sociologie. Plusieurs allèguent maintenant en faveur de l'indépendantisme. Les jeunes

qui n'accordent de l'importance qu'à l'argent, alors que d'autres se réfugient dans les religions orientales, obéissent à la même tendance.

Les jeunes, comme le Québec, dans toute cette problématique, semblent se situer dans une phase pré-adulte où les deux se demandent si on a pris le bon chemin pour arriver jusque-là, alors qu'il serait impérieux de se rendre au-delà.

Comme solution, la prise de conscience collective de la situation actuelle et surtout des exigences de l'avenir viennent tout de suite à l'esprit des jeunes, tout comme les Québécois doivent établir rapidement un éventail précis de leurs aspirations fondamentales et prendre les moyens pour les réaliser. Le dépouillement de toute idéologie fédéraliste ou souverainiste doit être préalable au départ. Il s'agit de choisir lucidement le système politique qui sera le plus susceptible de répondre à nos légitimes. Et le Québec devra choisir au plus vite, pas dans trente ans.

Le Québec est voué à un destin unique. Les jeunes doivent se rappeler que les années actuelles sont déterminantes on ne le répètera jamais assez, et que le Québec de demain, où il auront à vivre, risque de se construire sans eux. La nuit n'est jamais épaissée qu'avant l'aurore, c'est ce qui permet d'être optimiste.

Jean-Paul COULOMBE, étudiant à la Faculté d'Administration, Université de Sherbrooke.

(L'Action Nationale (extrait d'article, février 1973)

# L'opinion du lecteur

## Le primat de la conscience

Le R.P. Jean Bousquet, O.P. s'interroge "... sur les implications du principe du primat de la conscience, sous-jacent aux articles de RELATIONS, livraison de décembre 1972. (1)

Pour tout catholique correctement formé et averti, il ne peut être question du primat de la conscience, car ce serait se placer "au dessus de l'enseignement de l'Eglise". Celui qui adopte ce principe n'est du reste plus sur le terrain de l'Eglise catholique.

Evidemment, les gens ne prennent pas au tragique les dommages spirituels tôt dans le "minut chrétiens". L'événement du 23 janvier ne nous apprend-il pas à sa manière que c'est à genoux qu'il faudrait attendre notre délivrance de tant de maux moraux, politiques et physiques? Si les innovations liturgiques nous tiennent maintenant debout pour adorer et communier, peut-être suffira-t-il d'un événement climatique pour nous faire tomber à genoux? Pensons-y donc avant qu'il ne soit trop tard. Combien de gens de la région du Nicaragua, devant l'écroulement du dernier tremblement de terre ont dû fléchir le genou... trop tard pour faire fléchir le Maître du monde, également le Maître des événements!

Danikéou n'a-t-il pas raison de dire "que nous n'avons pas assez le sens de l'adoration"?

Votre bien dévoué,

Claude MORIN  
1570, chemin Lucerne  
Montréal 305.

(1) Voir communiqué à L'ACTION-QUEBEC, 25 janvier 1973.

## Peuple, à genoux!

"Les événements sont nos maîtres" a-t-on dit fort justement. On le perçoit mieux à certains jours. Ainsi au matin du 23 janvier 1973, c'était l'événement qui était le maître... Combien de ceux qui ont bravé l'événement de ce jour s'en sont tirés avec un accident plus ou moins fâcheux! La pluie de la nuit précédente avait transformé la surface de nos rues et routes en une glace dangereuse qui fit que, d'après les nouvelles données à la radio, certains de nos travailleurs durent se traîner à genoux jusqu'à leur voiture, plutôt que de marcher, de risquer de perdre pied et de se casser quelque chose.

"Peuple, à genoux, attends la délivrance" chantions-nous quelques semaines plus tôt dans le "minut chrétiens". L'événement du 23 janvier ne nous apprend-il pas à sa manière que c'est à genoux qu'il faudrait attendre notre délivrance de tant de maux moraux, politiques et physiques? Si les innovations liturgiques nous tiennent maintenant debout pour adorer et communier, peut-être suffira-t-il d'un événement climatique pour nous faire tomber à genoux? Pensons-y donc avant qu'il ne soit trop tard. Combien de gens de la région du Nicaragua, devant l'écroulement du dernier tremblement de terre ont dû fléchir le genou... trop tard pour faire fléchir le Maître du monde, également le Maître des événements!

Danikéou n'a-t-il pas raison de dire "que nous n'avons pas assez le sens de l'adoration"?

Maurice FORTIER, père  
701, ave du Cénacle,  
Québec 5.

## Pourquoi la peine de mort?

Monsieur de député.

Maintenant que la période de cinq ans de suspension est terminée, les Canadiens doivent décider s'ils abolissent ou s'ils rétablissent la peine de mort. Pourquoi la peine de mort?

Pour se venger du criminel? "Oeil pour oeil, dent pour dent", c'est une loi biblique mais non chrétienne. On dit qu'il faut permettre au criminel de se racheter et de payer sa dette envers la société. On ne peut se racheter, payer, que dans la liberté du sacrifice voulu comme réparation et non dans le sacrifice subi comme un châtiment. (1)

Pour faire peur aux criminels? C'est là le principal argument des partisans de la peine capitale. Comment peut-on affirmer que la peine de mort effraie les criminels en puissance, puisqu'on ne peut jamais connaître le nombre d'individus que la peine effraie; ils ne commettent pas de crimes. Par contre, d'après le taux de criminalité en période où la peine de mort est en vigueur, on se rend compte du nombre de criminels que cette peine n'influence pas. Quel est l'effet de la peine de mort sur les meurtriers commis au sein de la pègre et dont les auteurs ne sont jamais ou presque traduits devant les tribunaux, ou sur les meurtriers passionnels, commis dans un moment d'aliénation, ou sur ceux commis sous l'effet de la drogue ou de la boisson?

Pour protéger la société? C'est un argument valable. Mais, n'y a-t-il pas d'autres moyens de neutraliser un criminel sans lui enlever la vie, sans lui ôter toute chance de réhabilitation? Il y a l'emprisonnement à vie, les travaux forcés. On objectera que les prisonniers s'évadent, sont relâchés après dix ou quinze ans, mais on admet alors une faille dans notre système pénitentier qu'il s'agit de corriger.

Puisqu'il existe d'autres moyens de protection, pourquoi conserver la peine de mort, qui demeure un meurtre de plus, prémédité, décidé par des hommes influencés par des circonstances qui les empêchent de rendre un jugement toujours juste. "Tuer répugne à la sainteté de la vie, est contraire aux principes chrétiens et est l'admission pour un Etat de ses faillites dans les domaines social, familial, moral et religieux. C'est un acte de désespoir en la valeur de la nature humaine qui contribue à la brutalisation de la société". (2)

Par respect de la vie, par défiance, manque de confiance en la justice humaine, je suis contre la peine de mort.

Réjean Carrier,  
191, rue Principale ouest,  
Saint-Etienne

(1) Louis Simonneau, évêque de Versailles, dans Chronique de "La Croix", Paris, 14 décembre 1972.  
(2) M. Allmand, solliciteur général du Canada.

# L'opinion du lecteur

## Réponse à Louis O'Neill

Ce n'est pas la première fois que l'abbé O'Neill nous sert des aneries. Son article sur M. Yvon Dupuis qu'il qualifie d'un nouveau Clovis, comme si nous n'avions pas besoin de nouveau vainqueur de Tolbiac pour une renaissance, telle celle de Reims en 496. Pourquoi tenter de descendre un homme, alors qu'il n'a pas même fait son apparition à la tête de la formation qu'il dirige? Pourquoi accuser son élection de manigances frauduleuses, alors que la preuve

n'est pas faite? C'est vrai que les abbés Dion et O'Neill se sont faits, jadis apôtres d'élections honnêtes. Plaise à Dieu que le ciel québécois soit débarrassé de ce microcosme, le plus impur de tous et qu'il n'en soit survenu d'autres...

Le but de mon intervention est moins de défendre un M. Dupuis comme tel contre un injuste agresseur, mais de dire à ce "microcosme" des accusateurs microscopiques de laisser, en le reven-

## Lettre ouverte au président de l'Université du Québec

Monsieur le Président.

A la suite de la décision prise par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières de ne pas renouveler les contrats de deux professeurs du département des lettres, cent-trois étudiants ont signé une pétition pour protester contre cette décision et demander qu'elle soit rappelée. Nous avons déjà rencontré le recteur de l'Université pour lui remettre notre pétition, ainsi que le conseil d'administration de l'Université, auquel nous avons fait part de notre point de vue sur sa décision. Mais, jusqu'ici, les autorités de l'Université n'ont fait que nous recevoir, nous disant qu'elles n'avaient pas l'intention de faire plus et qu'elles laisseraient les professeurs aller eux-mêmes en appel, suivant la procédure prévue dans leur convention collective.

Mais, il ne s'agit pas d'un simple conflit entre l'Université et deux de ses employés, comme semblent le laisser entendre les réponses qui nous ont été faites jusqu'ici. Il y a une troisième partie dans cette affaire: les étudiants. En effet, les règlements généraux de l'Université du Québec prévoient que, parmi les critères qui servent à évaluer un professeur, l'Université doit tenir compte de "l'évaluation des enseignements faite par les modules" (règlement 19d, article 15d). Or, cette évaluation des enseignements par les étudiants — prévue elle aussi par un article du règlement (règlement 19a, article 39d) — n'a jamais été faite au module des lettres françaises, qui offre les cours donnés par ces deux professeurs.

Et il y a plus grave encore là-dessus. Le vice-recteur à l'enseignement et à

la recherche, Mme Thur, que nous avons rencontrée lors de la réunion du conseil d'administration, va plus loin en nous disant qu'il y a peut-être lieu de remettre en question la valeur, l'interprétation et l'utilisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Etant donné le poste qu'occupe Mme Thur à l'Université, ceci est très grave. Car c'est la participation des étudiants aux décisions de l'Université — laquelle devait faire partie, à l'origine, de l'esprit dans lequel notre université a été fondée et était inscrite dans ses règlements généraux qui est en cause. Nous ne croyions déjà pas tellement à cette participation, mais nous allons finir par perdre nos dernières illusions.

Mais ce n'est pas encore tout. Nous savons que l'Université a enfreint deux autres de ses règlements en faisant l'évaluation de ces professeurs. Une écheance dans la procédure n'a pas été respectée (règlement 19d, article 15e). Et un autre article du règlement a été contourné (règlement 19d, article 19e). Ce dernier article prévoit que, si le comité d'évaluation décide de suggérer au conseil d'administration le non-renouvellement d'un contrat et que le professeur concerné ne veut pas démissionner, on doit aller devant l'assemblée départementale (tous les professeurs du département) où le professeur concerné a droit de présenter son point de vue. Or, il semble que, pour ne pas avoir à aller devant l'assemblée départementale, on ait décidé de suggérer le renouvellement des contrats tout en présentant au conseil d'administration des dossiers tels que celui-ci doit voter le non-renouvellement des contrats. Ce qui lésait, d'une façon évidente, les

deux professeurs dans leurs droits, puisqu'ils n'ont jamais pu être entendus pour se défendre, et qu'il était possible que l'assemblée départementale rejette la proposition de non renouvellement des contrats.

Ce qui m'intéresse, c'est de défendre cette spécificité d'hommes québécois dont l'ameublement du cerveau présente parfois une certaine caution intellectuelle et à son animation.

Le recteur nous a dit que les deux critères essentiels qui servent à évaluer les professeurs sont l'opinion des étudiants et l'opinion de leurs collègues. Mais, de toute évidence, ni l'un, ni l'autre de ces deux critères n'a été utilisé et un processus démocratique a été faussé.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de faire appel à vous pour que l'on nous rende justice.

Espérant que nous aurons une réponse à notre demande dans les plus brefs délais possibles, nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous y porterez.

C.C. Ministre de l'éducation  
Media d'information

André Painchaud, Jacques Langevin, Yolande Prévost-Perrier, Francine Paquette, B.-Roland Lamothe, Jean Lamothe, Kathleen Brousseau, François Rousseau, Gilles Devault, Francine Hamel, Jean-François Leboeuf, Daniel Swift, Marcelle St-Amant, Diane Carle, Robert Godin, François-Pierre Roy, Chantal Duplain, Claude Bonenfant, Lise Castonguay-Bonenfant, Monique Fitzbach, Jean Gravel, Jean Provencher, Irène Bastien, Monique Daigle, Michel Dallaire, Hélène Nadeau, Lucie Cormier, Pierre Corbeil, Réjean Bonenfant, Ginette Nadeau-Jobin, Gilles Jobin.

tuelle et morale autre que le stupide conformisme. Ce que je blâme de la part de ce clerc et de ces comparses journalistes (pourtant celui-ci a eu tant de fois l'occasion d'émettre des principes de valeurs et dirige un journal que l'on peut aisément qualifier de catholique n'ayant peur d'affronter tous nos petits problèmes), c'est que chaque fois qu'il se présente un chrétien pour parvenir à un poste important et qui affecte de se comporter comme tel en chrétien, il se trouve une nuée, sinon une cohue de dénigreurs pour tenter de la descendre en le ridiculisant devant le tribunal de l'opinion publique, le pire de tous. C'est toujours l'impitoyable du "Quotidien de la Presse" qui est vociférée par ces mauvaises langues. Ceci nous en donne la mesure et nous fait saisir la raison du manque d'élite chrétienne au Québec. C'en est l'explication.

Pour recevoir l'investiture de l'abbé O'Neill, le dit candidat aurait dû de préférence se montrer gauchiste, séparatiste, socialiste, laïcisant ou marxisant. C'est l'une ou l'autre de ces qualités qui font les vrais chefs au Québec et cela a trop bien réussi jusqu'ici pour ne pas espérer dans l'avenir quelque chose d'autre. Il y a de quoi partir en guerre. Car que peut-on construire de mieux au Québec en dehors d'un socialisme à la québécoise teinté d'un rousseauisme arborigène?

Un jour il faudra bien faire le bilan de l'influence de notre gauchisme électoral. De "l'union sacrée" du pluralisme évangélique et du Rapport Parent sous-idéologues nos carences, nous sommes allés, pour ces impatients, trop lentement hélas vers les positions de la déconfectionnalisation, du socialisme, du laïcisme jusqu'à l'énormité du F.L.Q. et de ces chlois de rejets qui tentent de reconstruire, c'est-à-dire jusqu'à l'oeuvre de "l'apostasie collective", de la dénatalité, de la révolution, de la disparition.

A cette heure endémique, que pourrait-on souhaiter de mieux que quelques transfuges d'élite apparaissent et subsistent à la cohue des démissionnaires stérilisants et dénigrants.

A. LAROCHE  
Waterville.

# Le bruit: un mal qui répand la terreur jusque dans les sous-bois

## La pollution par le bruit: un fléau dont on ignore l'étendue

(T.D.) — Un bourdonnement d'oreille. Rien d'inquiétant. Et pourtant, il précède souvent la perte auditive. Au début, bien sûr, il s'agit d'une perte temporaire. Mais à la longue, cette perte peut devenir définitive. Car la perte, limitée pendant plusieurs années aux fréquences élevées, finit par s'étendre aux fréquences de la conversation (entre 500 et 2.000). Le risque d'apparition de la surdité augmente rapidement avec l'augmentation du bruit et dans de tel cas, la durée d'exposition doit être raccourcie de façon importante. Si ce n'est pas possible, il faudra de toute nécessité que celui qui s'y est exposé fasse usage de protecteurs contre le bruit.

### Sources de bruit

Si autrefois, le milieu de travail était le seul centre de danger pour les cellules neuro-sensorielles, il faut y ajouter aujourd'hui les milieux de loisirs: discothèques, motoneiges, autos de courses, motos etc...  
A) Milieu industriel  
La loi dite de compensation, votée dans les années 60 par le gouvernement de M. Levesque a amené les industriels à prendre certaines mesures préventives pour éviter les pertes auditives chez leurs employés. On peut résumer ces mesures à quatre: 1) diminution du bruit à la source par la mise en place de dispositifs pour atténuer le bruit de machines; 2) diminution du bruit dans l'environnement par l'utilisation de matériaux pour insonoriser les pièces ou salles de

travail; 3) diminution de la réception du bruit par les oreilles, en obligeant le personnel à porter des protecteurs; 4) diminution de la durée de l'exposition aux bruits par des périodes de repos.

De plus, un système de dépistage oblige les compagnies à faire subir des tests auditifs aux aspirants avant leur embauchage. De cette façon, les personnes qui manifestent déjà des signes de fatigue auditive ou présentent des oreilles hypersensibles, ne sont pas admises à travailler dans les milieux bruyants.

### B) Les motoneiges

Le bruit des motoneiges actuelles peut-il être une cause de perte auditive permanente? Le Dr Paul Fugère affirme: "Les opérateurs de motoneiges sont exposés à des bruits d'intensité pouvant aller jusqu'à 115 dB. Les manufacturiers de motoneiges s'inquiètent beaucoup du problème du bruit de leurs véhicules et je reconnais volontiers qu'ils ont fait des progrès importants. Cependant, ajoute le Dr Fugère en insistant, le bruit n'a pas encore été suffisamment abaissé aux oreilles même de l'opérateur pour que celui-ci ne soit plus susceptible de provoquer à la longue une certaine perte auditive."

Selon le Dr Fugère, les organismes gouvernementaux sont conscients du risque de surdité par la motoneige et ont, en bien des endroits, légiféré pour diminuer ce risque. Par ailleurs, certains

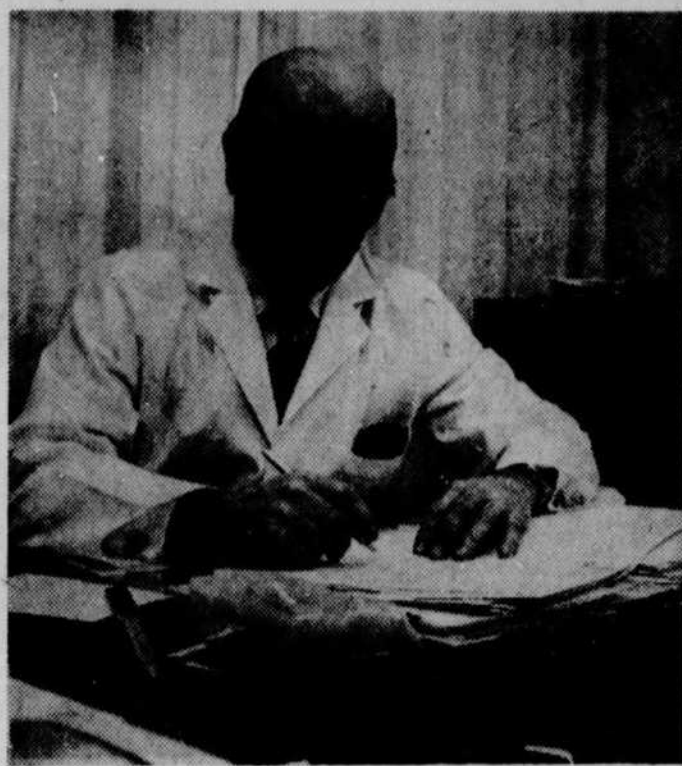
manufacturiers de motoneige font effort pour abaisser le niveau de bruit au seuil qui ne serait pas traumatisant. Mais que fait l'opérateur de motoneige pour se protéger?... Rien ou presque. "Il faut tenir compte de la durée d'exposition du motoneigiste, explique le Dr Fugère, surtout si, par son travail, cet homme est exposé à d'autres traumatismes sonores qui pourraient augmenter la fatigue auditive."

La section acoustique de la division de physique du Conseil national de recherche, dans un rapport, donne des recommandations que le Dr Fugère trouve très justifiées: 1) le manufacturier de motoneiges doit tendre à réduire le niveau sonore à 90dB à l'oreille de l'opérateur du véhicule; 2) l'opérateur doit choisir la motoneige la moins bruyante; 3) l'opérateur et les passagers d'une motoneige doivent porter des protecteurs contre le bruit. Car contrairement à ce qu'on pense, ajoute le Dr Fugère, les protecteurs ne diminuent pas, mais améliorent la capacité de communication parce que sans protection, la haute intensité des bruits surcharge le mécanisme auditif et réduit l'intelligibilité; 4) quand il n'est pas possible de faire usage de protecteurs (cache-oreilles, bouchons) l'opérateur doit observer de fréquentes périodes de repos.

### C) Les discothèques

Les discothèques sont devenues des endroits recherchés pour les amateurs de "vacarme"... Et frappe et frappe la batterie. Que deviennent les oreilles des employés, qui soir après soir doivent supporter ce tintamarre qui se déverse jusqu'à l'extérieur? "La profession médicale est prête à collaborer à un projet en vue de protéger les habitués des discothèques affirme le Dr Fugère. Mais il faudrait que le gouvernement institue des règlements qui obligeraient les propriétaires des discothèques à maintenir l'intensité du bruit en deça du seuil traumatisant." Le Dr ajoute: "Le ministre de l'environnement, M. Goldbloom est très sensible au problème de la pollution par le bruit et je crois comprendre qu'à la prochaine session il proposera certains projets pour corriger autant que faire se peut, la pollution de l'environnement par le bruit, en pleine ville, et jusque dans les sous-bois."

En guise de conclusion, le directeur du département d'oto-rhino-laryngologie à Laval, nous dit: rappelons-nous que les esquimaux n'ont jamais souffert de troubles auditifs jusqu'au jour où ils ont utilisé les fusils pour la chasse et les motoneiges. Aujourd'hui un très haut pourcentage de la Grand-Nord souffre de surdité.



Le Dr Paul Fugère: "Les opérateurs de motoneiges sont exposés à des bruits d'intensité pouvant aller jusqu'à 115 dB."



## Pitié pour mes oreilles

Par Thérèse DALLAIRE

Les sifflets des usines; les vrombissements des moteurs; les hurlements des cadencés des machines; la cohue des heures de pointe; les grondements saccadés des motos; la cacophonie exténuante des discothèques... du bruit... toujours du bruit. Arrêtez... arrêtez... Pitié pour mes oreilles!

Des citadins voulant retrouver le calme dans le silence ont immigré dans le milieu rural. Peine perdue. Le bruit les y a rejoint. Les caravanes des motoneigistes, sans aucun esprit civique, se promènent sous leurs fenêtres, parfois tard dans la nuit; percutent le bruit de leur excitante machine jusque dans les sous-bois. Les fabricants, dit-on, pourraient facilement réduire de beaucoup le bruit de leurs motoneiges. La plupart s'en abstiennent par crainte d'une baisse de leurs ventes. La diminution du vacarme signifierait diminution de puissance donc diminution de vitesse... Et les gens sont friands de vitesse.

### Paradoxe:

Alors que des législations ont réussi à diminuer dans les usines l'intensité du bruit ou du moins à le contrôler en partie et à protéger l'ouvrier de ses mauvais effets; il est paradoxal de constater que certaines personnes, notamment les jeunes, le recherchent comme une nécessité de leur environnement. Ignorance?... Inconscience?... Aggressivité?... Peut-être les trois à la fois. Pourtant, il est un fait enseigné par les spécialistes: l'oreille humaine risque de se détériorer rapidement si elle dépasse son seuil de tolérance. De plus, les statistiques prouvent qu'à peu près 10% de la population est hypersensible aux bruits. On peut donc supposer, sans crainte d'erreur, qu'une bonne partie de nos gens s'offrent, à brève échéance, une perte auditive permanente. On peut avoir tendance à croire que ces choses arrivent aux autres... mais pas à nous.

Pour connaître les méfaits de l'intensité et de la durée du bruit sur les cellules neuro-sensorielles de l'organe de Corti (oreille interne) nous avons rencontré le Dr Paul Fugère, directeur du département d'oto-rhino-laryngologie à l'université Laval et chef du service d'oto-rhino-laryngologie au CHUL.

Organe délicat: Selon le Dr Fugère, l'oreille interne est celle qui perçoit les sons et les transmet au cerveau. Elle est une des structures les plus délicates de tout l'organisme. Essayez, dit-il, de vous imaginer les structures d'un fil d'un diamètre de la grosseur d'une mine de crayon qui contiendrait plus de trente milles circuits.

Tous ces circuits originent dans l'oreille interne qui est située dans une cavité remplie de liquide et protégée de l'extérieur par l'os le plus dur du corps humain. A la naissance ces cellules neuro-sensorielles de l'oreille interne répondent à des stimulations sonores pouvant atteindre jusqu'à 30 milles vibrations seconde. Toutefois, la limite supérieure de stimulation baisse graduellement avec l'âge et l'oreille normale d'un adulte peut percevoir jusqu'aux environs de vingt milles vibrations seconde.

Pour que le bruit puisse endommager l'oreille interne, il faut qu'il ait une certaine intensité et bien entendu une certaine durée. Par ailleurs les bruits d'impact, d'une intensité très élevée (ex: une décharge de dynamite) peuvent même s'ils sont de courte durée, affecter l'oreille interne. La récente législation fédérale américaine a recommandé que les limites de sécurité se situent à un seuil de 90 décibels (intensité sonore) pour huit heures par jour. Beaucoup de spécialistes, dont le Dr Fugère, croient qu'un seuil de 85 décibels serait plus approprié. Plus la durée d'exposition aux bruits a été longue, explique le spécialiste du CHUL, plus la période de récupération devrait être longue. Si cette récupération ne se fait pas, il viendra un moment où cette perte auditive sera définitive.

1961  
Barbara Tre  
sera là... et vous?  
**SOIRÉE DES REINES**  
MANÈGE MILITAIRE  
le 22 février à 22 h

**confectionnez-les vous-même!**

**Facile à coudre!**

**Tricots pour le printemps!**

**9126**  
SIZES 8-16  
Marianne Martin

Robe aux lignes princesses garnie d'une cravate à même la robe que vous pourrez nouer ou draper au goût. Remarque l'élégance du collet haut. Choisissez un double tricot.

Demandez le patron no 9126 — Nouvelles tailles pour demoiselles: 8, 10, 12, 14, 16. Pour la grandeur 12 (buste 34) prenez 2 1/2 verges de 35" de largeur.

Écrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à:

Le Département des Patrons,  
L'Action-Québec,  
60, rue Front Est,  
Toronto 1  
Ontario

Prix: 75¢ par patron  
(Ajoutez 15¢ pour frais de Poste)

Seuls les mandats-poste et les chèques à l'ordre de TORONTO Star Syndicate seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Cl-inclus \$ (les timbres ne sont pas acceptés)  
Patron no: Tailles:  
Patron no: Tailles:  
Nom:  
Adresse:

## Apport important à l'art plastique

MONTREAL (PC) — Agnès Lefort, décédée récemment à l'âge de 82 ans, contribua dans une large mesure à promouvoir les arts plastiques à Montréal.

En 1950, elle inaugura la galerie Agnès-Lefort où, pendant 12 ans, de nombreux jeunes artistes, dont Albert Dumouchel, Robert Roussil, Armand Vaillancourt et plusieurs autres, eurent la possibilité de faire connaître leurs oeuvres. En 1962, elle s'installa à Hudson Heights, et Mira Godard fait l'acquisition de la Galerie d'Art.

Agnès Lefort, originaire de Saint-Rémi, au Québec, étudia les beaux-arts à Montréal, et plus tard en France.

Le début de sa carrière de peintre fut marqué par des expositions au Salon du Printemps et à l'Académie royale, à Paris.

Ses oeuvres furent également en montre à l'exposition canadienne, à Rio de Janeiro et Sao Paulo, ainsi qu'à l'exposition des femmes peintres d'Amérique et à la Rétrospective de l'art au Canada en 1935.

## Les "bobbies" féminins sur un pied d'égalité avec leurs confrères

LONDRES (PA) — Une révolution tranquille à Scotland Yard a permis aux "bobbies" féminins de Londres d'être sur un pied d'égalité avec leurs confrères de la police municipale.

Dans certains cas, les femmes sont en charge d'une escouade. Durant 54 ans, elles s'étaient contentées d'un rôle traditionnellement féminin, comme par exemple s'occuper des enfants égarés, reconduire les prisonnières aux cellules ou traiter des cas concernant les prostituées.

Récemment, Scotland Yard a fermé la section spécialement attribuée aux 661 agents de police féminins. Les femmes ont été nommées dans différentes autres sections, éliminant ainsi toute restriction.

"Elles sont maintenant éligibles au poste de commissaire", a déclaré un porte-parole.

Le commissaire est le grand patron de Scotland Yard, qui comprend 21.500 agents à Londres et dans les environs, où la population est de plus de huit millions d'habitants.

Shirley Becke, qui dirigeait la section féminine, a déclaré que les femmes étaient contentes de ce changement qui leur permettrait désormais d'accéder à diverses fonctions.

Mais les femmes avaient déjà commencé à émettre dans les secteurs auparavant réservés aux hommes.

Le mois dernier, le détective-chef Winifred Taylor, qui préconise la mini-jupe, avait dirigé une poursuite pour retracer un homme impliqué dans une affaire de meurtre et décrit par Interpol comme "un individu armé et dangereux".

Mme Taylor est l'épouse d'un policier dont le rang est inférieur au sien.

L'inspecteur Sheila Ward, qui prépare les officiers féminins à l'autodéfense, dirige une station dans le quartier King's Cross à Londres, où circulent bon nombre d'ivrognes belliqueux durant la nuit.

Le vendredi à 8h15, deux fois par mois, Radio-Québec vous lance une "invitation au voyage"

**poste frontière**

**RADIO-QUÉBEC**

Sans visa, ni passeport, visitez les endroits les plus reculés et les plus fascinants de notre planète. Daniel Bertolino, cinéaste-explorateur, anime cette grande série d'émissions, en compagnie de nombreux invités.

**CANAL 11TCQ**

## Réconciliation

# Les États-Unis et le Nord-Vietnam ont franchi un grand pas

WASHINGTON (Reuter) — Les États-Unis et le Nord-Vietnam ont, à la faveur des entretiens que M. Henry Kissinger vient d'avoir pendant quatre jours à Hanoï, franchi un grand pas sur la voie de leur réconciliation en concluant un accord qui prévoit l'établissement de relations nouvelles entre les deux États et une aide économique américaine.

Un communiqué commun de 600 mots, publié simultanément mercredi dans les deux capitales, annonce que les deux pays ont décidé la création d'une commission mixte qui oeuvrera en vue de la reconstruction du Nord-Vietnam, ravagé par les bombardiers américains.

Souhaitant que des résultats importants ont été réalisés pour mettre fin à des années — ceci, à moins de trois semaines de la proclamation du cessez-le-feu — le communiqué de

clare que les États-Unis et le Nord-Vietnam s'efforcent d'établir entre eux de nouveaux rapports fondés sur le respect mutuel.

Le communiqué, qui fait état du désir des deux pays d'normaliser leurs relations — et donc d'aboutir à plus ou moins longue échéance à une reconnaissance diplomatique en bonne et due forme — insiste sur la cordialité des entretiens que le conseiller présidentiel américain a eus avec les dirigeants nord-vietnamiens.

Il souligne que l'évolution favorable des rapports américano-nord-vietnamiens s'est fondée sur une application rigoureuse de l'accord de paix au Vietnam et que la nouvelle entente entre les deux États ne pourra que contribuer au maintien de la paix dans toute l'Indochine et l'Asie du Sud-Est.

La rapidité avec laquelle la commission économique mixte a été mise sur pied a surpris les observateurs à Washington qui l'ont interprétée comme un signe de la volonté des deux parties d'aller résolument et rapidement de l'avant dans la voie qu'ils se sont tracée.

Le porte-parole de la Maison blanche, M. Ronald Ziegler, a indiqué que les membres américains seraient nommés dans un délai de deux semaines et que la commission serait en état de fonctionner dans un mois environ.

M. Ziegler a déclaré qu'il ne savait pas où serait installé le siège de cet organisme et qu'il ignorait quel serait le montant de la contribution américaine à la reconstruction du Nord-Vietnam. Il a ajouté qu'il n'avait pas été question de chiffres lors des entretiens de M. Kissinger à Hanoï.

## Les combats continuent au Cambodge

PHNOM PENH — (A.F.P.) — Les combats se poursuivent au Cambodge, qui restera, si le cessez-le-feu intervient dans quelques jours au Laos, le dernier pays d'Indochine en guerre.

Sous la pression américaine, une prise de contact entre les parties adverses pourrait toutefois s'établir rapidement afin d'aboutir à un règlement politique négocié, estime-t-on dans les milieux informés de Phnom Penh. C'est ainsi, apprend-on de même source, que M. Inh Tam, conseiller spécial du président Lon Nol, pourrait se rendre prochainement en France pour tenter d'amorcer le dialogue avec les milieux khmers dissidents de Paris.

Une prise de contact entre le gouvernement cambodgien et les maquisards, bien qu'elle paraît difficile à réaliser en raison de prises de position catégoriques de part et d'autre, correspondrait, estime-t-on toujours dans les milieux informés aux vœux du gouvernement américain. Les États-Unis, croit-on savoir, auraient entrepris, par l'intermédiaire notamment de M. Henry Kissinger, conseiller spécial du président Nixon, des démarches auprès des Nord-Vietnamiens et des dirigeants chinois pour qu'ils incitent les révolutionnaires cambodgiens à renouer la partie adverse, c'est-à-dire du gouvernement khmer, pour qu'il épure la situation politique afin de se présenter comme un interlocuteur acceptable dans d'éventuelles négociations.

Selon certaines sources américaines à Phnom Penh, l'on envisagerait "comme premier geste de bonne volonté de part et d'autre", une fois les contacts amorcés entre les deux parties, d'instaurer au Cambodge un cessez-le-feu de facto, sans attendre la conclusion d'un accord. Mais, ajoute-t-on de mêmes sources, il faudrait pour cela que Hanoï et Washington s'entendent pour ne plus approvisionner en armes et en munitions les troupes sur le terrain. Ce serait une des assurances que M. Kissinger se serait allé chercher à Hanoï et à Pékin.

Le deuxième volet de ce plan américain est constitué par une révision de la politique du gouvernement du maréchal Lon Nol, dans le but de passer de la politique de ralliement à une politique d'ouverture, amorcée d'une future politique de négociation, croit-on savoir dans les milieux politiques de Phnom Penh. Le premier indice de cette transformation a peut-être été l'évocation, mercredi, par le Nokr Thom, quotidien proche du maréchal Lon Nol, de la possibilité de nouvelles élections générales dans tout le pays, "si l'autre côté accepte un compromis". La politique d'ouverture pourrait également s'accompagner d'un remaniement ministériel, si l'on en croit les rumeurs qui se multiplient depuis plusieurs jours à Phnom Penh. Selon ces rumeurs, le remaniement s'accompagnerait de la nomination au poste de vice-président de la République, encore à créer, de l'ancien premier ministre, M. Sirik Matak, écarté du gouvernement au printemps 1972.

## Incidents en Irlande du Nord et calme à Belfast

BELFAST (Reuter) — Divers incidents ont été signalés mercredi en Irlande du Nord, où Belfast semble étonnamment calme sous un manteau de neige.

Au cours de l'un d'eux, une femme prenant un leçon de conduite dans une rue d'un quartier catholique de Belfast a reçu dans la jambe une balle apparemment destinée à une patrouille britannique.

A Londonderry, des explosions à l'heure du déjeuner ont endommagé deux magasins.

Sur le plan politique, l'intérêt demeure centré autour de la déclaration de M. William Craig, un protestant connu pour ses positions militantes, qui a proposé lundi soir la création, en Irlande du Nord, d'un État indépendant de la

Grande-Bretagne et de l'Irlande.

M. Craig a révélé qu'avant son discours il s'était entretenu avec des dirigeants du Parti social-démocrate travailliste, à majorité catholique ajoutant qu'il n'aurait pas d'objections à discuter de l'avenir de l'Ulster avec les groupes d'opposition catholiques.

On a enregistré une réaction prudemment favorable à cette idée de la part d'un protestant, dirigeant de ce parti, M. Ivan Cooper.

Il a déclaré: "L'analyse de base de M. Craig sur l'existence de deux aspirations dans notre communauté et son intention déclarée de créer une structure où les deux trouveraient leur place constituent certainement un pas en avant".

## En bref

### Mariages interraciaux

WASHINGTON (AFP) — Le nombre de mariages interraciaux a considérablement augmenté depuis dix ans aux États-Unis, a révélé, mercredi, le bureau de recensement, à Washington.

Le recensement de 1970 fait état de 16,419 hommes noirs s'étant mariés avec des femmes blanches pendant la dernière décennie et dont les mariages sont toujours intacts alors que le recensement de 1960 dénombre 7,334 mariages de ce genre pendant la décennie précédente. En ce qui concerne les mariages entre hommes blancs et femmes noires, les chiffres pour les mêmes périodes sont respectivement de 7,332 contre 6,082.

Le nombre total de mariages interraciaux entre hommes noirs et femmes blanches était de 41,223 en 1970 contre 23,496 en 1960, compte non tenu de l'année de mariage. Pour les mariages entre hommes blancs et femmes noires, les chiffres correspondants s'établissent à 23,566 en 1970 contre 25,913 en 1960.

### Aznavor blessé

CRANS MONTANA, Suisse (Reuter) — Charles Aznavour s'est cassé la jambe et a dû regagner la France après avoir été hospitalisé pour une courte période, apprend-on mercredi à Crans Montana où l'artiste possède un chalet.

On ignore les circonstances de l'accident. Selon certains, il se serait cassé la jambe en skiant.

### Prisonniers

CLARK FIELD, Philippines (AFP) — Le 2e groupe de vingt prisonniers de guerre américains, dont le capitaine de la marine James Stockdale, plus haut gradé capturé au Vietnam, a quitté la base de Clark pour rentrer aux États-Unis, ce matin.

Quatorze des rapatriés étaient en uniforme et six en pyjama et robe de chambre d'hôpital.

Le capitaine de marine James Stockdale, cheveux blancs, jambe gauche paralysée qui, à 49 ans, est aussi le doyen en second des prisonniers, a prononcé l'allocution traditionnelle de remerciements avant le départ.

# Equipement standard de la Chevrolet Impala.

- ☐ Servo-direction à rapport variable
- ☐ Servo-freins avec disques à l'avant
- ☐ Boîte automatique
- ☐ Moteur V8 Turbo-Fire 350
- ☐ Pavillon à double paroi en acier
- ☐ Membrures de renfort dans les portes
- ☐ Cloison de protection devant le coffre
- ☐ Essuie-glaces escamotables
- ☐ Rétroviseur intérieur jour-nuit
- ☐ Suspension entièrement à ressorts à boudin
- ☐ Ventilation continue à air pulsé
- ☐ Commande intérieure de déverrouillage du capot
- ☐ Colonne de direction amortissante
- ☐ Rembourrage amortissant au tableau de bord et au sommet des dossiers de sièges avant
- ☐ Pare-brise en verre lamellé épais
- ☐ Deux cendriers à l'arrière
- ☐ Lampe de boîte à gants
- ☐ Moulures brillantes de pare-brise, de glace arrière, de bas de caisse, de gouttières et moulures latérales
- ☐ Sièges avant et arrière entièrement rembourrés de mousse
- ☐ Accoudoirs avant et arrière
- ☐ Epais tapis bouclé
- ☐ Allume-cigarettes
- ☐ Réservoir à essence de grande contenance: 21.6 gallons
- ☐ Doublures d'ailes avant et arrière
- ☐ Ornementation similibois au tableau de bord
- ☐ Ressorts choisis par ordinateur
- ☐ Roues larges, de 15" x 6" et pneus à ceinture de renfort
- ☐ Batterie Delco à bornes latérales scellées
- ☐ Et nombre d'autres équipements. Voyez le concessionnaire de votre localité.



Chevrolet

**Notre souci constant: garder votre entière confiance.**



Boucler ceinture et boudrier, l'idée de votre vie.

Certains des équipements représentés ici sont fournis en option, moyennant supplément.

### Dur d'oreille?

La voici...



Monte

DE MAICO

C'est une mignonne "mini" aide auditive qui se dissimule à l'arrière de l'oreille et qui vous assure des sons clairs et purs. Il n'existe de meilleur auxiliaire auditif à aucun prix.

VOYEZ-LE! ENTENDEZ-LE!

chez

SERVICE AUDITIF MAICO INC.

BUREAUX DE SERVICE:

815, Côte d'Abraham - Québec

Tél.: 529-9325

254 rue Rivier - Chicoutimi

Tél.: 543-3483

21 rue Verbois - Riv.-du-Loup

Tél.: 862-4971

655, 12e Rue - St-Georges Bce

Tél.: 228-2970

867 rue De Folx - Trois-Rivières

Tél.: 379-5715

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

S.V.P. m'adresser une copie gratuite de votre brochure sur vos services techniques.

N.B. Réparations exécutées pendant que vous attendez.

## Bénéfices nets

Par la Presse Canadienne

Andres Wines Ltd., neuf mois finissant le 31 décembre 1972: \$1,774,747 ou \$2.20 l'action; 1971: \$788,321 ou \$1.13 l'action.

Bracelet Petroleum Ltd., exercice financier finissant le 31 décembre 1972: \$235,641 ou six cents l'action; 1971: \$291,266 ou huit cents l'action.

Coast Cooper Ltd., exercice finissant le 31 déc. 1972: déficit de \$1,149,000 ou 38 cents l'action; 1971: déficit de \$372,000 ou 12 cents l'action.

Cominco Ltd., exercice financier finissant le 31 déc. 1972: \$70,900,000 ou \$1.24 l'action; 1971: \$13,400,000 ou 81 cents l'action.

Electro Knit Fabrics Ltd., semestre finissant le 30 nov. 1972: \$200,211 ou 14 cents l'action; 1971: \$310,270 ou 24.3 l'action.

Ford Motor Co. of Canada Ltd., exercice financier finissant le 31 déc. 1972: \$101,600,000 ou \$12.25 l'action; 1971: \$75,900,000 ou \$9.14 l'action.

D. H. Howden and Co. Ltd., exercice financier finissant le 31 déc. 1972: \$431,375 ou 82 cents l'action; 1971: \$411,164 ou 24 cents l'action.

## Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
AEP-73-10080  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
mardi le 27 février 1973  
Montréal, P. Qué.

## FOURNITURE DE CHAISES DE SECRÉTAIRE A DOSSIER BASCULANT ET FAUTEUILS DE TRAVAIL PIVOTANT BASCULANT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
Bureau no. 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal 128, Qué.  
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
B. LACASSE - W. E. JOHNSON  
Montréal, le 8 février 1973.

## Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
AEP-73-10081  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
mardi le 27 février 1973  
Montréal, P. Qué.

## FOURNITURE DE DIVERS TYPES DE TABLE POUR BUREAU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
Bureau no. 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal 128, Qué.  
Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS (\$6,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
B. LACASSE - W. E. JOHNSON  
Montréal, le 8 février 1973.

IAC Ltd., exercice financier finissant le 31 déc. 1972: \$21,994,000 ou \$1.05 l'action; 1971: \$19,415,000 ou \$1.50 l'action.

Investors Group, exercice financier finissant le 31 déc. 1972: \$12,409,688 ou 85 cents l'action; 1971: \$9,742,066 ou 63 cents l'action.

Laurentide Financial Corp. Ltd., exercice financier finissant le 31 déc. 1972: \$6,816,329 ou \$1.35 l'action; 1971: \$6,072,423 ou \$1.47 l'action.

Leigh Instrument Ltd., semestre finissant le 31 déc. 1972: \$366,000 ou 16 cents l'action; 1971: \$200,000 ou huit cents l'action.

Lormex Mining Corp., trimestre finissant le 31 déc. 1972: déficit de \$1,215,000 ou 15 cents l'action; 1971: pas de chiffres.

Préston Mines Ltd., exercice financier finissant le 31 déc. 1972: \$6,563,000 ou 88 cents l'action; 1971: \$4,010,000 ou 51 cents l'action.

## Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
DST-73-10013  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
le mardi 13 mars 1973  
Région Saint-Laurent

## INSTALLATION, REMPLACEMENT ET ENLEVEMENT DE CHAUFFE-EAU ELECTRIQUES EN LOCATION (SOUSMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
Bureau No. 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal 128, Qué.  
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
B. LACASSE - W. E. JOHNSON  
Montréal, le 16 janvier 1973.

## Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
AEP-73-10079  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
mardi le 27 février 1973  
Montréal, P. Qué.

## FOURNITURE DE CLASSEURS LATERAUX ET D'UNITES DE RANGEMENT A PAPIETERIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
Bureau no. 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal 128, Qué.  
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
B. LACASSE - W. E. JOHNSON  
Montréal, le 8 février 1973.

## Tendance à Montréal

MONTRÉAL (PC) — Tous les secteurs, celui des banques excepté, ont fléchi mercredi à la Bourse de Montréal, marché où l'activité n'a pas été extraordinaire.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne a été de 1,611,000 actions, au regard de 1,870,000 la veille.

Les industriels ont baissé de 2.15 et sont tombés à 249.35, l'indice composé a reculé de 1.60 et est tombé à 235.13, les services publics ont baissé à 1.31 et sont passés à 160.35, les papeteries ont baissé de 1.31 et sont passés à 160.35, les papeteries ont perdu 0.35 et sont tombées à 114.38, et les banques, pour leur part, ont gagné 1.81 et ont clôturé à 278.00.

Comportement des valeurs:

|            | Mer | Mar |
|------------|-----|-----|
| Gains      | 102 | 158 |
| Pertes     | 164 | 114 |
| Inchangées | 87  | 93  |
| TOTAL      | 353 | 365 |

Bombardier, dont 128,175 actions ont été négociées, a été la valeur industrielle la plus active, valeur qui a reculé de 1.2 et a clôturé à \$5.12.

Caliper Developments, dont 100,000 actions ont été transférées, a été la mine la plus active, mine qui a monté de 2.12 cents et fermé à 23.12 cents.

A la Bourse de Montréal, le Crédit Foncier a monté de 1 et atteint \$105, tandis que Chrysler Canada a reculé de 1.8 et fermé à \$36.78. Dome Petroleum a reculé de 1.8 et fermé à \$46.38 et Imperial Oil a reculé de 1.8 également et clôturé à \$46.18.

A la Bourse Canadienne, New Inco Mines a reculé de trois cents et est tombé à \$1.34, dans un virement de 43,900 actions.

## TITRES LES PLUS ACTIFS

Par la PRESSE CANADIENNE

**INDUSTRIELLES**

|            | Chang. | Chang. |
|------------|--------|--------|
| Bell       | 128.75 | 128.75 |
| Dofco      | 78.25  | 78.25  |
| Spr. Ar.   | 22.00  | 22.00  |
| Can. Hldg. | 172.50 | 172.50 |
| Mult. Ac.  | 150.40 | 150.40 |
| Osh. A.    | 121.82 | 121.82 |
| W. F.      | 112.15 | 112.15 |
| Price      | 106.22 | 106.22 |
| Int. Nck   | 97.00  | 97.00  |
| Aut. Hldg. | 90.70  | 90.70  |

**MINES**

|          | Chang. | Chang. |
|----------|--------|--------|
| Cipr. Dv | 100.00 | 100.00 |
| Mus. H.  | 48.00  | 48.00  |
| Md. In.  | 48.00  | 48.00  |
| N. Insc. | 43.00  | 43.00  |

## Le cours des devises étrangères

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Australie (dollar)         | \$1.2075  |
| Autriche (chilling)        | \$0.0410  |
| Bermudes (dollar)          | \$1.0250  |
| Belgique (franc)           | \$0.6250  |
| Bresil (cruzeiro)          | \$0.1685  |
| Bulgarie (lev)             | \$0.0250  |
| Tchécoslovaquie (couronne) | \$0.1454  |
| Danemark (couronne)        | \$0.1473  |
| France (franc)             | \$0.0210  |
| Allemagne (mark)           | \$0.3900  |
| Grèce (dracme)             | \$0.0050  |
| Inde (roupie)              | \$0.0370  |
| Italie (lire)              | \$0.00370 |
| Japon (yen)                | \$0.0020  |
| Mexique (peso)             | \$0.0213  |
| Nouvelle-Zélande (guinée)  | \$0.1440  |
| Norvège (couronne)         | \$0.1440  |
| Pologne (zloty)            | \$0.0050  |
| Roumanie (leu)             | \$0.1666  |
| Arabie Saoudite (randa)    | \$1.2830  |
| Espagne (peseta)           | \$0.0150  |
| Suède (couronne)           | \$0.2140  |
| Suisse (franc)             | \$0.2810  |
| Etats-Unis (dollar)        | \$1.0073  |
| Royaume-Uni (livre)        | \$0.40    |
| Venezuela (bolivar libere) | \$1.2020  |
| Yugoslavie (dinar)         | \$0.0285  |

Cotations en fonds canadiens.

## Hydro-Québec

**APPEL D'OFFRES**  
DST-73-10029  
pour 10h.30 a.m.  
heure de Montréal  
le mardi 13 mars 1973  
Région Saint-Laurent

## SERVICES D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE RESEAUX DE DISTRIBUTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
Bureau no. 809  
HYDRO-QUEBEC  
75 ouest, boul. Dorchester  
Montréal 128, Qué.  
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires  
B. LACASSE - W. E. JOHNSON  
Montréal, le 6 février 1973.

## Tendance à New York

NEW YORK (AFP — PA) — L'euphorie qui avait marqué une partie de la séance de mardi à la suite de la dévaluation du dollar a cédé la place mercredi à un profond scepticisme quant aux conséquences précises qu'aurait cette mesure monétaire sur la situation économique des États-Unis.

Après l'ouverture, les cours ont enregistré une baisse sensible qui s'est accentuée par la suite pour atteindre son apogée à la fin de la séance. Elle a terminé en baisse de 17 points environ à l'indice des valeurs industrielles dans un marché modérément actif. Deux groupes de valeurs se sont mis en exergue: les mines d'or et les pétroles. Les premières enregistrèrent des gains allant d'un point pour McIntyre et Homestake à 2 5-8 pour Dome, à la suite de la montée de l'or métal sur les marchés étrangers. Aux pétroles, les pertes s'échelonnèrent entre une fraction — 1-4 pour Texaco à 2 3-8 pour Exxon, par suite de la crainte de l'augmentation du prix des importations. Les valeurs en hausse sont en forte minorité: les baisses atteignent 1,204 titres et les hausses portant sur 308 seulement. Parmi ces dernières, la majorité des aciéries haussent d'une fraction. Les compagnies aériennes baissent d'une fraction à 1-8 pour United. Il en est de même des produits chimiques, où Dupont a perdu 3 points, de sciures, où Inspiration cède 1-8, des magasins, parmi lesquels Federated Department Stores cède 1-4, des électriques et électroniques, où R.C.A. perd 1-8, des films, où Disney perd 2-3, des télévisions, où Magnavox cède 1-4 et des machines de bureaux et des ordinateurs, où respectivement Xerox abandonne 3-8 et IBM 5-8. Parmi les valeurs d'autos, en baisse de moins d'un point dans la plupart des cas, Chrysler perd 1-8. Enfin les services publics et les aérospatiales cèdent une légère fraction.

En clôture, l'indice de Dow Jones pour les industriels s'inscrit à 979.91, en baisse de 15.86 points; celui des transports à 204.16, en baisse de 2.78; celui des services publics à 113.16, en baisse de 0.29.

16,520,000 actions changent de main, dont 1,690,000 au cours de la dernière demi-heure.

Indices officiels du Stock Exchange de New York. Indice général, 62.05, en baisse de 0.87. Indice industriels, 68.29, en baisse de 1.04. Indice finance, 74.96, en baisse de 0.94. Indice transport, 42.89, en baisse de 0.57. Indice services publics, 40.19, en baisse de 0.25.

## Comportement des valeurs:

|            | Mer   | Mar   |
|------------|-------|-------|
| Gains      | 306   | 306   |
| Pertes     | 1,202 | 600   |
| Inchangées | 299   | 320   |
| TOTAL      | 1,807 | 1,823 |

A la Bourse Américaine, l'indice des échanges de prix a reculé de 0.14 et est tombé à 25.47.

Dans le secteur canadien, Dome Mines a grimpé de 2 5-8, McIntyre a monté de 1, Walker Gooderham de 5-8, Granby Mining, de 1-4 et Hudson Bay Mining, de 1-4 également. Par contre, Distillers Seagrams, Genstar, Inco et Massey-Ferguson ont subi des baisses fractionnaires.

A la Bourse Américaine, Brascan, Neonex et Preston ont monté de 1-4 et Canadian Javelin a reculé de 1-8.

## CITE DE GIFFARD

Aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables et de biens-fonds imposables de la Cité de Giffard

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que:

- le conseil de la cité de Giffard a adopté, le 12 février 1973, le règlement numéro 652 décrétant que le Code national du bâtiment, en vigueur depuis le 1er juillet 1972, sera en vigueur dans les limites de la cité de Giffard.
- l'assemblée publique en vue de permettre aux personnes majeures de cette cité, inscrites sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaires d'immeubles imposables et possédant la citoyenneté canadienne, d'approuver le dit règlement numéro 652 ou de demander qu'il soit soumis à leur approbation par voie de référendum, le tout suivant l'article 426, paragraphe 1 de la loi des cités et villes, a été fixée au lundi 5 mars 1973 à 7 heures du soir (19 h.), et sera tenue à l'endroit où se tient le conseil municipal, soit en l'hôtel de ville, 3095, chemin Royal, Giffard.
- à l'heure fixée dans le présent avis, le greffier, en présence du maire ou du maire suppléant, ou en leur absence, d'un conseiller, lit le règlement aux personnes présentes.
- si dans l'heure qui suit la fin de la lecture du règlement, six (6) de ces personnes ou la majorité d'entre elles, si leur nombre est inférieur à douze (12), se présentent et demandent que le règlement numéro 652 soit soumis, pour approbation, par voie de scrutin, à l'assemblée des personnes habiles à voter, visées à l'alinéa précédent, le greffier doit fixer sur le champ, la date du vote à une date appropriée dans les quarante (40) jours suivants, dans le cas contraire, le règlement est réputé avoir été approuvé par les intéressés.

Fait et donné à Giffard, ce 13e jour de février 1973.

JACQUES SIMONEAU, o.m.a., greffier

## Fonds mutuels

|                       | Offre | Dem.  |
|-----------------------|-------|-------|
| Aerofund              | 1.53  | 1.60  |
| A.G.P. Special        | 2.30  | —     |
| All Canadian Com      | 8.34  | 9.12  |
| All Canadian Div      | 9.06  | 9.19  |
| All Canadian Vpn      | 4.41  | 4.52  |
| All Canadian 600      | 5.71  | 6.34  |
| American Growth       | 6.33  | 6.84  |
| Andrea Equity         | 5.56  | 6.06  |
| Canada Growth         | 6.31  | 6.83  |
| Canacex               | 11.74 | 12.80 |
| Cdn Gas Energy        | 16.09 | 17.68 |
| Cdn Investment        | 5.33  | 5.88  |
| Cdn Scudder           | 6.28  | 6.38  |
| Cdn Security Growth   | 6.01  | 6.60  |
| CSM Japan             | 12.83 | 14.10 |
| Capital Growth        | 11.77 | 12.05 |
| x-Chase Fund          | 9.00  | 10.92 |
| Collective Mutual     | 7.06  | 7.75  |
| Commonwealth Intl     | 12.75 | 13.21 |
| Commonwealth Intl Lev | 4.18  | 4.59  |
| Commonwealth Venture  | 8.45  | 9.29  |
| x-Competitive Capital | 5.92  | 6.49  |
| Corporate Investors   | 6.51  | 7.15  |
| Corporate Inv Stock   | 5.59  | 6.14  |
| x-Dreyfus Inc.        | 12.15 | 13.32 |
| x-Dreyfus Intl        | 12.44 | 12.67 |
| Eaton Viking          | 6.27  | 6.82  |
| Educator's Equity     | 8.57  | 9.02  |
| Enbridge Investment   | 7.06  | 7.75  |
| x-Fidelity Trend      | 20.13 | 21.32 |
| Fonds 5-8             | 7.78  | 8.50  |
| Fonds Collectif B     | 5.70  | 5.87  |
| Fonds Collectif C     | 5.80  | 6.04  |
| Fonds P.E.P.          | 4.28  | 4.63  |
| Fraser Growth         | 3.86  | 4.24  |
| GIS Compound          | 4.59  | 4.82  |
| GIS Income            | 6.33  | 6.82  |
| Growth Equity         | 9.12  | 10.02 |
| Guardian Enterprise   | 1.04  | 1.15  |
| Guardian Growth       | 10.27 | 11.31 |
| Harvard Growth        | 8.17  | 8.95  |
| Industrial Growth     | 6.87  | 7.55  |
| Marine Growth         | 6.89  | 6.69  |
| Keystone Cda          | 8.94  | 9.80  |
| x-Keystone Cust K-2   | 7.15  | 7.84  |
| x-Keystone Cust S-1   | 24.38 | 26.72 |
| x-Keystone Cust S-4   | 5.02  | 5.49  |
| x-Keystone Polaris    | 5.02  | 5.49  |
| x-Lexington Research  | 15.73 | 17.19 |
| Marine Equity         | 6.89  | 6.69  |
| Mariborough           | 5.74  | 6.27  |
| Mutual Accumulating   | 6.45  | 7.09  |
| Mutual Bond           | 10.32 | 11.35 |
| Mutual Growth         | 4.23  | 4.65  |
| Mutual Income         | 5.08  | —     |
| Naturoco              | 17.48 | 18.10 |
| Natural Resources     | 8.25  | 8.82  |
| N.W. Equity           | 6.45  | 7.09  |
| N.W. Canadian         | 5.79  | 6.36  |
| N.W. Growth           | 6.89  | 7.55  |
| x-One William Street  | 17.92 | 17.92 |
| x-Opeheimer           | 8.20  | 8.96  |
| Pacific Dividend      | 6.15  | —     |
| Pacific U.S.          | 6.52  | 7.15  |
| Pension Mutual        | 9.62  | 9.62  |
| Phillips, Hager North | 14.96 | 14.37 |
| Planned Resources     | 5.27  | 5.79  |
| Principal Growth      | 5.16  | 5.67  |
| Prudential Growth     | 7.27  | 7.94  |

Le gouvernement du Québec accuse

## La compagnie Bell camoufle l'augmentation de ses tarifs

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Québec a accusé la compagnie de téléphone Bell de vouloir camoufler l'augmentation de ses tarifs téléphoniques sous le coût de ses programmes de construction.

De plus, Me Ross Goodwin, qui agissait comme procureur du gouvernement québécois, a affirmé que la Commission canadienne des transports ne devait accorder cette demande de hausse des tarifs, car Bell Ca-

nada est un des agents les plus importants de l'inflation au Canada.

La plaidoirie du gouvernement du Québec s'inscrivait dans le cadre de l'audition de la requête de Bell Canada, qui demandait des revenus additionnels de \$36 millions.

Or, selon Me Goodwin la quatrième requête de Bell depuis 1968 constitue une répétition des précédentes et à chaque fois, la compagnie a sou-

tenu que les hausses étaient nécessaires pour éviter un désastre dans le monde des communications téléphoniques.

Le procureur québécois a constaté que jamais la compagnie n'a obtenu tout ce qu'elle demandait et que jamais les services téléphoniques ont semblé en souffrir.

Il a déclaré être surpris de constater que le programme de construction avarié de \$575 mil-

lions en janvier 1972 à \$540-\$550 millions en juillet 1972 pour être gonflé à \$590 millions, après avoir décidé de demander une hausse des tarifs.

Dans le domaine des salaires, le gouvernement du Québec a expliqué que les conventions collectives étaient signées lors de la dernière demande, en 1972, en conséquence, les hausses de salaires étaient prévisibles et ne peuvent constituer un élément de preuve dans la demande d'augmentation.

gens l'exigeaient en les ridiculisant par l'absurde.

Plutôt que d'inciter les gens à accepter un appareil différent, Bell devrait, a-t-il déclaré, inviter les citoyens à se priver d'un service additionnel qu'ils pourraient demander.

Présentement, a-t-il expliqué, quand la compagnie ne réussit pas à vendre de nouveaux appareils, c'est l'installateur qui fait des efforts pour vendre des modifications de service.

Alors que Bell avait prévu 36.000 installations, les résultats en démontrent 92.000 pour 1972, a rapporté Me Goodwin.

me que sa mission souveraine est d'orienter et à tout le moins d'influencer les lignes de force de la vie et du développement du Québec...

En conclusion, il rappelle que Bell Canada ne devrait pas se voir accorder une hausse de ses

taxes et que même elle devrait être condamnée à payer les frais relatifs à son intervention dans la présente requête.

## A travers le pays

### Crédits

OTTAWA (P.C.) — Il aura fallu trois jours en Comité plénier des Communes pour disposer d'une seule clause du projet de loi C 141, portant sur l'appropriation de \$129 millions de crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars.

La clause comportait l'appropriation de \$16 millions pour l'agriculture.

Alors que le parti libéral s'attendait à ce que le projet de loi soit adopté dès lundi dernier, les discussions ont pris de l'ampleur et ont duré pendant trois jours, même si tous les partis de l'opposition ont indiqué dès le départ qu'ils ne s'opposaient pas aux crédits demandés.

La plupart des orateurs des partis de l'opposition en ont profité pour faire le bilan de la situation dans le domaine de l'agriculture, tout comme s'il

s'agissait du discours sur le Budget ou du discours du Trône.

Québec avait suggéré au fédéral de ne pas procéder par la voie de soumissions pour ces travaux de rénovation de 73 maisons historiques de la Vieille Capitale.

### Armes à feu

OTTAWA (P.C.) — Pendant que le solliciteur général Warren Allmand tente de faire accepter au cabinet fédéral l'idée de règlements sur les armes à feu, un autre député et un sénateur discutent de cette question au Parlement.

M. Allmand a révélé mercredi qu'il profitait de toutes les occasions pour demander au cabinet d'adopter les lois sur les armes qu'il préconisait alors qu'il était un "backbencher" libéral, l'an dernier.

### Calendriers

Les calendriers distribués par le bureau de poste pour l'année 1973 ont coûté \$269,866 aux contribuables canadiens, le gouvernement a-t-il fait savoir hier.

Certains députés francophones s'étaient plaint du fait que le calendrier soulignait les dates de certaines fêtes commerciales, comme la Fête des pères, mais ne mentionnait pas la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Québécois.

Pendant ce temps, Stuart Legat (NPD - New Westminster) a proposé une loi presque identique à celle de M. Allmand au cours de la présente session. Et le sénateur Donald Cameron, Ind.-Lib. Alberta, a assumé la paternité du projet Allmand au Sénat.

Au cours d'un long discours, mercredi, il a demandé la deuxième lecture, déclarant qu'il n'y avait aucun doute que des lois strictes sur le contrôle des armes à feu réduiraient grandement les taux de crimes, suicides et accidents.

Il a cependant été contredit par un autre sénateur de l'Alberta, l'ancien premier ministre créditiste Ernest Manning qui a affirmé pour sa part que le contrôle des armes ne serait pas efficace et ne constituerait qu'une tracasserie de plus pour les citoyens déjà "enterrés de permis".

### Pépin

OTTAWA (P.C.) — Jean-Luc Pépin, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, a l'intention de fonder et de diriger un bureau de conseillers en matière d'exportations.

M. Pépin, qui a été défait dans le comté québécois de Drummond aux dernières élections fédérales, a fait part de son projet dans une allocution qu'il prononçait mercredi, à Ottawa, devant le Canadian Club.

Il veut aider les industriels canadiens à trouver de nouveaux débouchés sur les marchés mondiaux et à réduire leurs coûts d'exportation. Il veut de plus aider le gouvernement à mieux servir les exportateurs canadiens.

### Place Royale

Le ministère de l'Expansion économique et régionale a fait savoir qu'il n'aura pas recours aux soumissions publiques pour les travaux de restauration de la Place Royale à Québec. Cette décision a été prise parce que, selon le gouvernement, il est impossible d'obtenir des prix fixes pour ce genre de travail. Le gouvernement du

### Taxes téléphoniques

Tout au long du mémoire de 52 pages, le Québec parle des "taxes téléphoniques" pour signifier les tarifs que les abonnés doivent payer soit pour l'installation de l'appareil ou la location mensuelle.

Dans le domaine des services, Me Goodwin a expliqué que Bell vient justement de hausser ses taxes et que pour certaines régions comme Québec, par exemple, le tarif de base passerait de \$5.50 en juin 1972 à \$6.55 en 1974, si la demande était acceptée.

Quant aux frais de service de résidences, ils étaient de \$9 le 1er juin 1972, et passeraient à \$22 le 1er janvier 1974 si les requêtes étaient acceptées.

Au lieu d'encourager l'installation de nouveaux appareils téléphoniques le Québec croit que Bell Canada devrait penser à son rôle social en invitant les gens à éviter de faire venir l'installateur lors d'un déménagement.

Me Goodwin a refusé les chiffres avancés par la compagnie que 94.6 pour cent des

### Demandes

Le Québec croit en outre que Bell revient trop souvent devant la Commission canadienne des transports, ce qui rend le processus de réglementation "inaccessible au public".

Comme résultat, les intervenants présentent souvent des requêtes, mais ne peuvent les défendre, à cause des coûts exorbitants qu'ils doivent supporter.

Me Goodwin a affirmé que la Commission devrait non seulement contrôler la régularité des opérations, mais également s'enquérir de l'opportunité des différentes dépenses soumises.

Alors que souvent des tableaux sombres ont été dépeints, la réalité était différente après enquête, a-t-il expliqué.

Dans l'introduction du rapport, le Québec explique pourquoi il intervient dans cette requête, même si Bell constitue un apport économique important pour la province.

Néanmoins, explique-t-il, "le gouvernement a toujours esti-

OTTAWA (P.C.) — Le ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord, M. Jean Chrétien, a laissé savoir, hier aux Communes, qu'il est disposé à aller témoigner en Cour dans la cause qui oppose les Indiens du Québec et la Société de développement de la baie James.

M. Stanfield, D'autre part, le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, s'est informé si une enquête a déjà été menée sur les dangers des travaux sur l'environnement.

M. Chrétien a souligné qu'il connaît les conséquences de l'aménagement du territoire de la baie James sur l'écologie et qu'il se préoccupe des méthodes de vie traditionnelles des Indiens.

pliqué, c'est la Cour qui décidera si les travaux d'aménagement de la baie James se poursuivront ou non, si la loi instituant la Société de développement de la baie James adoptée en juillet 1971 par l'Assemblée nationale du Québec est constitutionnelle ou non.

Des procureurs de la société et de l'Hydro-Québec soutiennent, pour leur part, que les Indiens et les Esquimaux n'ont, à toute fin utile, aucun droit sur les territoires dont il est question.

De leur côté, les contestataires prétendent que la société ne peut s'arroger le droit de détériorer leur territoire, dont ils tirent en bonne partie leur subsistance, par les travaux gigantesques des grues et pelles mécaniques.

## La population de Sainte-Scholastique est satisfaite

— Marchand

OTTAWA (P.C.) — Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a soutenu hier aux Communes que l'ensemble de la population de Sainte-Scholastique est satisfaite de l'entente conclue avec Ottawa au sujet de l'expropriation de leurs terres, en vue de la construction du futur aéroport.

M. Jean-Marie Boisvert CS-Drummond avait demandé au ministre s'il avait l'intention de rencontrer les gens de la région de Sainte-Scholastique qui sont, selon lui, mécontents de la façon dont ils ont été traités.

M. Marchand a répondu que sur 2,350 expropriations, une

centaine à peine n'avait pas encore été réglée et que l'ensemble de la population était satisfaite du règlement.

Il a également nié qu'il y ait exploitation des gens qui doivent payer un loyer, dans leurs propres maisons en attendant un règlement.

"Ceux qui le prétendent font de la démagogie", a-t-il lancé. "Les loyers demandés sont comparables à ceux qui se paient dans cette région".

M. Marchand a indiqué qu'il était disposé à rencontrer les gens de Sainte-Scholastique s'il reçoit une invitation à cette fin.

### YOGA

avec  
Willy Van Lysebeth

Contenu : Cette année, outre la technique, les thèmes particuliers suivants : la santé, la souplesse, les émotions, le conscient et l'inconscient, etc...

Date : du vendredi 13 avril à 20 heures, au dimanche 15 avril à 17 heures.

Endroit : Ecole Normale de Foy, Pavillon Champagnat, Cap-Rouge, Québec

Coût : Frais de participation : \$15.00 — Chambre et pension : \$15.00

Matériel : Tapis individuel ou équivalent

Costume : Léotard et collant ou pantalon extensible et chaussures hommes

On s'inscrit immédiatement à l'Action Musicale et Liturgique 2665, rue Louis Fréchette, Duvernay — LAVAL — Qué.

Pour information : tél (514) 381 9085

On paie sa chambre et sa pension sur les lieux de la session.

### SUR L'OFFICE DIVIN

Contenu : Cette année, pour débutants et responsables. Aménagement de la prière en commun. Spiritualité, Technique.

Dates : du vendredi 30 mars à 20 h. au dimanche 1er avril à 17 h.

Endroit : Ecole Normale de Foy, Pavillon Champagnat, Cap-Rouge, Québec

Coût : Frais de participation : \$15.00 — Chambre et pension : \$15.00

On s'inscrit immédiatement à l'Action Musicale et Liturgique 2665, rue Louis Fréchette, Duvernay — LAVAL — Qué.

Pour information : tél (514) 381 9085

On paie sa chambre et sa pension sur les lieux de la session

### PRIERE DU TEMPS PRESENT

Session animée par le  
Père Joseph Gélinau, s.j.

1962

Gigi 1re

soez là... et vous ?

### SOIRÉE DES REINES

MANÈGE MILITAIRE le 22 février à 22 hres

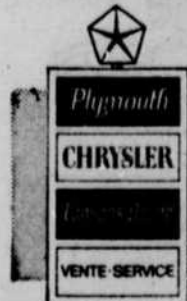


## Montez dans une Plymouth. Ecoutez. Ecoutez encore. Nous avons trouvé de nouvelles techniques de silence.

Pour 1973, la Plymouth est plus silencieuse que jamais. Par exemple, les suspensions avant et arrière de la Satellite sont maintenant séparées de la construction monocoque par des isolants de caoutchouc qui empêchent la plupart des chocs et des bruits de la route de se transmettre à la carrosserie. Et puis, il y a la construction monocoque de la Plymouth, soudée en une seule pièce pour que tout reste solide, serré, silencieux durant des années. À l'intérieur, vous nagez dans le silence. La cabine est isolée d'un pare-chocs à l'autre. Et le bruit est réduit à l'extérieur aussi, grâce à des systèmes de prise d'air et d'échappement nouveaux.

La Satellite de cette année n'est pas seulement la plus silencieuse, c'est aussi celle qui roule le plus doux. L'allumage électronique élimine vis platinées et condensateur, si bien qu'il ne faut presque plus d'entretien : vous faites plus de chemin entre les mises au point, et les gaz d'échappement restent propres plus longtemps. Cette année, l'allumage électronique est standard sur toutes les Plymouth de fabrication nord-américaine. La Satellite 2 portières à toit profilé a l'apparence d'une sportive personnelle, mais elle loge confortablement six personnes et leur bagage. Son empattement de 115 pouces la rend aussi facile à stationner qu'à manœuvrer. Et un V-8 de 318 po. cu. vous assure toute la puissance voulue, tout en économisant l'essence. Il y a aussi un moteur économique six cylindres inclinés de 225 po. cu. Voyez la Satellite 73 chez votre concessionnaire Plymouth!

Le génie mécanique minutieux... c'est ça la différence.



CHRYSLER CANADA LTÉE

## Votre voiture est-elle à la hauteur



Régnald Leclerc (15) a joué une des meilleures parties de la saison en marquant deux buts et en obtenant une assistance sur le but d'André Gaudette. On voit ici l'athlète de Ville Vanier aux prises avec Jack Gibson, des Nationals.  
(Photo: l'Action-Québec, par François Boulay)

## L'allure de la rencontre

par Réal Labbé

Les Nordiques ont pris les devants tôt dans la rencontre avec le 20e but de Régnald Leclerc. Dans une montée à deux contre deux, Leclerc s'est dirigé au centre pour recevoir la passe d'André Gaudette et il a pris le cerbère Gilles Gratton en défaut avec un lancer du revers. Avant le milieu de l'engagement, les Nationals n'avaient le compte par l'entremise de Gavin Kirk qui enregistrait son 14e de la saison sur une passe de Ken Stephanson. A la suite d'une erreur de la défensive des Nordiques, Kirk a fait étendre Brodeur sur la glace et il l'a contourné pour lancer dans un but grand ouvert.

A la deuxième période, André Gaudette enfilait son 15e

## Championne senior

SHAWINIGAN (P.C.) — Eve Spurway, de Pointe-Claire, a remporté hier le championnat québécois de curling senior et représentera le Québec au championnat national féminin à Ottawa à partir du 18 mars.

Invincible au cours des quatre premières rondes du tournoi, le quatuor de Pointe-Claire a remporté le titre en dépit d'un revers de 107 en 5e ronde, devant Peggy Reid, du Montreal Heather Club, qui a terminé avec une fiche de 3-2.

Rita Proulx, de Québec, a aussi fini avec une fiche de 3-2 mais a mérité le 2 rang en vertu de son plus grand nombre de points enregistrés.

pour porter le compte 2-1 sur les passes de Leclerc et Guindon. Il a pris le retour d'un lancer de Régnald Leclerc après que Gratton eut été incapable de contrôler le disque. Quelques secondes après, Rick Cunningham jouait de malchance que son lancer s'est arrêté sur le poteau des buts. Pendant que l'arbitre Brent Casselman signalait une punition aux Nordiques, Rick Sentes portait le compte 2-2 avec une passe de Brian Gibbons.

Encore une fois, les locaux prenaient les devants par un but grâce au 21e de Régnald Leclerc, sur des assistances de Gaudette et Blain, après seulement 56 secondes. Puis, Trotter a fait dévier un lancer de Wayne Carleton pour niveler le pointage avant que Bob Charlebois ne marque deux buts en cinq minutes pour permettre aux siens de l'emporter. Avec une seconde à faire, Jack Gibson a marqué un sixième but pour les Nationals, qui se retrouvent maintenant à quatre points des Nordiques.

Blazers 6  
Crusaders 5

PHILADELPHIE (PA) — Danny Lawson a compté à deux reprises dans les huit dernières minutes du match, hier soir, en permettant aux Blazers de Philadelphie de supplanter les Crusaders de Cleveland 6-5, dans l'AMH.

### SOMMAIRE

Première période:  
1-Philadelphie: O'Donoghue 10e (Migneault, Burgess) — 0-22  
2-Cleveland: Pample 15e (Wiste, Andrea) — 8-12  
3-Philadelphie: O'Donoghue 11e 9-03  
4-Philadelphie: Lacroix 37e (Lawson, Herriman) — 9-03  
5-Cleveland: Buchanan 20e (Pinder) — 12-47  
6-Cleveland: Andrea 20e (Wiste, Clearwater) — 14-22  
Punitions: Migneault P 1:11, Pinder Cl majeure, 12:30, Cardiff Cl mineure, majeure, 12:50.

Deuxième période:  
7-Cleveland: Wiste 20e (Erickson) — 3-23  
8-Philadelphie: Burgess 12e (Campese, Migneault) — 7-16  
9-Cleveland: Hardy 14e (Erickson, McMasters) — 14-08  
Punitions: Pinder Cl 1:11, McMasters Cl 4:15, Jarrett Cl 14:59.

Troisième période:  
10-Philadelphie: Lawson 47e (McKenzie, Herriman) — 11-08  
11-Philadelphie: Lawson 48e (Lacroix, Herriman) — 19-45  
Punitions: Hopiavouri Cl 10:24, Cardiff P 14:15.  
Lancers par:  
Cleveland 11 8 12-31  
Philadelphie 11 16 14-41  
Gardiens: Cleveland, Cheevers; Philadelphie, Parent.  
Assistance: 3,316.

## VOTRE CHIRO VOUS REpond !

Q.—Docteur, j'ai depuis quelque temps, des douleurs dans une jambe, et cela me fait mal lorsque dans le bas du dos. Est-ce de l'arthrite ?

R.—Si vous sentez que la douleur qui descend dans la jambe, provient de la colonne vertébrale, je crois qu'il serait sage, de vous faire examiner, car seul un examen, pourra déceler si oui ou non, vous avez de l'arthrite dans la colonne.

Bonne chance.



Dr. J. Robert Coulombe  
chiropraticien

Faites parvenir vos questions à :

CLINIQUE J.-ROBERT COULOMBE

705 est, boul. Charest, Qué. 523-7000

(FACE AU MAGASIN POLLACK)

# Les Nationals ont encore le numéro des Nordiques

Par Réal LABBÉ

Il n'était pas question de déménagement de franchise dans la chambre des Nationals d'Ottawa hier soir après leur victoire de 6-3 sur les Nordiques, au Colisée. Les hommes de Billy Harris préféraient surtout parler de leurs chances de participer aux séries éliminatoires qui ont été augmentées avec ce gain sur leurs rivaux les plus dangereux. "Il va falloir qu'on s'occupe surtout des clubs New York et Québec", a dit un joueur. Le consensus semble se faire dans la division Est de l'Association Mondiale que les équipes qui devront batailler pour un poste dans les séries d'après-saison sont Québec, Ottawa et New York.

Le pilote des Nordiques, Maurice Filion, n'a pas voulu chercher d'excuses pour la défaite des siens, mais il a ajouté, avec raison, que les blessures n'avaient pas aidé. "Tout d'abord quand on est privé de Jean-Claude, on ne peut faire autrement que s'en ressentir. De plus il me manquait un excellent joueur de centre en Michel Parizeau et c'était bien difficile d'équilibrer mes trions".

Au commencement, Filion a fait jouer André Gaudette au centre en compagnie de Régnald Leclerc à droite et Bob Guindon à gauche. "Je ne pouvais briser cette ligne car elle fut la meilleure de la soirée. Les gars ont marqué nos trois buts. Alors qui me restait-il pour jouer au centre? Mike Rouleau, il y a un mois qu'il n'a pas joué et c'est la même chose pour Michel Harvey. Je ne peux leur demander des miracles".

Commentant la performance de Régnald Leclerc, le pilote des Nordiques a dit: "C'est sans aucun doute sa meilleure performance de la saison. Il allait vers les filets adverses et il a fait preuve de beaucoup d'agressivité".

### Gratton

Dans la chambre des Nationals, le cerbère Gilles Gratton était félicité par ses coéquipiers pour sa brillante performance. "Je n'ai pas eu tellement de lancers, a-t-il dit, mais je n'ai jamais vu des gars lancer avec autant de force. J'ai la main droite enflée à cause d'un lancer d'Alain Caron. Puis après, j'en ai reçu en pleine poitrine. Je crois cependant que nous aurions dû l'emporter dès la seconde période mais nous avons été malchanceux et il faut dire que Richard Brodeur a été excellent".

Robert Charlebois a mis fin à une léthargie en enfilant deux buts au troisième vingt, dont le but égalisateur et le but d'assurance. "C'est drôle comment ça arrive, a-t-il expliqué, j'ai fait dévier le lancer de Brian Gibbons et puis après j'ai marqué une autre fois. Il était temps que je compte et

je suis d'autant plus content que c'étaient deux buts importants".

### Pas de déménagement

Il était de mise que les journalistes s'informent auprès des joueurs de leurs impressions au sujet d'un éventuel changement de franchise. "Je crois que ce sont plus des rumeurs qu'autres choses, a pour sa part dit Charlebois, ce sont plus des rumeurs qu'autres choses, a pour sa part dit Charlebois, car les patrons nous ont réunis cette semaine pour nous parler de ces rumeurs. Ils nous ont bien spécifiés que nous serions les premiers à le savoir si on déménageait. Je ne pense pas que ce soit pour cette année. Les assistances augmentent. S'il faut déménager, ce pourrait bien être la saison prochaine seulement".

Charlebois pense que Toronto pourrait hériter de la franchise des Nationals. "Il y a une arène au terrain de l'Exposition Nationale et aussi nous pourrions disputer quelques rencontres au Maple Leaf Gardens".

Les Nordiques n'ont plus que quatre points d'avance sur les

Nationals et ils doivent recevoir les Sharks de Los Angeles vendredi soir et samedi ils seront opposés aux Whalers de la Nouvelle-Angleterre, toujours au Colisée.

### SOMMAIRE

Première période:  
1-Québec: Leclerc 20e (Gaudette, Blain) — 1-20  
2-Ottawa: Kirk 14e (Stephanson) — 7-12  
Aucune punition.

Deuxième période:  
3-Québec: Gaudette 19e (Leclerc, Guindon) — 4-33  
4-Ottawa: Sentes 11e (Gibbons) — 12-12  
Punitions: Leclerc O, Roy Q, 6:18, Brodeur Q, servie par Roy, 14:32.

Troisième période:  
5-Québec: Leclerc 21e (Gaudette, Blain) — 6-50  
6-Ottawa: Trotter 21e (Carleton) — 3-34  
7-Ottawa: Charlebois 17e (Gibbons, Leclerc) — 5-55  
8-Ottawa: Charlebois 17e (Gibbons, Leclerc) — 13-33  
9-Ottawa: Gibson 21e (Gibbons, Leclerc) — 13-33  
Punitions: Gendron Q 3:54, Gibbons O 5:28, Stephanson O 6:48.

Lancers par:  
Ottawa 12 17 9-29  
Québec 16 6 10-39  
Gardiens: Gratton, Ottawa; Brodeur, Québec.

Assistance: 4,819.

## Ce que j'en pense

PAR JEAN POULIOT

### AUCUNE SURPRISE A PREVOIR

Il n'y aura pas de grande surprise dans le championnat de curling masculin qui se dispute présentement au Club Mont-Royal, comme il y a pu en avoir dans la Pierre Seagram avec la victoire de Guy Chenail. Pourquoi? Simplement parce qu'il n'y a pas de favori, comme Ken Weldon l'était chez les plus âgés.

L'élimination de Bill Kent dans sa propre région a enlevé celui qui, par sa performance dans le Brier à Terre-Neuve, aurait été établi gros favori pour rééditer son titre provincial.

Les équipes de la métropole sont celles qui rencontrent la plus dure compétition à l'année longue et les Dave Moon (Caledonia), Jack Crombie (Hudson Heights), Andy Kryko (Ste-Anne de Bellevue) et Ron Patton (Glenmore) évolueront de plus sur des glaces relativement familières. Bill Tracey (Arvida) a été le champion provincial en 1954, 1965, 1966 et 1968: son jeu est lent et agacant, mais très effectif.

Bob Lahale (Trois-Rivières) est l'autre ancien participant au Brier (1958). En fait, seuls Art Tracey (Senneterre), René Roy (Matane) et Peter Cross (Borden) représentent des points d'interrogation, car Joe Verbanek (Baie-Comeau), Carl Rodger (Lachute) et Guy Germain (Cambrai) ont plusieurs années d'expérience dans le Brier.

Germain est à son meilleur et ses coéquipiers Bob Abraham, Ted Nichols et Michel Côté se connaissent mieux que jamais à cette troisième saison complète comme unité. De plus, pour une rare fois, le champion de la région de Québec a pu avoir, grâce à Jean Boivin, le genre de compétition à laquelle sont familiers les rinks montréalais. Je parlais pour écrire que c'est l'année où Germain pourrait causer une surprise en répétant l'exploit de Olivier Samson en 1955, mais comme je l'ai déjà mentionné, ce ne sera pas une surprise, mais une victoire logique.

### ON LE SAURA L'AN PROCHAIN

La fiche de 4-14 du Rouge et Or au basketball masculin peut ressembler à la 7e position obtenue l'an dernier, mais si on enlève les deux victoires quasi automatiques contre les nouveaux venus de l'Université de Montréal, il ne reste pas grand chose pour justifier une manchette.

Cependant, je préfère considérer la présente saison comme une année de transition. Etre privé de Pierre Dion, c'est un peu comme si les Nordiques perdaient Jean-Claude Tremblay pour une saison. En même temps, ce n'est pas une perte totale, car les autres talents qui poussent ont un peu plus de responsabilité et plus de chances de s'améliorer rapidement.

C'est évident qu'ils n'ont pas pu seuls, remplacer leur joueur-étoile. Mais la différence entre les points comptés et les points alloués laisse prévoir qu'un retour de Dion et de Tom Maryeski, le resse de l'alignement sera mieux préparé en 1974 qu'en 1972 à seconder les efforts de leurs "poteaux". Une saison de transition n'a pas fait perdre l'enthousiasme du début et les amateurs ainsi que les joueurs qui poussent dans les collèges sont encore sous l'effet de la "piqure" de basketball de l'an dernier. Mais l'effet de magie ne durera pas indéfiniment et Bob Descheneaux devra avoir un nouveau "vaccin" de prêt pour l'automne prochain.

### L'ANECDOTE DU JOUR

La vie d'un dépitiste peut paraître fascinante pour un amateur de hockey, mais elle est tout simplement harassante pour ces chercheurs de talents, qui ne peuvent même pas passer la moitié de la saison à domicile, comme les joueurs.

Ed Chadwick, l'ancien gardien de buts qui agit comme dépitiste pour les Islanders de New York, commenta en regardant son itinéraire du mois: "Je dois m'absenter parfois si longtemps que la dernière fois où je suis revenu chez moi, mon propre chien m'a mordu, me prenant pour un étranger".

### Ici et là

Les clubs qui auront terminé la saison régulière en première position représenteront la ligue inter-cités dans les éliminatoires provinciales. — Lord Killanin, qui fait partie du Comité olympique international depuis 1952, soutient qu'il ne se rappelle pas avoir voté pour une ville qui a éventuellement obtenu les Jeux. — La partie d'étoiles de la ligue pee-wee inter-cités aura lieu le 10 mars au centre sportif Marcel-Bédard.

Selon Floyd Curry, les Bruins redeviendront des aspirants au titre quand chaque joueur sera en condition. Bobby Orr, par exemple, est 12 livres au-dessus de son poids idéal. — L'ACLAT a dû choisir en vitesse l'équipe canadienne pour la première ronde de la coupe Davis à Bogota. Si le Canada l'emporte, on songe à tenir le deuxième camp de sélection en Floride à la suite du temps froid qui a marqué les essais à Toronto en mai dernier. — Jacques Poirier organise ses prochaines excursions au Forum pour le match des étoiles le 20 février et à Cornwall le 25.

Jean Beaulieu a été choisi le joueur du mois chez les Ducs de Trois-Rivières. — Mike Torrez est devenu le 1er joueur de baseball à engager Alan Eagleson comme conseiller. — La Fédération sociale de boxe amateur du Québec tiendra son assemblée générale dimanche matin à 10h00 au local 300 du Comité régional des loisirs, 917 Mgr Grandin, à Ste-Foy.

L'ancien joueur des As, Hank Nowak, en est rendu à son 3e tour du chapeau avec les Bears de Hershey. — Le Club de ski Mont Ste-Anne tiendra sa randonnée "clair de lune" samedi. — Le Tour de la Nouvelle-France sera avancé d'un mois, ayant lieu du 22 au 26 août, et Claude Mouton met tout en jeu pour obtenir Eddy Merckx. — Un cours d'officiel-chronométrateur en natation est donné ce soir au local 2270 du PEPS à 19h00. — La Croix-Rouge donnera des cours de moniteurs en sécurité aquatique et sauvetage au campus Notre-Dame de Foy pendant un mois à compter de vendredi. — Même l'embouteillage causé aux abords de la piste par le concers érudite n'a pas ralenti les parieurs et le Club de courses Jacques-Cartier maintient son avance moyenne de \$10,000 après les huit premiers programmes de 1973. — Kent Douglas, l'assistant de Camille Henry, suit les journaux des Ridders des gradins et communique des observations au pilote par "walkie-talkie". — Duke Snider s'est joint au réseau de télévision anglais des Expos.

TORONTO (PC) — René Robert, avec son 34e but de la saison, a procuré un gain de 3-2 aux Sabres de Buffalo sur les Maple Leafs de Toronto hier soir.

Le but a donné une avance de 3-1 aux visiteurs et leur a permis de l'emporter en dépit de l'offensive des locaux dans les dernières minutes de jeu.

Jim Lorentz, dans le 1er engagement, et Hugh Harris, dans le 2e, ont marqué les autres buts des vainqueurs tandis que Norm Ullman et Rick Kehoe répliquaient pour les locaux.

Après le but victorieux de Robert aux dépens de Jacques Plante, Kehoe a répliqué 88 secondes plus tard, mais Roger Crozier a ensuite brillé devant la cage des visiteurs dans les dernières minutes de jeu.

La victoire a permis aux Sabres de devancer momentanément du moins Detroit au 4e rang dans la division Est de la LNH.

C'était la 3e victoire d'affilée des Sabres aux dépens des Leafs cette saison, après un premier revers de 7-1 aux Gardens.

PITTSBURGH (PA) — Six joueurs se sont partagé les

buts hier soir alors que les Penguins de Pittsburgh ont déclassé les Canucks de Vancouver 6-2 à l'occasion du 6e revers successif des visiteurs.

BLOOMINGTON (PA) — Buster Harvey a compté deux buts et a récolté deux passes, hier soir, pour contribuer à une victoire de 5-2 des North Stars du Minnesota contre les Blues de St-Louis.

CHICAGO (PA) — Hubert Martin a enfilé ses 23ème et 24ème buts de la saison, hier soir, pour conduire les Black Hawks de Chicago à une victoire de 4-2 contre les Islanders de New York.

Martin a compté ses deux buts à 1:24 d'intervalle en première période après que Billy Harris eut ouvert le pointage pour New York avec son 13ème filet de la saison. Martin a créé l'égalité à 12:04 en faisant dévier un tir du défenseur Bill White dans le filet de Gerry Desjardins et a procuré les

devants aux Hawks à 13:28 après avoir capté une passe de Phil Russell.

Craig Cameron a riposté à 14:37 mais Jim Pappin a compté le but victorieux au début du troisième vingt après avoir

saisi le retour d'un lancer de Martin.

Lou Angotti a scellé l'issue de la rencontre à 18:12. LOS ANGELES (PA) — Nick Libett a compté ses 15ème et 16ème buts de la saison, hier soir, permettant aux Red Wings de Detroit de faire match nul 2-2 contre les Kings de Los Angeles.

Libett a créé l'égalité moins de deux minutes avant la fin de la rencontre après avoir capté une passe de Marcel Dionne. Il a déjoué Rogatien Vachon sur un lancer d'environ 15 pieds.

Butch Goring a ouvert le pointage pour Los Angeles en première période avec son 13ème filet de la saison. Le défenseur Harry Howell a ensuite déjoué le gardien Denia DeJordy mais Libett a riposté avant la fin de l'engagement avec son premier but de la soirée.

OAKLAND (PA) — La recrue Stan Weir a enfilé son 11ème but de la saison à mi-chemin en troisième période, hier soir, permettant aux Golden Seals de la Californie d'arracher un verdict nul de 3-3 aux Flames d'Atlanta.

Samedi...  
éteignez vos lumières  
allumez vos bougies  
(vous allez aimer ça!)



1er PRIX  
\$25,000.00

avec 2 bougies gagnantes

MOTONEIGE MOTO SKI VOYAGE POUR 2 AUX ANTILLES\* TELECOULEURS RADIO STEREO\*\*

\*gratuite de Court Line \*\*gratuite de Louis Frenette inc

EN TOUT \$40 000 EN PRIX

C'EST CLAIR!

2 bougies triplent la valeur des prix

4 bougies augmentent vos chances de gagner

DES BOITES DE 2. PRENDRE-EN DONC 2!

La Soirée de la Bougie est organisée et dirigée par la Société d'Exploitation des Loteries et Courses du Québec en coopération avec Carnaval de Québec Inc



Il y a cinq ans, deux des céditaires les plus recherchés, Derek Sanderson et Bobby Orr, des Bruins ont parié \$1,000 à remettre à celui qui se marierait le premier. Sanderson est arrivé à la pratique des Bruins cette semaine et a lancé sur le plancher 999 billets d'un dollar et 100 sous noirs. Bobby Orr, qui a révélé ses fanfaillles à l'institutrice de 24 ans, Peggy Wood, a eu besoin de l'aide de Wayne Cashman pour ramasser le tout dans un sac. (Téléphotos: UPD)

## Canadien surclasse New York et Henri dépasse le Rocket



**HIER**  
Association MONDIALE  
Ottawa 6, Québec 3  
Cleveland 5, Philadelphie 6  
**Ligue NATIONALE**  
Rangers 3, Montréal 6  
Buffalo 3, Toronto 2  
Islanders 2, Chicago 4  
Detroit 2, Los Angeles 2  
Vancouver 2, Pittsburgh 6  
St-Louis 2, Minnesota 3  
Atlanta 3, California 3

**AUJOURD'HUI**  
Association MONDIALE  
Houston vs Alberta  
Winnipeg vs Chicago  
Ottawa vs Minnesota  
Los Angeles vs Boston  
**Ligue NATIONALE**  
Rangers vs Buffalo  
Boston vs Philadelphie  
**Ligue JUNIOR majeure du Québec**  
Sherbrooke vs Cornwall

**LES CLASSEMENTS**  
Association MONDIALE  
Division EST  
G P N PP PC Pts  
Cleveland 33 23 2 217 171 72  
N.-Angleterre 32 24 2 237 196 66  
New York 27 32 1 238 250 55  
Québec 24 28 4 199 223 52  
Philadelphie 26 31 0 210 242 52  
Ottawa 22 33 4 210 249 48  
Division OUEST  
G P N PP PC Pts  
Winnipeg 33 23 3 215 183 69  
Houston 28 24 4 213 193 60  
20 Alberta 26 27 1 198 189 58  
Minnesota 27 28 3 187 205 57  
Los Angeles 26 27 4 195 197 56  
Chicago 22 33 1 183 204 45

**Ligue NATIONALE**  
Division EST  
G P N PP PC Pts  
Montréal 37 13 2 236 126 87  
Rangers 38 14 5 229 138 81  
Boston 35 16 5 238 171 75  
Sorel 29 22 8 199 159 69  
Detroit 29 20 8 190 174 66  
Toronto 18 31 7 171 190 43  
Vancouver 16 39 1 231 366 21  
Islanders 7 47 5 117 274 19  
Division OUEST  
G P N PP PC Pts  
Chicago 34 17 6 219 163 74  
Philadelphie 26 23 9 207 201 61  
Minnesota 20 33 8 180 166 60  
St-Louis 24 23 10 171 177 58  
Atlanta 23 26 10 155 167 56  
Los Angeles 23 28 8 173 193 54  
Pittsburgh 23 28 6 192 193 52  
California 9 36 13 155 246 31

**Ligue JUNIOR majeure du Québec**  
G P N PP PC Pts  
Québec 39 7 4 367 176 82  
Cornwall 37 15 1 290 209 75  
Sorel 27 22 3 308 193 67  
Shawinigan 27 21 2 238 212 56  
Laval 24 28 1 254 310 49  
Sherbrooke 23 28 5 219 243 48  
Montréal 18 29 2 209 249 38  
T.-Rivers 15 34 2 237 285 32  
Dumfriesville 10 39 1 231 366 21

**Ligue JUNIOR "A" du Québec**  
G P N PP PC Pts  
Mégantic 28 11 7 239 157 63  
Grand-Mère 26 15 4 225 173 56  
Le Cap 23 21 2 254 240 48  
Theford 18 20 7 217 212 43  
Ste-Foy 19 22 5 189 194 43  
Beaufort 3 34 5 162 310 21

**Ligue PROGRESSION**  
G P N PP PC Pts  
Aigles 10 3 1 110 68 21  
Bulldogs 9 4 1 116 83 19  
Loups 4 9 1 78 97 9  
Castors 3 10 1 75 131 7

**Inter-cités**  
**HIER**  
MOSQUITO  
Charlebourg 3, Québec-Centre 5  
Beaufort 2, Québec DSN 7  
**PEE-WEE**  
Lévis-Lauron 4, Beaufort 1  
Villeneuve 4, Charlebourg 4  
**BANTAM**  
Charlebourg 5, Québec-Centre 1  
Beaufort 2, Québec DSN 9  
**MIDGET**  
Lévis-Lauron 1, Beaufort 2  
Villeneuve 1, Charlebourg 6

**AUJOURD'HUI**  
MOSQUITO et BANTAM  
Lévis-Lauron vs Ste-Foy  
PEE-WEE et MIDGET  
Ste-Foy vs Beaufort  
Québec DSN vs Québec-Centre  
**JUNIOR B**  
Loretteville vs Sillery — Ste-Foy

MONTREAL (P.C.) — Grâce à une poussée de quatre buts dès la 1ère période hier soir, les Canadiens de Montréal ont surclassé les Rangers de New York 6-3 en augmentant à six points leur avance au 1er rang dans la division Est de la LNH. Le vétérinaire joueur de centre Henri Richard, le défenseur Bob Murdoch, Rejean Houle, et le défenseur Jacques Laperrière ont réussi dans l'ordre les filets du Tricolore qui a maintenant accumulé 87 points depuis le début de la saison.

La recrue Steve Vickers a compté les deux premiers buts des Rangers tandis que Walt Tkaczuk a complété le pointage cinq secondes avant la fin de la rencontre.

En plus d'avoir compté son septième but de la campagne, Richard a obtenu une passe sur le filet de Laperrière en troisième période, ce qui porte sa fiche depuis le début de sa carrière à 966 points, un de plus que son frère Maurice.

Maurice Richard, qui a participé à 978 matches avec le Canadien, a compté 544 buts et a récolté 421 passes tandis que son jeune frère, qui a pris part hier à sa 1,148 rencontre, a enfilé 355 buts et a obtenu 631 passes.

Après que l'annonceur du Forum eut informé le public de ce nouvel exploit, le capi-

tain du Canadien a été longuement et chaleureusement applaudi. Gilles Villeneuve, dont la moyenne de buts alloués était de 1.96 avant le début du match, a été déjoué par quatre des huit lancers du Canadien en première période. Il a bloqué seulement 15 lancers sur 21 au cours de la rencontre.

Michel Plasse de son côté a été très alerte devant la cage des siens. Il a repoussé 30 des 33 rondelles dirigées vers lui. Richard a ouvert le pointage après seulement trois minutes et 26 secondes de jeu. Il a fait dévier un puissant tir de Jacques Laperrière à la gauche du gardien.

Onze secondes plus tard, Cournoyer a subtilisé le disque que Villeneuve, qui avait quitté son filet dans le but de déjouer son territoire, et a enfilé son 29ème but de la saison.

Lefley a compté à 13:45, après avoir capté une passe de Larry Robinson, et Murdoch a déjoué Villeneuve sur un lancer d'environ 35 pieds moins de deux minutes plus tard. Houle a réussi l'unique but du deuxième vingt après avoir habilement contourné le défenseur Ab Demarco. Houle s'était présenté seul devant Villeneuve plusieurs minutes auparavant mais n'avait pu soulever la rondelle par-dessus le bras du gardien des Rangers étendu sur la patinoire.

Vickers a riposté pour New York au début du troisième engagement et a compté son 22ème but de la saison à 14:47. Tkaczuk a scellé l'issue de la rencontre au cours d'une mêlée devant le filet de Plasse.

On sait que Marc Gervais sera opposé à Jose Pagan en finale de dix rondes de ce programme et les billets sont en vente aux guichets du Colisée.

Atlanta (P.A.) — Les Flammes d'Atlanta, de la LNH, ont échangé hier l'ailler droit Normand Gratton aux Sabres de Buffalo, en retour de l'ailler gauche Butch Deadmarsh. Celui-ci a récolté un but et une aide en 34 matches avec les Sabres cette saison, en comparaison de trois buts et six aides par Gratton en 39 matches avec les Flames.

Pointeurs LNH

| Équipe                 | B. | A. | Pts |
|------------------------|----|----|-----|
| Esposito, Boston       | 37 | 51 | 88  |
| Mikita, Chicago        | 24 | 53 | 77  |
| Clarke, Philadelphie   | 26 | 50 | 76  |
| Martin, Chicago        | 24 | 49 | 73  |
| Hull, Chicago          | 31 | 42 | 73  |
| Lemaire, Montréal      | 34 | 37 | 71  |
| Pappin, Chicago        | 32 | 39 | 71  |
| MacLeish, Philadelphie | 34 | 36 | 70  |
| Robert, Buffalo        | 34 | 36 | 70  |
| Gilbert, Rangers       | 20 | 49 | 69  |

(Russell, Pappin) — 13:28  
4-Islanders: Cameron 13e  
(Hart, Spencer) — 14:37  
Punitions: Cameron 15:17, Mikkelson 15:40, White 15:10.

Deuxième période:  
Aucun but  
Punition: Martin C 11:32.

Troisième période:  
5-Chicago: Pappin 32e  
(Martin, Hull) — 1:08  
6-Chicago: Angotti 10e  
(Korall, Bernier) — 18:12  
Punition: Russell C 3:59.

Deuxième période:  
Lancers par:  
Islanders 7 4 5-16  
Chicago 12 9 9-30

Gardiens: Islanders, Desjardins; Chicago, Esposito.

Assistance: 16,008.

A PITTSBURGH

VANCOUVER 2, PITTSBURGH 6

Première période:  
1-Pittsburgh: MacDonald 25e  
(Apps, McDonough) — 7:53  
2-Pittsburgh: Harbaruk 7e  
(Korall, Bernier) — 13:20  
3-Vancouver: Tannahill 12e  
(Burrows, Lagace) — 1:54  
4-Pittsburgh: Polts 15e  
(Hertall, Pronovski) — 15:44  
5-Vancouver: Guévremont 13e  
(Punitions: Tannahill V 7:41, Vancouver, banc, 13:50.)

Troisième période:  
7-Pittsburgh: Shack 17e — 6:16  
8-Pittsburgh: Edstrand 12e  
(McDonough, Apps) — 13:33  
Aucune punition.

Lancers par:  
Vancouver 5 12 8-25  
Pittsburgh 17 11 12-40

Gardiens: Vancouver, Wilson; Pittsburgh, Rutherford.

Assistance: 8,758.

A MINNESOTA

ST-LOUIS 5, MINNESOTA 5

Première période:  
1-Minnesota: Harvey 14e  
(Parise, Hextall) — 0:25  
2-Minnesota: Parise 20e  
(Harvey, Drouin) — 4:29  
Punitions: Madigan M, Durbano SL, 3:19, Mohs M 4:48, Biers M 7:02, Durbano SL 12:35, Mohs M, mineure double, 12:55, Barrett M, Roberto SL, mineure, 13:21, Durbano SL, mineure, 13:50, conduite, match, 19:49.

Deuxième période:  
3-Minnesota: Harvey 15e  
(Drouin, Grant) — 1:54  
4-St-Louis: Plante 9e  
(Merrick, Thomson) — 5:09  
5-Minnesota: Hextall 20e  
(Harvey, Drouin) — 17:44  
Punitions: Unger SL 2:18, Reid M 15:13, Huck SL 18:09, O'Shea

## Bugner est resté debout

LAS VEGAS — (Reuter) — Mohamed Ali a remporté, ainsi qu'il l'avait prédit, la victoire sur le Britannique Joe Bugner mercredi soir à Las Vegas, mais l'ancien champion du monde des poids lourds a dû se contenter d'une décision aux points à l'issue des 12 rounds.

Ali a été incapable de mettre à exécution sa prophétie de gagner par K.O. à la septième reprise, et de plus, son jeune rival, détenteur de la couronne européenne, n'a jamais été au tapis.

Toutefois, Ali a dominé l'ensemble du combat, ouvrant l'arcade de Bugner dès la première reprise.

Les jabs du gauche d'Ali ont continué à marteler la face du Britannique et on a même pensé à un moment que le combat allait être arrêté en raison de l'hémorragie à l'arcade du Britannique, mais Bugner a réussi à terminer le combat, s'inclinant nettement aux points.

Favori à 8 contre 1 l'ex-champion mondial en a eu plein les bras avec un boxeur neuf ans plus jeune que lui.

Bugner, qui a toujours été agressif, a été coupé pour la première fois en 48 combats professionnels. Ali a réussi l'exploit de le premier round et a poursuivi son attaque sur la blessure, pendant la balance du match.

Ali, à 217½ livres, en était à son 41e triomphe en 42 matches tandis que Bugner encais-

rait seulement son 5e revers. Il pesait 219 livres.

Les trois juges ont favorisé Ali par 57-54, 56-53, 57-52, tandis que La Presse Associée donnait 58-50 en faveur du vainqueur.

Bugner a récolté la meilleure bourse de sa carrière avec une garantie de \$120,000. Les recettes dans la salle se sont élevées à \$298,000, à part celles du circuit fermé à la TV.

Cours d'officiel chronométré

Un cours d'OFFICIEL CHRONOMETREUR en Natation aura lieu jeudi le 15 février 1973 à 19h au local 2270 du PEPS. On y recevra une attestation officielle de l'Association Canadienne de Natation Amateur, un écusson et un livre de règlements. Aucun pré-requis est nécessaire.

La participation de tous est indispensable au progrès de la natation à l'université Laval. Trois secteurs bénéficieront de cette collaboration.

A) le Club de Natation de l'université Laval;

B) la ligue des "barboteurs";

C) la natation régionale et provinciale.

De plus, le Championnat Canadien de Natation qui aura lieu à Laval demande des officiels qualifiés, compétents; quelques compétitions permettront de l'être.

## Débuts pros de Royal Boutin

Après trois ans de travail et de sacrifices, Royal Boutin, un jeune pugiliste de chez nous, se dit prêt à faire son entrée dans la ronde des professionnels. Arrivé dans la boxe tout à fait par hasard, Boutin a fait des progrès immenses et maintenant, il envisage la possibilité de connaître une excellente carrière dans la catégorie des mi-moyens juniors.

C'est un solide coq, un bon encaisseur et un jeune homme doué d'un courage indomptable. Il a le don de se sortir des impasses et de revenir à la charge toujours plus fort. Avant de passer chez les professionnels, Royal Boutin a accompli quelques exploits remarquables dans les rangs amateurs. Il a livré vingt-quatre combats pour sortir vainqueur en dix-huit occasions.

Boutin a décroché quatre de ses victoires par K.O. et chacune de ses rencontres furent réellement spectaculaires. L'an dernier, il devait atteindre un sommet inespéré quand il sortit champion de la catégorie des mi-moyens juniors à la grande finale des Golden Gloves à Montréal. Boutin renversa tous ses adversaires sur son chemin pour remporter cet honneur. Il fera ses débuts, lundi soir prochain, au lever de rideau du programme qui aura lieu au Pavillon des Congrès. Dans un match de quatre rounds, Boutin viendra aux prises avec Tom Rand, de Boston. Ce dernier a remporté deux victoires à ses deux premiers matches.

On sait que Marc Gervais sera opposé à Jose Pagan en finale de dix rondes de ce programme et les billets sont en vente aux guichets du Colisée.

## "Maurice n'est qu'un joueur retiré il y a 12 ans" — Henri

Par GLENN COLE

MONTREAL (P.C.) — Les commentateurs au match qui opposait le Canadien aux Rangers de New York, hier soir au Forum de Montréal, étaient plus excités par la tenue du capitaine Henri Richard que celui-ci ne l'était lui-même.

En obtenant un but et une passe, Richard a porté sa fiche depuis le début de sa carrière avec le Tricolore à 966 points, un de plus que son frère Maurice.

"Je reconnais qu'il est très satisfaisant d'écarter sa marque mais en ce qui me concerne Maurice n'est qu'un joueur qui s'est retiré du hockey il y a 12 ans", a déclaré Henri à l'issue de la rencontre. "J'avoue que je n'y pensais pas avant que les journalistes ne commencent à en parler."

Pour Richard, la victoire du Canadien, la 37ème cette sai-

son, était beaucoup plus importante. "Mais la saison est loin d'être terminée", a-t-il ajouté. "Si nous perdons un match alors qu'ils en gagnent un, nous revenons au point où nous en étions avant la rencontre de ce soir mercredi."

L'entraîneur Scotty Bowman a fait écho aux propos tenus par Richard.

"Notre avance est seulement de six points et nous avons encore 21 matches à disputer. Comment pouvez-vous affirmer que les Rangers ne sont plus dans la course alors qu'ils ont accumulé 81 points en 57 matches. Nous les devançons légèrement mais leur défaite de ce soir ne les a sûrement pas éliminés."

"D'ici la fin du calendrier, nous affronterons les Bruins trois fois, les Red Wings trois fois, les Sabres de Buffalo deux fois et les Black Hawks une fois. Et il nous reste un match contre New York."

"Nous étions prêts pour cette rencontre mais je ne m'attendais pas à ce que le pointage soit élevé. Nous avons débuté énergiquement mais nous ralentis au troisième vingt. Les Rangers n'ont jamais abandonné la lutte."

"Chuck Lefley et Murray Wilson ont très bien joué, surtout en première période. Surveiller Walt Tkaczuk et Bill Fairbairn n'est pas une mission des plus faciles."

"Ils patinaient très rapidement et contrôlaient bien le jeu", a déclaré Robert Rousseau dans le vestiaire des Rangers.

Le seul ombre au tableau est la blessure subie par Claude Larose. Après avoir été mis en échec par Fairbairn et Tkaczuk, Larose a ressenti des douleurs au dos. Il avait été victime d'une elongation musculaire au cours du match de dimanche à New York.

## AUSTIN MARINA équipée



\$2595

\$2595

- Transmission automatique "Borg Warner"
- Pneus radiaux
- Freins à disques assistés
- Batterie 66 ampères 12 volts
- Moteur 1800 cc.

Prix choc

\$2595

**E.G. AUTO inc.**  
AUSTIN — M.G. — TRIUMPH — ROVER — JAGUAR  
155, route Kennedy, Lévis, Qué. — Tél.: 833-2135

Les Inscrits à B.B.

Table listing participants for various curling events (JEUNE, COURSE NO 1, etc.) with names and scores.

Loto - Perfecta

numéros

arrivée

ALGERINE A

BAREFOOT BOY

BEAUTE COLONIALE

BETHEL CHAMP

COUNT THREE

JOPAGA

MADGE MADGIC

MOON VOLO

PATRIC VIC

PIGGY BANK

SIDE EFFECTS

THATS MY DAVID

TRAVELLER HANOVER

VOTRE CHOIX

RESULTATS

Deux victoires par Guy Germain, Carl Rodger et Dave Moon hier

MONTREAL (D'après PC) — Guy Germain, du club Cambrai, Carl Rodger, de Lachute, et Dave Moon, du Montréal Caledonia, ressortent comme les figures dominantes après la première journée du championnat masculin provincial de curling pour le trophée "British Consols".



Les Dynamiques du CEGEP de Ste-Foy ont désormais leur sigle qui a été choisi à la suite d'un concours remporté par Roland Aubert, étudiant en graphisme. De gauche à droite: Roland Aubert, directeur des sports au collège de Ste-Foy; Roland Aubert; et Guy Vézina, directeur exécutif de l'ASIEQ.

netter, sont éliminés du tournoi double k.o. ayant encaissé deux revers. Toutes les autres équipes peuvent encore se considérer en lice, pourvu qu'elles ne subissent plus la défaite.

Germain a d'abord battu Andy Hrycko, de Ste-Anne de Bellevue, par 9 à 4 en se sauvant avec trois points au 8e bout. Ce fut beaucoup plus difficile le soir. Tirant de l'arrière 6-4 après neuf bouts, il marqua une fois au 10e. Bien que n'ayant plus la dernière pierre, il égalisa les chances au 11e et triompha 6-4 avec deux points au 12e.

Rodger a obtenu ses deux triomphes par 11-5 contre Crombie et 9-6 aux dépens du vétéran Bill Tracy, d'Arvida. Quant à Dave Moon, il a pulvérisé Joe Verbanek 12-3 et a réussi 3 points au 11e bout pour disposer d'une autre formation mont-réalisée, celle de Ron Patton, de Glenmore, par 6 à 3. Le vainqueur de ce tournoi participera au Brier à Edmonton à compter du 5 mars. Voici les résultats d'hier:

Table with curling results for Première Ronde and Deuxième Ronde, listing names and scores.

YMCA

Reprise des activités de la saison '73 le 5 février 1973

"ACTIVITES PHYSIQUES '73"

LE JOUR ET LE SOIR POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

BADMINTON, BASKET-BALL, VOLLEY-BALL, BALLE AU MUR, CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, JOGGING, GYMNASIQUE, COURSE DE NATATION, JUDO, BALLE, PLONGEE SOUS-MARINE

OBTENEZ LE PROGRAMME "ACTIVITES PHYSIQUES '73" AU YMCA OU TELEPHONEZ à: 527-3133

A NOTER: En raison du retard les cartes de membres seront valides pour 1 mois additionnel. Les gens possédant des casiers fermés à l'aide de cadenas personnels sont priés de venir aussitôt que possible vider leur casier afin que les dernières réparations puissent être effectuées.

Belkin, Brown, Bardsley et McCormick choisis pour Bogota

TORONTO (PC) — L'Association canadienne de tennis sur gazon a fait connaître hier sa formation rapide de l'équipe de coupe Davie qui affrontera la Colombie en première ronde de la section nord de la zone nord-américaine à Bogota du 23 au 25 février.

Harry Fauquier, de Toronto, sera le capitaine non-joueur de la formation comprenant Mike Belkin, de Toronto, Dave Brown, de Port Credit, Tony Bardsley, de Port Credit, et Don McCormick, de Vancouver.

Les quatre joueurs participent présentement au championnat canadien intérieur à Calgary. L'ACTG avait espéré ne participer qu'à la 2e ronde, qui n'aura lieu qu'à la mi-mars et a été prise de court en apprenant cette semaine qu'elle devait participer à la première ronde.

Robert Bédard Dans un communiqué annonçant la formation de l'équipe hier, le président du bureau de sélection, Robert Bédard, a déclaré: "Nous aurions aimé éviter la première ronde, parce que les conditions à Bogota seront fort différentes avec une altitude de 8.000 pieds et des changements de terrain et de climat. Mais nos gars sont prêts. Ils ont participé à des tournois récemment et sont en bonne condition physique."

Belkin, Brown, Bardsley et McCormick sont considérés comme les meilleurs joueurs canadiens dans l'ordre. Belkin a remporté la semaine dernière, le tournoi mi-hiver de Buffalo. C'est la première fois que la Colombie est incluse dans la section nord. Elle avait été éliminée par le Chili en 2e ronde l'an dernier.

Belkin a fait partie de l'équipe canadienne au cours des sept dernières années. Il y a deux ans il a mené le Canada à la finale nord-américaine, où le Brésil a triomphé. L'an dernier, le Canada a cédé devant le Mexique dès la première ronde.

McCormick a subi l'élimination dans le championnat canadien intérieur devant l'Américain Paul Cerken par 6-1, 6-1, dès la première ronde. Il est fort probable que McCormick participe aux simples contre la Colombie.

L'équipe italienne est connue

La première équipe nommée pour disputer le championnat mondial de curling en 1973 est celle du tout dernier pays venu participer au Balai d'argent. L'Italie et le Danemark, qui vont participer au championnat mondial pour la première fois cette année, enverront leurs champions nationaux disputer le trophée du Balai d'argent Air Canada à Regina du 19 au 24 mars et les Italiens se présenteront déjà à cette compétition. Lors de leur championnat national à Cortina d'Ampezzo à la fin de décembre, l'équipe dirigée par le capitaine Renato Ghezze a remporté 18 parties sur 20.

Ghezze, dessinateur technique de 36 ans pratique le curling depuis dix ans et il a remporté le championnat d'Italie en 1971 ainsi que cette année. Marié et père de 2 garçons il pratique le curling depuis 6 ans avec son deuxième et son troisième coéquipiers.

Le troisième joueur est Paolo Da Ros, architecte dans la ville du nord de l'Italie où se sont déroulés les Jeux Olympiques d'hiver en 1960.

Le lanceur du deuxième galet, Lino Mariani Mayer, photographe, a son propre studio à Cortina et a joué avec Da Ros et Ghezze lorsqu'ils tentèrent de remporter le championnat. Il est également marié et père de deux garçons.

La vedette de l'équipe sera peut-être le plus jeune joueur à Regina. Andrea Pavani, étudiant de 18 ans qui pratique le curling depuis deux ans. Bien qu'il soit né à Caracae au Venezuela, où il a habité jusqu'à l'âge de 9 ans, c'est à Cortina d'Ampezzo que sa famille a établi domicile, il y a 9 ans. Tous sont membres du club '66 de Cortina, ainsi appelé du fait qu'il a été fondé en 1966. En fait on pratique le curling à Cortina depuis 20 ans, mais l'entrée de l'Italie dans la compétition pour le Balai d'argent a suscité un nouveau d'intérêt pour le jeu.

si l'on en croit Ivo Lorenzi, président de l'Association italienne de curling. "Nous avons déjà fondé deux nouveaux clubs en Italie", dit-il, "et six autres commencent à s'intéresser sérieusement au jeu. Il est indubitable, qu'en partie du moins, il faut attribuer à notre participation au Balai d'argent l'engouement pour ce jeu dans l'Italie du Nord".

D'après Doug Maxwell, directeur administratif du Balai d'argent qui était à Cortina récemment, les Italiens ont encore beaucoup à apprendre en curling, mais il est certain qu'ils ne passeront pas inaperçus à Regina, ne serait-ce que par leur exubérance. Les autres champions nationaux seront désignés fin vrier ou début mars, juste avant le déroulement de la compétition à Regina.

Match de l'année au PEPS

Le calendrier de l'Association sportive universitaire du Québec (ASUQ) s'est rendu compliqué de la fin de saison captivante que connaît le circuit de basketball féminin et avant que les quatre meilleures formations ne participent aux éliminatoires, il avait réservé comme dernier match régulier au PEPS, la confrontation entre les deux meilleures équipes, Bishop's et Laval.

Cette partie aura lieu à 20h. vendredi (16 février) dans le grand gymnase du PEPS et se présente comme une préparation à la finale que devraient se disputer ces deux mêmes équipes. Les deux équipes sont à égalité au premier rang avec 26 points mais Bishop's possède une partie en moins, partie que les Gaiterettes doivent jouer à Trois-Rivières lundi prochain.

Le Rouge et Or aura tout son personnel pour l'important match. Maude Jobidon, absente lors des deux dernières rencontres, effectuera probablement un retour au jeu. Les jeux sont faits. Tout le monde sera à son poste voulant venger l'échec de 63-44 subi plus tôt cette saison à Bishop's. L'admission est gratuite.

Table with basketball results for BASKETBALL FEMININ, listing teams and scores.

Table with basketball results for BASKETBALL FEMININ, listing players and statistics.

ya du coeur au ventre!

de Kuyper le gin au grand coeur

Blended Gin • Distillé au Québec par John de Kuyper & Fils (Canada) Ltée

côté enseignes

un point c'est tout!



# La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour le jeudi 15 février 1973 :

Régions de l'Outaouais et de Montréal :

Aujourd'hui: neige et poudrière continuant cette nuit; accumulation de trois à six pouces de neige. Vents du nord-est de 20 à 30 milles à l'heure avec rafales atteignant 35 milles à l'heure. Maximum aujourd'hui: 25. Minimum cette nuit: 10. Vendredi: généralement nuageux avec quelques chutes de neige locales; les vents tourneront au nord-ouest. Maximum vendredi: 15 à 20.

Régions de Québec, des Laurentides, du St-Maurice et des Cantons de l'Est :

Aujourd'hui: neige et poudrière continuant cette nuit; accumulation de quatre à huit pouces de neige. Vents du nord-est de 20 à 30 milles à l'heure avec rafales atteignant 35 milles à l'heure. Maximum aujourd'hui: 25. Minimum cette nuit: 10. Vendredi: généralement nuageux avec quelques chutes de neige locales; les vents tourneront au nord-ouest. Maximum vendredi: 15 à 20.

## L'horoscope

VENDREDI, 16 FÉVRIER 1973

21 mars au 20 avril (Bélier) — Journée sous le signe de la découverte. On attend beaucoup de vous, sur le plan professionnel. Ne permettez pas qu'on doute de votre compétence.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Dispensez la joie dans toute la mesure du possible. Sachez discerner ce qui est fait pour vous de ce qui ne l'est pas.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Soyez pratique et sachez vous récréer quand c'est le temps. Organisez-vous pour exploiter tous les talents dont vous êtes gratifié.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — C'est en faisant le bonheur d'une personne infortunée que vous augmenterez le vôtre. Influences planétaires sympathiques.

24 juillet au 23 août (Lion) — De nombreuses interruptions vous empêcheront de poursuivre un travail qui requiert une grande attention. Ne cultivez pas de rancœur, inutilement.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Donnez généreusement et vous recevrez dans la même mesure. Journée profitable à la pratique des sports à l'extérieur.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous irradierez la joie de vivre, à la grande satisfaction de ceux qui partagent votre existence quotidienne.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Recherchez la qualité en tout et partout. Vos activités ne seront pas toutes à l'échelle de vos prévisions.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Prenez le temps qu'il faut pour vous reposer et réalisez comme il se doit vos provisions d'énergie et d'enthousiasme.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Ne vous laissez pas tenter par des chimères, il y a suffisamment de problèmes sérieux pour retenir votre attention.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Vous aurez de la joie si vous savez partager votre bonheur personnel. L'egoïsme ne mène pas loin.

20 février au 20 mars (Poissons) — On viendra au-devant de vos desirs, mais faites rien qui soit préjudiciable à votre santé.

## Cominco augmente le prix du plomb

VANCOUVER (PC) — Cominco Ltd a majoré d'un cent le prix de la livre du plomb au Canada, qui monte ainsi à 16 cents.

M. H. T. Fargy, vice-président en charge du marketing, a déclaré hier que cette augmentation était due à une forte poussée de la demande.

## Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse est en fort mauvaise posture

Par John SOOSAR de la P.C. HALIFAX (P.C.) — Une entreprise minière de Montréal place le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse dans la position délicate d'avoir à choisir entre le développement économique et la sauvegarde de l'environnement.

Les faits qui se dégagent de cette situation ne permettent pas à eux seuls de fonder une décision accordant le droit de procéder à des forages exploratoires dans une région pittoresque de l'île du Cap Breton, a déclaré hier en substance M. Glen Bagnell, ministre des Mines de la Nouvelle-Ecosse.

"Il ne s'agit pas uniquement de faits. Il s'agit d'une décision politique, a-t-il déclaré au cours d'une entrevue. "Avons-nous à connaître les richesses minérales qui existent dans un futur parc récréatif?"

Le ministre a tenu ces propos à l'issue d'une réunion à huis clos au cours de laquelle il avait rencontré des représentants de l'entreprise en question — Cuvier Mines Ltd., de Montréal — et de l'école de Putney, au Vermont, à qui appartient le terrain où Cuvier Mines souhaite pouvoir procéder à des forages.

Le directeur de l'école de Putney, M. Peter Rees, a tenu simplement à souligner devant le ministre que l'école, en tant qu'institution située aux Etats-Unis, ne pouvait s'arroger le droit de s'opposer au forage et qu'elle se devait de laisser la décision au gouvernement provincial.

Cuvier Mines, pour sa part, tente d'obtenir la permission de mettre en oeuvre un programme de forage de huit semaines en huit points différents au plus. Un tel programme, exécuté au coût de \$20,000 à \$25,000, lui permettrait de déterminer si des gisements de cuivre, de zinc ou d'argent existent dans la région.

M. Bagnell a déclaré que l'entreprise minière appuyait sa demande sur les informations émanant de M. Avar Huggins, gérant de Cuvier Mines, lequel a déjà travaillé dans la région et demeure persuadé que des gisements y existent.

Cuvier Mines fait valoir, d'autre part, que si des gisements rentables sont découverts en cet endroit, leur exploitation pourrait fournir de l'emploi à une centaine de personnes pendant 25 ans. Les gisements devraient s'étendre sur les superficies de 10 à 20 acres.

Or, tout en rappelant que le gouvernement provincial avait désigné l'endroit pour l'aménagement d'un parc provincial, M. Bagnell a fait observer qu'aucun contrat n'avait encore été signé et qu'aucune limite précise n'avait été définie quant à l'étendue du futur parc.

L'entreprise minière affirme qu'une découverte importante de minerais créerait plus d'emploi dans cette région dévalorisée que n'importe quel parc.

Les défenseurs de l'environnement soutiennent de leur côté qu'une telle mesure ne peut constituer qu'un palliatif économique à courte échéance, mais qu'elle entraînerait la perte d'une richesse non renouvelable à longue échéance.

"Je préfère ne pas me laisser entraîner dans une décision précipitée", a déclaré le ministre, jeudi, indiquant toutefois qu'il était hors de question que Cuvier Mines procède à des forages en cette période de l'année, alors que le sol est gelé. Il s'est refusé à préciser la date d'une éventuelle décision.

L'entreprise avait annoncé auparavant qu'elle se gouvernerait y consentait, elle effectuerait ses travaux vers la fin de l'été ou de l'automne.

## Les échecs

Le jeudi 15 février 1973

CHAMPIONNAT CLASSE B

Résultats de la ronde 3, de jeu dernier: Musial (3) 1, La force (2) 0; Gauvreau (2½) ½, Kitching (1½) ½; Levasseur (0), Gagnon (3) 1; Renaud (3) 1, Barry (2) 0; Sheen (2½) ½, Vandry (2½) 0; Kratky (2) ½, Nolet (2) ½; Guy (2) 1, Ed. Tanguay (1) 0; Ségat (2) 1, Johnson (1) 0; Ouellet (1) 0, Bureau (2) 1; Côté (1) 0, Montrouil (2) 1; Borgat (1) 0, Marvin (2) 1; Clément (1) 0, Bruneau (2) 1; Dery (2) 1, Turcot (1) 0; Genast (2) 1, Lavoie (1) 0; Giroux (1) 0, Nadeau (1) 1; C. Laroche (1) 1, M. Tanguay (½) 0; Drouin (1½) 1, C. Garon (0) 0; Beaudet (1) 1, J. Garon (0); Mille Castonguay (0) 0, Gauvin (1) 1; Dorion (1) 1, R. Laroche (0) 0; Dorvan (1) 1, Poirier (0) 0.

Programme d'aujourd'hui: Gagnon-Musial, Renaud-Gauvreau, Kitching-Sheen, Bureau-Guy, Montrouil-Kratky, Laroche-Nolet, Marvin-Ségat, Barry-Dery, Bruneau-Genast, Nadeau-Drouin, Vandry-C. Laroche, Gauvin-Ouellet, Côté-Giroux, Ed. Tanguay-Beaudet, Johnson-Borgat, Turcot-Clément, Lavoie-Dorion, M. Tanguay-Dorvan, J. Garon-Mille Castonguay, R. Laroche-C. Garon, Poirier, repos.

## Nécrologie

ARCAND (Maria) A Trois-Rivières, le 13 février 1973, à l'âge de 76 ans, est décédée Dame Maria Naud, épouse de M. Lionel Arcand. Elle demeurait au 34 rue Lenay, Ville de Portneuf.

Elle était la belle-mère de Simone (Mme Félix Hébert), Rachel (Mme Gérard Lord), Fernande (Mme Romuald Daigle), Raymond (Mme Tancrède Massicotte), Yvette (Mme Allan Sheppard); la sœur de M. Henri Naud. Les funérailles auront lieu vendredi le 16 février, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire L. Leclerc & Fils Ltée, 199, 1ère Avenue, Ville de Portneuf, à 2 heures 45, pour l'église de la Ville de Portneuf et de là au cimetière paroissial.

14-2 (2 fs)

AUDET (Hector) A Radville, Saskatchewan, le 6 février 1973, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Hector Audet, originaire de St-Camille (Bellechasse).

Etant présents aux funérailles ses fils: Frère Roger; ses filles: Sr Gertrude, Irène (Mme C. Adams), Jeanne-Pauline (Mme R. Filteau), M. et Mme Gilles Giroux (Marie) et des proches parents de feu son épouse Dame Eléonore Laliberté, ainsi que plusieurs amis.

Les funérailles ont eu lieu vendredi le 9 février, à Radville.

15-2 (1 fs)

CHOUINARD (Mgr Hilaire) Au Sanatorium Bégin du Lac Etchemin, le 13 février 1973, à l'âge de 93 ans et 4 mois, est décédé Mgr Hilaire Chouinard, curé pendant 26 ans à Lac Etchemin et maintenant à sa retraite.

Il laisse dans le deuil une sœur, Delima Chouinard, ainsi que de nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée dans la résidence funéraire Mercier & Pelchat Enr., 261, 2e Avenue, Lac Etchemin, jusqu'à jeudi le 15 février à 3 heures. De là les restes mortels seront transportés en l'église du Lac Etchemin où ils seront exposés en chapelle ardente.

Les obsèques auront lieu vendredi le 16 février 1973, à 3 h. et l'inhumation se fera au cimetière paroissial.

La direction des funérailles a été confiée à la maison Mercier & Pelchat Enr., 263, 2e Avenue, Lac Etchemin.

14-2 (2 fs)

DELAGE (Eva) A Québec, le 13 février 1973, à l'âge de 88 ans, est décédée Dame Eva Lavergne, épouse de feu le Dr Charles Delage.

Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Charles-Emile Delage de Montréal, M. et Mme Guy Delage, M. le juge et Mme Joseph Maxineau (Alice), M. et Mme Paul-Eugène Jobin (Amélie), M. et Mme Albert Delage de St-Basile, M. et Mme Paul-Philippe Frenette (Gabrielle), Mlle Claire Delage, le docteur et Mme Jean-Marie Delage, M. et Mme Marc Delage.

Les funérailles auront lieu vendredi le 16 février, à 10 heures. Départ des salons de la Coopérative des Frais Funéraires du Plateau, 260, des Franciscains, à 9 heures 45, pour l'église des Sts-Martyrs-Canadiens et de là au cimetière de St-Basile, cte Portneuf.

14-2 (2 fs)

DORÉ (Joseph-L.) A Québec, le 12 février 1973, à l'âge de 76 ans et 9 mois, est décédé M. Joseph-L. Doré, ex-employé de la ville de Québec (autrefois de Lévis), épouse de Dame Maria Labadie. Il demeurait au 269, Bédard, Québec.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendre et belle-fille: M. et Mme Gaston Lachance (Simone), M. et Mme Jean-Paul Doré (Janina Falardeau); ses petits-enfants: Pierre et Marie Doré; ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Hector Hardy (Annie), Mme Arthur Breton (Yvonne), M. et Mme Donat Doré (Louise Lemieux), Mme Romuald Doré (Obléine Lafleur), Mme Wilfrid Doré (Yvonne Boucher), Mme Rodolphe Doré (Rose Grégoire), M. David Boivin, Mme P.-A. Labadie (Antoinette Masse), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu vendredi le 16 février, à 9 heures. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 224, St-Vallier ouest, à 8 heures 45, pour l'église du Sacré-Coeur-de-Jésus et de là au cimetière de Bienville.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures.

13-2 (3 fs)

GIROUX (Eudore) A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 14 février 1973, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Eudore Giroux, célibataire, fils de feu M. et Mme Augustin Giroux. Il demeurait au 3380, Mgr-Gauthier, Giffard.

Il laisse dans le deuil ses frères et ses sœurs: Charles-Auguste (Elisabeth Kirouac), Jules (Madeleine Bédard), Mme Joseph-A. Parent (Elmire), Mme Conrad Parent (Florence); son beau-frère: M. Wilfrid Giguère; ses belles-sœurs: Mme Roméo Giroux, Mme Adrien Giroux et Mme Adèle Giroux.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 11 heures. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc., 3221 avenue Royale, Giffard, à 10 heures 45, pour l'église de Giffard et de là au cimetière paroissial.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures.

GOSELIN (Evariste) A Lévis, le 14 février 1973, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Evariste Gosselin, épouse de Dame Yvette Labonté. Il demeurait au 166, Côte du Passage, Lévis.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, un fils: Réjean; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Robert Laforce (Marie Gosselin), M. et Mme Maurice Gosselin (Yvette Simard), M. et Mme René Bois, M. et Mme Philippe Fabre, M. et Mme Gérard Labonté, M. et Mme Lucien Labonté, M. et Mme Marcel Labonté, Mme Maurice Langlois, Mme Jean-Baptiste Labonté, M. Paul-Emile Labonté.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58 avenue Bégin, Lévis, à 9 heures 45 pour l'église de Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie.

14-2 (3 fs)

HAMEL (Alfred) A Québec, le 14 février 1973, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Alfred Hamel, épouse de Dame Marguerite Hochu. Il demeurait au 1491 boulevard Benoit-XV.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et son gendre: M. et Mme Jean Blais (Christiane), M. Jean-Marc Hamel; ses petits-enfants: Diane et Martine Blais; sa mère Mme Arthur Hamel; son beau-père et sa belle-mère: M. et Mme Olivier Labbé; son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roger Hamel, M. et Mme Maurice Paré (Simone), M. et Mme Marcel Gingras (Ange-Aimée), M. et Mme Georges Anderson (Emilinda), Mme Arthur Hamel, M. René Blouin, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 9 heures 30. Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 1187, 1ère Avenue, à 9 heures 20, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles.

Le salon sera fermé de 5 heures à 7 heures.

15-2 (2 fs)

LABRIE (Maurice) A Ste-Foy, le 13 février 1973, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Maurice Labrie, retraité du gouvernement du Québec (ministère de la Voirie), fils de feu M. et Mme Gaudais-A. Labrie (Marie Audet).

Il laisse dans le deuil ses frères, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs: Dr et Mme Gérard Labrie (Jeannette Labuissonnière), M. et Mme Paul Lamontagne (Simonne), M. et Mme Réal Labrie (Aldette Landry), M. et Mme Guy Labrie (Yvette Gaudin), Mme Brigitte Labrie, Mme Madeleine Labrie.

Les funérailles auront lieu vendredi le 16 février, à 10 h. 30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Limitée, 975, Marguerite-Bourgeois, Québec, à 9 heures 30, pour l'église de St-Charles de Bellechasse et de là au cimetière paroissial.

15-2 (1 fs)

L'HÉBREUX (Eugène) A Lévis, le 14 février 1973, à l'âge de 84 ans, est décédé M. Eugène L'Hebreux, ex-échevin de la Cité de Lévis et employé du C.N.R., à sa retraite, épouse de feu Dame Aline Turcotte. Il demeurait au 125, Wolfe, Lévis.

Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Roland L'Hebreux (Marie-Jeanne Lemieux), M. et Mme Yves L'Hebreux (Marguerite Paquet), M. Roger L'Hebreux, Mme Lucien Gagnon (Jeannine), M. et Mme Robert L'Hebreux (Madge Bernier), M. et Mme Donald Brégo (Rita), M. et Mme Raymond Lemieux (Lucille), M. et Mme Jules L'Hebreux (Henriette Dutil), ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Joseph Gagnon, Mme Wilfrid Alain, M. et Mme Montclair Hébert, M. et Mme Charles Frédéric, Mme Annie Vignault, Mme Henri Robitaille, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58 avenue Bégin, Lévis, à 2 heures 45, pour l'église de Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie.

Le salon sera ouvert de 2 h. à 5 h. et de 7 h. à 10 h.

15-2 (2 fs)

MERCIER (Kathy) A St-Isidore, comté de Dorchester, le 14 février 1973, à l'âge d'un an, est décédée Kathy Mercier, enfant de M. Gilles Mercier et de Dame Florence Boutin.

La cérémonie des Anges aura lieu vendredi le 16 février, à 10 h. Départ des salons Conzague Valois & Fils Enr., 166, Ste-Genève, à 9 heures 45, Ste-Genève, à 9 heures 45, pour l'église de St-Isidore et de là au cimetière de Ste-Hénédine, comté de Dorchester.

15-2 (1 fs)

NOREAU (Laurette) A Québec, le 14 février 1973, à l'âge de 69 ans, est décédée Dame Laurette Tremblay, épouse de M. J.-Antoine Norneau. Elle demeurait au 410, Chemin St-Louis.

Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa fille et son gendre: le Dr et Mme Gaston Tremblay (Monique), de La Tuque; ses petits-enfants: Eric et Marise Tremblay; son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Stanislas Tremblay, M. et Mme Léger Bédard, M. Armand Bédard, M. et Mme Robert Vézina, M. et Mme Emond, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

Les funérailles auront lieu vendredi le 16 février, à 10 h. 30. Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 35 est, Grande-Allée, à 10 h. 20, pour l'église de St-Dominique et de là au cimetière Belmont.

Le salon sera fermé de 5 heures à 7 heures.

15-2 (2 fs)

PARENT (Lucien) A Québec, le 14 février 1973, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Lucien Parent, épouse de Dame Marie-Jeanne Grenier. Il demeurait au 58 rue St-Théophile, Courville.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Roger et Fernand; sa mère: Mme Ludeger Parent; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Amédée Parent, M. René Parent, M. et Mme Georges Parent (Jeanne d'Arc Thomassin), M. et Mme Armand Parent (Thérèse St-Pierre), M. et Mme Raymond Parent (Marie-Paul Martel), M. Paul-Henri Parent, M. et Mme Henri-Paul Dubé (Pauline), M. et Mme André Bilodeau, M. Lucien Grenier, M. et Mme Eudore Grenier, M. et Mme Alfred L'Espérance, M. et Mme Rosaire Laroche, Mme Rodolphe Cauchon, M. et Mme Oscar Lacasse, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 2 heures. Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Inc., 2290 avenue Royale, Courville, à 1 h. 50, pour l'église de Courville et de là au cimetière paroissial.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures.

15-2 (2 fs)

RANCOURT (Alexandre) A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 15 février 1973, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Alexandre Rancourt, épouse de Dame Juliette Couture-Martin. Il demeurait au 12, des Laurentides, Lauzon.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses beaux-enfants: M. et Mme Alexandre Martin, Mmes Marcel et Georges Martin; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Oscar Rancourt, Mme Antonio Rancourt, M. et Mme Armand Roberge, M. et Mme Gustave Rouleau (Marie-Rose), M. et Mme Roland Rancourt, M. et Mme Armand Rancourt (Fernande), Mme Hervé Cormier (Laura), M. et Mme Edouard Rancourt, Mme René Jourd'art (Suzanne), Mme Arthur Lemieux, Mme Philippe Côté, Mme Hermas Brousseau, M. et Mme Roland Couture.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 2 heures 30. Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58 avenue Royale, Courville, à 2 heures 15, pour l'église de Lauzon et de là au cimetière de Bienville.

15-2 (2 fs)

St-MARIE-DE-L'INCARNATION A la maison-mère des Soeurs de St-Joseph de St-Vallier, le 14 février 1973, à l'âge de 89 ans, est décédée Soeur Marie-de-l'Incarnation (Alexina Martineau). Elle demeurait au 560, Chemin Ste-Foy.

Elle laisse dans le deuil son frère M. Alcide Martineau, de la Champeuse, Québec, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu jeudi le 15 février, à 16 heures 30, sous les soins de Cloutier Ltée. Départ des salons des Religieuses de St-Joseph de St-Vallier, à 16 heures 25, pour la chapelle de l'Oratoire St-Joseph, Chemin Ste-Foy et de là au cimetière de la communauté.

14-2 (2 fs)

TREMBLAY (Raymond) A Québec, le 15 février 1973, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Raymond Tremblay, fils de feu M. Adide Tremblay et de feu Dame Miranda Bluteau. Il demeurait au 518, St-Vallier est, Québec.

Il laisse dans le deuil son frère, sa sœur, ses beaux-frères et sa belle-sœur: M. et Mme Adèle Grenier (Florence Tremblay), M. et Mme Henri Tremblay (Hermine Jacques), M. Emile Germain, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Inc., 2290 avenue Royale, Courville, à 2 heures 50, pour l'église de Courville et de là au cimetière paroissial.

Le salon sera fermé entre 5 heures et 7 heures.

15-2 (2 fs)

TREPANIER (Dora) A Québec, le 14 février 1973, à l'âge de 74 ans, est décédée Mlle Dora Trépanier, fille de feu M. Arsène Trépanier et de feu Dame Belzémire Faucher. Elle demeurait au 451 rue St-Luc.

Elle laisse dans le deuil son frère, ses sœurs, sa belle-sœur et ses beaux-frères: M. et Mme Elzéar Turcotte (Anna), M. et Mme Arsène Trépanier (Lucienne Rancourt), Mme Yvonne Trépanier Hébert Proulx, Mme Arthur Marcotte (Antoinette), M. et Mme Michel Paradis (Bernadette), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 février, à 9 heures 30. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 224 ouest, rue St-Vallier, à 9 heures 15, pour l'église de St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles.

15-2 (2 fs)

SERVICE ANNIVERSAIRE

Le service anniversaire de M. le chanoine Charles-Eugène Raymond sera célébré en l'église de St-Pascal de Kamouraska, samedi le 17 février 1973, à 10 heures 30 a.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

34432 15-2 (2 fs) c.a.

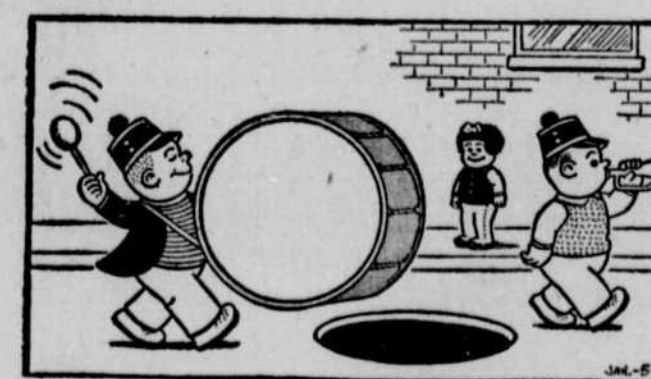
## LE FANTÔME



## par Lee Falk et Ray Moore



## PHILOMENE



## Par Ernie Bushmiller



## LA FAMILLE TEBEBE

## par Chic Young



## Les journalistes désirent participer au contrôle de l'information

Par Pierre BELLEMARE

QUEBEC (P.C.) — La Fédération professionnelle des journalistes du Québec préconise l'institution obligatoire dans les mass media d'un conseil de gestion doté d'un contrôle absolu sur les politiques d'information, sauf l'éditorial.

Le Parti libéral et l'Union nationale sont plutôt sceptiques, contrairement au Parti québécois, devant cette proposition globale que leur a soumise, mercredi devant la commission parlementaire sur la liberté de presse, M. Claude Beauchamp, président de cet organisme.

Au cours d'une discussion à caractère idéologique, M. Beauchamp a vainement tenté dans sa dialectique de convertir certains députés libéraux, en particulier, à la thèse de la fédération.

M. Jean-Paul L'Allier ministre des Communications, a d'ailleurs été très prudent dans ses commentaires. Evoquant l'exposé de M. Beauchamp il a souligné la complexité du problème de la liberté de presse, problème dont il ne peut saisir toute la portée, a-t-il lui-même avoué.

**Conseil**  
Cependant, le conseil de ges-

tion suggéré par la fédération serait formé de six représentants issus des milieux journalistiques, de la direction et du public. En termes concrets, il serait responsable du choix du directeur de l'information, de l'embauche, des mutations et des promotions au sein du service de l'information, de la négociation de la convention collective et autres contrats de travail, de la couverture des événements et de la publication des cahiers spéciaux.

M. Beauchamp juge que cette nouvelle formule, "qui n'est pas plus inapplicable que le syndicalisme ou l'assurance-maladie", est devenue essentielle devant la concentration de plus en plus accentuée des entreprises de presse.

En d'autres mots, la FPJQ estime qu'il faut "briser le bien direct établi entre le droit de propriété et le contenu de l'information". Les radiodiffuseurs privés, regroupant l'ensemble des stations de radio et de télévision du Québec, ont fait entendre un son de cloche tout à fait différent mardi.

**Monopole**  
Ils ont notamment demandé au gouvernement de faire obstacle au monopole syndical qui est en voie de se former, selon eux, dans la presse québécoise.

M. Beauchamp ne s'inquiète pas toutefois d'un tel phénomène "qui est le pendant tout naturel de la concentration des entreprises".

Autres contradictions. Les radiodiffuseurs ne reconnaissent pas le secret professionnel du journaliste, la fédération l'exige. Ils refusent catégoriquement toute intervention directe ou indirecte de l'Etat, même au niveau du conseil de presse qui existe déjà, du moins en apparence, et la FPJQ voudrait que le gouvernement verse une dot de \$1 million dans une fondation dont les revenus seront automatiquement remis au conseil de presse.

Mais la question la plus épineuse traitée à la commission parlementaire concerne les rapports entre policiers et la presse, elle sera débattue jeudi, en présence des principaux intéressés.

**Tensions**  
Les radiodiffuseurs ont fait état mardi d'un protocole d'entente intervenu entre eux et les forces policières, sur le consentement des gouvernements fédéral et provincial, pour assurer un certain contrôle de l'information en temps de crise sociale.

Les parlementaires visionneront jeudi matin un film produit par les radiodiffuseurs sur les événements d'octobre avant de tirer cette affaire au clair. M.

Camille Laurin, chef de l'aile parlementaire du PQ, a d'ailleurs claqué la porte mercredi à la commission, lorsque le porte-parole du gouvernement, le député Jacques Veilleux, lui

a interdit de questionner M. Beauchamp là-dessus. M. Veilleux a été ferme, malgré l'insistance du leader péquiste, en lui disant de réserver ses questions pour le lendemain. ■

## Régie d'Etat pour diffuser le français

MONTREAL (P.C.) — La Commission Gendron recommande au gouvernement d'établir une régie d'Etat pour la diffusion de la langue française et de créer la nouvelle fonction de commissaire aux langues, écrit ce matin le quotidien montréalais, Le Devoir, dans son troisième article sur le rapport de cette commission.

En vue de cet objectif, ajoute Le Devoir, les commissaires préconisent, en outre, des mesures concernant notamment les relations entre l'Etat et le citoyen, la francisation des communications en milieu de travail, la réalisation d'un programme visant à donner au Québec un visage français et la francisation des services aux consommateurs.

Dans l'esprit de la commission, la nouvelle régie serait responsable devant l'Assemblée nationale, à qui elle soumettrait annuellement le rapport de ses activités.

Les membres de la régie seraient choisis par l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans renouvelable.

La Commission Gendron précise qu'il reviendra au gouver-

nement de fixer le mandat de la régie et d'établir les modalités de son action.

Le rapport suggère, en outre, que la régie soit assistée d'un comité consultatif et de trois directions générales: celle de la diffusion du français dans les communications internes des milieux de travail; celle de la diffusion du français dans l'emploi public des langues et l'Office de la langue française, chargé de résoudre les problèmes d'ordre linguistique dans les milieux de travail et dans l'emploi public.

Pour ce qui est du commissaire aux langues, la Commission Gendron lui voit un statut analogue à celui défini pour le protecteur du citoyen, ou ombudsman. Il paraît, en effet, nécessaire à la commission de dissocier la fonction de diffusion du français, de celle de la surveillance des infractions aux droits linguistiques.

Il va de soi, souligne le rapport Gendron, que le commissaire aux langues devra agir en étroite liaison avec la régie d'Etat chargée de la diffusion de la langue française. ■

## Mini-remaniement au sein du gouvernement Bourassa

QUEBEC (P.C.) — Le premier ministre Bourassa a procédé mercredi après-midi à quelques modifications dans la composition de son cabinet ministériel.

Le ministre des Affaires culturelles, Mme Claire Kirkland-Casgrain, est nommée présidente de la Commission du salaire minimum, avec rang de juge de la Cour provinciale, en remplacement de M. Jean-Louis Lefebvre, qui sera appelé incessamment à d'autres fonc-

tions au sein du ministère du Travail.

C'est le ministre de l'Education, M. François Cloutier, qui cumulera les responsabilités de l'Education et des Affaires culturelles. Le premier ministre a cependant souligné, dans un communiqué de presse, que ce cumul de fonctions n'annonçait aucunement une fusion des deux ministères.

Le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier,

est muté aux Travaux publics, portefeuille détenu jusqu'à maintenant par le ministre Bernard Pinard, en même temps que celui des Transports.

### Approvisionnement

M. Pinard conserve donc son portefeuille des Transports. Quant au ministère des Travaux publics, il est appelé à devenir sous peu le ministère de l'Approvisionnement en vertu d'un projet de loi (bill 222) qui se trouve présentement devant l'Assemblée nationale.

Jusqu'à maintenant responsable de la qualité de l'environnement, le ministre Victor C. Goldbloom devient ministre des Affaires municipales où il continuera d'assumer la responsabilité de la loi de la qualité de l'environnement.

D'autre part, M. Paul Phaneuf, député de Vaudreuil-Soulanges, devient ministre responsable de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports, responsabilité qu'il assumait jusqu'à ce jour sans faire partie du cabinet.

M. Oswald Parent est nommé ministre de la Fonction publique en remplacement de M. Jean Cournoyer, qui conserve la responsabilité du Travail, M. Parent continue d'assumer la responsabilité de ministre d'Etat aux Affaires intergouvernementales et aux Finances.

Tandis que le député de Stanstead, M. Georges Vaillancourt devient ministre d'Etat aux Affaires municipales, le ministre d'Etat responsable de l'ODEQ, M. Robert Quenneville, devient responsable de la préparation des programmes fédéraux d'Initiatives locales et de Perspectives-jeunesse.

Le premier ministre a indiqué dans le communiqué de presse qu'il annonçait ces promotions ministérielles qu'il voulait "accentuer son action afin de promouvoir la qualité de la vie au Québec". ■

## Mlle Bacon devrait prendre la suite

— Mme Casgrain

QUEBEC (P.C.) — La présence féminine au sein du conseil des ministres du Québec devrait se continuer en la personne de la présidente du Parti libéral, Mlle Lise Bacon.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre mercredi Mme Claire Kirkland-Casgrain, en annonçant officiellement, au cours d'une conférence de presse, son retrait de la scène politique.

Mme Kirkland-Casgrain quitte le ministère des Affaires culturelles pour assumer la présidence de la Commission du salaire minimum, avec rang de juge de la Cour provinciale.

Dans le communiqué de presse qui annonçait cette nomination, le premier ministre Bourassa soulignait le même jour que Mme Casgrain a contribué de façon éminente à la vie politique québécoise et à la promotion du statut de la femme dans notre société.

**Bill 16**

Elue le 14 décembre 1961 dans

la circonscription de Jacques-Cartier, avec l'équipe Lesage, Mme Casgrain était quelques semaines plus tard nommée ministre d'Etat et devenait la première femme à siéger à l'Assemblée nationale du Québec.

Elle pilota et fit adopter le projet de loi 16 établissant la capacité juridique de la femme mariée. Tour à tour titulaire des Transports, du Tourisme et des Affaires culturelles, dans les cabinets Lesage et Bourassa, c'est ce projet de loi qui lui apparaît aujourd'hui la plus grande réalisation de sa carrière politique.

Se confiant l'été dernier à un membre de la presse parlementaire, Mme Casgrain avait noté que les difficultés ont été nombreuses pour elle dans "cette société d'hommes" que constitue le monde politique.

Elle est cependant d'avis que la voie est maintenant toute tracée et que les autres femmes qui s'aventureront dans cette voie auront moins de problèmes à se faire accepter. ■

## Loi unique sur l'expropriation

QUEBEC (P.C.) — Les quatre organismes qui ont présenté, mercredi, des mémoires à la Commission parlementaire des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement, chargé d'étudier le projet de loi 88 sur l'expropriation, estiment qu'il faut une loi unique et qu'aucune exception ne doit être faite, pas plus pour le ministère de la Voirie, la Ville de Montréal que l'Hydro-Québec ou la Société de développement de la Baie James.

Le projet de loi prévoit en effet toute une section qui s'applique uniquement lorsqu'il y a lieu d'exproprier plusieurs immeubles aux fins de la loi de la Voirie ou aux fins d'ouverture, d'élargissement ou de prolongation de rues ou de routes par la Ville de Montréal. L'Hydro-Québec et la Société de développement de la Baie James avaient réclamé de telles prérogatives, mardi, lors de la première séance des travaux de la commission.

La Chambre de commerce de Montréal, la Chambre de commerce de la province de Québec, la Corporation des évaluateurs agréés du Québec et l'Union des producteurs agricoles ont demandé que les articles 55 à 62, traitant de ce sujet, soient retranchés du projet de loi afin que les expropriés soient tous traités de la même façon.

Les mêmes organismes ont également souligné que si l'Etat voulait être juste envers tous et chacun et faire une loi qui soit pour les expropriés et non pour les expropriants, il devait ajouter au texte de loi deux points essentiels: la pénalité à prévoir dans le cas où un expropriant retarde indûment le paiement d'une indemnité; des normes d'indemnisation des fonds de commerce.

Pour sa part, l'Union des producteurs agricoles a de plus insisté sur neuf points particuliers: relevé économique de la ferme; politique de regroupement ou de regroupement; indemnité préalable; refonte complète de la législation; unité des corps expropriants; adoption de normes de base uniformes; plus grande rapidité d'exécution; évaluation en fonction de l'expropriation; humanisation de l'ensemble de l'expropriation.

Les représentants des agriculteurs ont aussi attiré l'attention du législateur sur les cas de dommages indirects, c'est-à-dire lorsque des agriculteurs subissent des dommages sans être expropriés eux-mêmes. Les Chambres de commerce ont aussi insisté sur ces dommages indirects qui peuvent aussi s'appliquer aux petit commerçants. ■

Pauvre "Frimousse"...



Outils en main, Mademoiselle Frimousse part à la recherche de pâte à gâteau.



Tiens ! quelque chose d'intéressant...



Oh non ! pas ça !



"Bof, autant s'en retourner !", décrète sur le champ Mademoiselle Frimousse.

# L'Action Québec

66e année — No 441

Jeudi, 15 février 1973

15'

Son retour: une question d'heures

Marc Cayer, de St-Raymond

## LIBRE comme l'air à Hanoï

— détails p. 1

Provisoirement

## Laberge en liberté

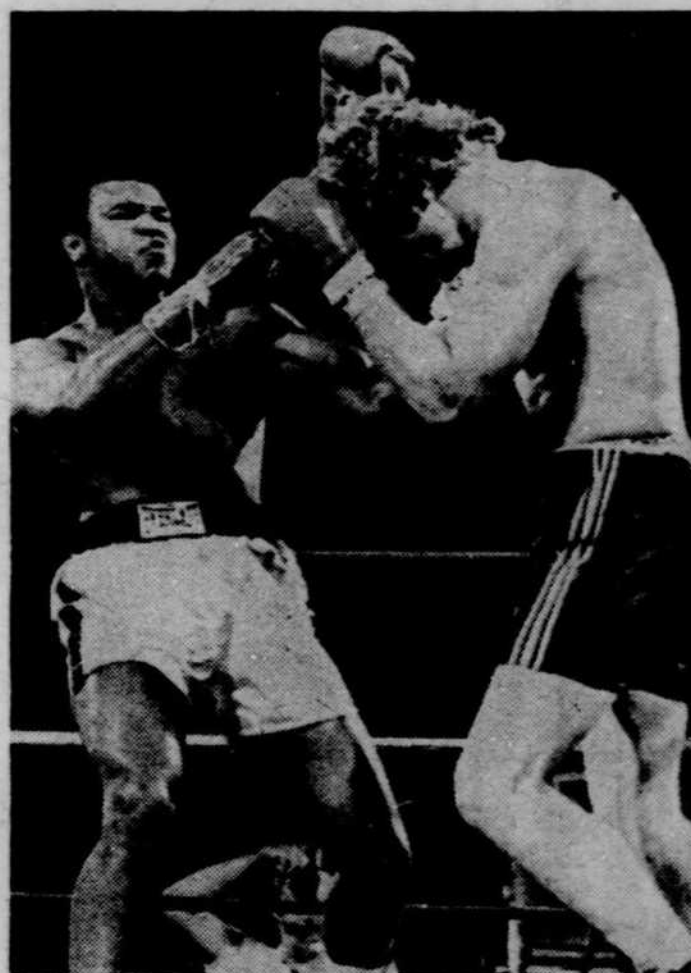
— détails p. 1

## Henri dépasse le Rocket

— détails p. 10



Ne manquez pas  
l'émission spéciale  
ce soir à  
**10 heures 15**  
à CFCM-TV (Canal 4)



## Bugner est resté debout

Cassius Clay n'a pas commis de "massacre", hier soir, et son adversaire, Joe Bugner, champion européen des poids lourds, est resté debout. Toutefois, Ali a triomphé de son rude adversaire par décision unanime lors d'un duel de 12 rounds très enlevant.

— Autres détails en page 10